

De : [Horst Reiter](#)  
A : [Campagne](#)  
Objet : AW: Campagne Iles de Paix - Janvier 2026  
Date : mardi 16 septembre 2025 09:15:56  
Pièces jointes : [image001.png](#)  
[image002.png](#)

---

Bonjour,

Nous soutenons Iles de Paix et l'autorisons à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique et en porte à porte, du 17 au 19 janvier 2026.

Veuillez noter qu'il s'agit d'une commune GERMAPHONE. Veuillez donc adresser les habitants en ALLEMAND.

Par le Collège :

Rainer STOFFELS, bourgmestre  
Julia KEIFENS, directrice générale

**Horst REITER**  
*Bevölkerungsdienst*

**T : +32 (0)80 64 00 01**

Hauptstraße 16  
B-4760 Büllingen  
[www.buellingen.be](http://www.buellingen.be)



---

**Von:** Campagne <campagne@ilesdepaix.org>  
**Gesendet:** Mittwoch, 10. September 2025 17:47  
**An:** Campagne <campagne@ilesdepaix.org>  
**Betreff:** Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre demande de soutien à notre 56ème Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de retour.  
Auriez-vous eu l'occasion d'examiner notre demande ci-dessous ?

Nous vous souhaitons une agréable journée,  
Céline Grommerch  
Chargée de suivi administratif à la Campagne d'Iles de Paix  
-----

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, **Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds**.

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2026 au 15 février 2026**. **Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**.

Ils se mobiliseront **sur la voie publique**, et ce principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026**.

**Soutenir notre action permet :**

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux

enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine**.

Découvrez [notre rapport d'activité 2024](#) et [l'aftermovie de la campagne 2025](#).

### **Nous vous sollicitons pour soutenir Iles de Paix.**

Vous pouvez concrétiser cela en nous offrant de la visibilité :

- **Communication digitale** : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.
- **Bulletin communal** : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.
- **Affichage** : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du **16/12/25 au 27/01/26**. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne**. **Celui-ci est disponible ici**. Ce formulaire simplifié permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Votre appui nous est très précieux !

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que si vous souhaitez **sensibiliser les élèves, les mouvements de jeunesse** ou **les habitants** de votre commune **aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable**, Iles de Paix propose, **gratuitement**, toute l'année, des jeux pédagogiques, des animations, des ciné-débats, des expos temporaires... Envoyez-nous un mail à [education@ilesdepaix.org](mailto:education@ilesdepaix.org) pour plus d'informations.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention et le suivi que vous voudrez bien réserver à ce courrier.

Cordialement,



**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne  
+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](http://ilesdepaix.org/campagne)  
Rue du marché 37 – 4500 Huy



## NOTE D'EXECUTION

### Séance du Collège communal du 8 août 2025

VILLE D'ANDENNE

Présents:

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Bourgmestre;  
Madame Françoise LEONARD, Monsieur Benjamin COSTANTINI, Madame Isabelle MAGNÉE, Madame Sandrine CRUSPIN, Monsieur Martin VAN KERCKHOVE, Échevins;  
Monsieur Claude EERDEKENS, Président du C.P.A.S.;  
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;

Date :	11 août 2025 REL PUB/ML/2025.07.058
<b>Objet :</b>	<b>Campagne Île de Paix 2026 - Communication et démarchage sur la voie publique</b>

Service : **Service des Relations publiques et communication**  
Groupe(s) en copie : **Secrétariat général**

a) Le Collège communal prend connaissance d'une note établie par Madame Margaux LEROY, Chargée de communication adjointe :

*"Comme chaque année, ÎLE DE PAIX organise une campagne de sensibilisation et de récolte de fonds et sollicite l'appui des villes et communes. La campagne 2026 se tiendra du 1er janvier au 15 février. Les volontaires se mobiliseront quant à eux sur la voie publique les 16, 17 et 18 janvier 2026. ÎLE DE PAIX sollicite la Ville d'ANDENNE pour soutenir cette campagne et offrir de la visibilité aux différentes actions.*

*Le service Relations publiques et Communication relaie cette campagne tous les ans, et propose de réitérer son soutien pour l'année 2026, et ce, via :*

- une communication digitale : article sur le site web ; publication sur les réseaux sociaux ; écrans digitaux ;*
- un affichage aux valves.*

*Une fois validées, ces actions de communication seront encodées via le formulaire envoyé par ÎLE DE PAIX.*

*Madame Virginie MEERT, Responsable Réseau Volontaires & Campagne chez ÎLE DE PAIX, sera également informée des actions de communication prévues par le service Relations publiques et Communication."*

b) Le Collège communal décide d'approuver les actions de communication proposées par le service Relations publiques et Communication autour de la campagne ÎLE DE PAIX 2026. Il est également pris note des démarchages de ces volontaires sur la voie publique les 16, 17 et 18 janvier 2026.

Bien cordialement.

  
**Le Directeur général,**

**Ronald GOSSIAUX**

**Par le Collège,**

  
**Le Bourgmestre,**

**Vincent SAMPAOLI**



Tél.: 082/69.86.11  
Fax :

Réuni le 16 septembre 2025, le Collège communal, représenté par :  
PRESENTS : FAELES-VAN ROMPU Anne, Bourgmestre f.f.  
DEKONINCK Aurélien, GAUX-LAFFINEUR Nathalie, WILMART-MATISSE Annick-Janique, Echevin(e)(s);  
MOUVET-PINON Anne, Président(e) du CPAS;  
SEPTON Françoise, Directrice générale.  
ABSENTS/EXCUSES : RONDIAT Pierre, Bourgmestre;

## **Festivités / Organisations / Activités diverses : Iles de Paix asbl: promotion de la campagne 2026 (affichage et diffusion via nos canaux de communication)**

Suite à la demande de l'asbl ILES DE PAIX à Huy, représentée par Mme Céline GROMMERCH ;

DECIDE, A L'UNANIMITE:

d'autoriser l'asbl ILES DE PAIX à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique les 16, 17 et 18 janvier 2026 sur le territoire communal et à annoncer cette campagne par un affichage promotionnel à la Maison Communale, sur le site internet communal et dans le bulletin communal ; cette organisation étant prévue du 1er janvier au 15 février 2026.

Par le Collège communal :

La Directrice générale

La Bourgmestre f.f.,

Vu pour copie certifiée conforme à l'original,  
Anhéé le 16 septembre 2025.

La Directrice générale

Françoise SEPTON.



La Bourgmestre f.f.,

Anne FAELES-VAN ROMPU.



**Arrêté du Bourgmestre du 12/11/2020 autorisant sous conditions l'ASBL Iles de Paix à collecter des fonds à collecter des fonds du 09/01/2025 au 27/01/2025**

**Le Bourgmestre,**

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 133, alinéa 2 et 135§2 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Règlement général de police adopté par le Conseil communal en date du 28 avril 2022, tel que modifié ;

Vu le règlement communal du 25 octobre 2018 prévoyant une taxe sur la diffusion publicitaire à des fins commerciales ;

Vu les dispositions de l'arrêté royal du 1/12/75 portant règlement général sur la police de la circulation routière;

Vu le règlement communal du 30/11/81 relatif à la police de roulage et de la circulation routière, tel que modifié à ce jour;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la demande émanant de l'ASBL Iles de Paix dont le siège est sis à 4500 Huy, rue du Marché 37 qui souhaite pouvoir collecter des fonds par la vente de modules et cartes Iles de Paix du 9 au 27 janvier 2025 ;

Considérant que les communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la sûreté, de la tranquillité et de l'ordre publics ;

Considérant qu'il y a lieu de protéger et de garantir la sécurité des mineurs d'âge qui seraient appelés à collecter des fonds;

**ARRETE :****Article 1**

L'ASBL Iles de Paix dont le siège est sis à 4500 Huy, rue du Marché 37, est autorisé à collecter des fonds sur le domaine public ansois aux conditions de la présente décision.

**Article 2**

Les conditions suivantes devront être respectées au cours de la campagne visée à l'article 1<sup>er</sup> :

- le demandeur veillera à contrôler la moralité de ses collaborateurs
- les collecteurs devront toujours être porteurs de leur carte d'identité, d'une copie de la présente autorisation ainsi que d'une attestation nominative délivrée par l'association les habilitant à se présenter en son nom
- aucune commission ou pourcentage sur les biens ou les sommes recueillis par les collecteurs / collaborateurs ne peut leur être octroyé
- les collecteurs ne sont pas admis à entraver la circulation (aucune action sur les voies de circulation n'est autorisée)
- les collecteurs / collaborateurs respecteront le code de la route
- les collecteurs / collaborateurs respecteront les injonctions des services d'ordre et de secours
- les collecteurs / collaborateurs ne procéderont pas à des affichages sur le domaine public
- les collecteurs / collaborateurs seront couverts par une police d'assurance couvrant leur responsabilité civile
- les collecteurs / collaborateurs mineurs d'âge seront accompagnés d'un adulte responsable
- toute convention ayant pour objet l'utilisation de la présente autorisation par



Arrondissement de LIEGE

COMMUNE D'

**ANS**

Code postal 4430

des tiers est interdite.

### Article 3

1. Cette autorisation est valable du 9/01/2025 au 27/01/2025.
2. Horaire de collecte / sensibilisation durant ces jours :
  - Semaine : de **08 heures à 19 heures**.
  - Samedi et dimanche : de **09 heures à 19 heures**.

### Article 4 - Précarité de l'autorisation

La présente autorisation est précaire et révoquée en tout temps et sans que le demandeur ne soit admis à prétendre à une quelconque indemnité.

### Article 5 - Recours

Un recours en suspension et/ou en annulation contre la présente décision est ouvert devant la section du contentieux administratif au Conseil d'Etat. A cet effet, une requête en suspension / annulation datée et signée doit être adressée au Conseil d'Etat

- par lettre recommandée adressée au greffe du Conseil d'État, rue de la Science 33 à 1040 Bruxelles dans les 60 jours à dater du lendemain de la notification de la présente
- OU par voie électronique sur le site du Conseil d'Etat via <http://eproadmin.raadvst-consetat.be> dans le même délai.

Les formes de la demande écrite sont contenues dans l'Arrêté royal du 5 décembre 1991 (suspension) et dans l'Arrêté du Régent du 23 août 1948 (annulation). Plus d'informations sur <http://www.raadvst-consetat.be>

### Article 6 - Infractions

Sans préjudice d'un retrait d'autorisation, les infractions à la présente décision sont punies suivant les cas d'une amende administrative variant entre 25 € et 350 € et ce conformément au Règlement Général de Police ou de peines de police, à moins que la loi n'ait fixé d'autres dispositions.

**Fait à Ans, le 6 janvier 2025**



*Philippe*  
Le Bourgmestre,  
Grégory PHILIPPIN



Ville  
d'Antoing

Tél : 069/33.29.11  
Fax : 069/33.29.06  
antoing@antoing.net  
www.antoing.net

Antoing le 1er septembre 2025.

Iles de Paix  
Madame GROMMERCH Céline  
Rue du marché, 37

4500 HUY

CDU : -1.841.73/CQ

Madame,

Objet : Campagne Iles de Paix – Janvier 2026.

Le Collège, réuni en séance du 29 août 2025, vous autorise à vendre sur le territoire de la commune, suivant avis favorable de Monsieur l'Inspecteur Principal de police et aux conditions suivantes :

- Les bénévoles devront être porteurs d'un signe distinctif à l'effigie de l'opération ;
- Affichage autorisé moyennant respect du Règlement Général de Police, uniquement sur les panneaux prévus à cet effet, et en y respectant l'affichage antérieur toujours en cours ;
- Si l'affichage est prévu sur des voiries gérées par le S.P.W., une demande d'autorisation doit être introduite auprès de cette Administration.

Une information sera relayée sur notre site internet, et dans les infos de la commune.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice Générale, ff,

M. EVRARD

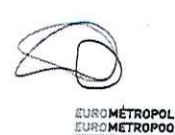


Le Bourgmestre,

G. DUDANT

Annexes : liste des emplacements réservés à l'affichage – article 190 du R.G.P.

Agent traitant : QUINTARD Camille - ☎069/33.29.11 – antoing@antoing.net



## Article 190 – Affichage - Généralités

Tout type d'affichage (sauf affiche électorale) est soumis à autorisation du Collège communal qui en dictera les conditions et les lieux d'affichage.  
Un exemplaire de l'affichage devra être fourni avec la demande écrite d'autorisation.

Dans l'espace public, sans préjudice des ordonnances de police du Gouverneur, les affiches à caractère électoral ne peuvent être posées qu'aux endroits et conditions déterminés par le Collège communal.

Conformément à l'article 7 du présent règlement, la publicité par le biais de remorques mobiles ou statiques est interdite, sauf autorisation écrite du Bourgmestre.

En cas de placement sur terrain privé, l'accord du propriétaire sera requis et pourra être exigé à tout moment par le fonctionnaire constatateur.

Hors affiche électorale, tout affichage autorisé ne peut être placé plus de 21 jours avant la manifestation et doit être retiré dans les cinq jours calendrier qui suivent l'événement annoncé.

La pose des affiches ou des panneaux publicitaires devra respecter les dispositions légales et réglementaires en matière d'Aménagement du Territoire et d'Urbanisme.

L'affichage qui est apposé sans autorisation doit être enlevé sur le champ par son responsable. A défaut, il y est procédé d'office aux risques et périls du responsable. Les frais d'enlèvement seront supportés par toute personne ou tout organisme responsable identifiable.

Il est interdit d'enlever, de déchirer ou de recouvrir les affiches dont le placement a été autorisé.  
Les afficheurs ou, à défaut, les propriétaires des sites d'affichage sont tenus de les garder en parfait état de propreté, de renouveler régulièrement les affiches, et de retirer le support de l'affichage et ses accessoires lorsqu'ils abandonnent le site d'affichage.

Il reste permis de placer :

- les affiches des ventes publiques sur le bâtiment où la vente doit avoir lieu ;
- les avis de vente et de location d'immeubles sur la façade ou aux fenêtres de ces immeubles ;
- les affiches liées à des événements ou activités ponctuels de type mariage, bal, exposition, divertissements, fêtes, cérémonies, réunions, aussi bien sur les locaux où ils doivent se dérouler qu'aux fenêtres de bâtiments publics ou privés.



Ville  
d'Antoing

Tél : 069/33.29.11  
Fax : 069/33.29.06  
antoing@antoing.net  
www.antoing.net

## Emplacements réservés à l'affichage communal

### ANTOING

Parking du stade (Rue Ratiau)  
Placette Chantry  
Rue des Ponts  
Rue de Crépy  
Rue Saint Pierre  
Caserne des pompiers (Chemin de Saint Druon)

### BRUYELLE

Chaussée de Tournai (entrée terrain de foot)  
Place (Rue du Petit Pavé)  
Cimetière (Chaussée de Tournai)

### CALONNE

Ecole (Rue Albert 1<sup>er</sup>)  
Rue Arthur Dutoit  
Rue de l'Yser

### FONTENOY

Rue Maréchal de Saxe  
Rue de Gaurain  
Ecole (Rue Paul Pastur)

### MAUBRAY

Ecole (Rue des Caves)  
Rue de la gare  
Rue du Sart  
Rue du Sart (clos du Lanchon)  
Grand Route (Vezonchaux)

### PERONNES

Cimetière (Rue Grande Campagne)  
Place (Rue du Centre)  
Ecole (Rue des Ecoles)  
Moulinsart (Avenue du Lac)

Arlon, le 06 août 2025



VILLE D'ARLON

Belgique

Rue Paul Reuter, 8 - 6700 ARLON  
Tél : 063/245.600 - Fax : 063/222.975

ILES DE PAIX asbl  
Rue du Marché, 37  
4500 HUY



IMIO012670000030294

Nos réf. : S29906  
Vos réf. : CBE/PLANU/20250728-25  
Agent traitant : Aurelie PINSCH

**Objet :** Réponse : Campagne Iles de Paix du 01 janvier au 15 février 2026 : demande d'autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte

Madame,

Par la présente, nous vous informons que le Collège communal, en séance du 28 juillet 2025, a décidé d'autoriser la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fond sur le domaine public pour la campagne « Iles de Paix » du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 15 février 2026.

Par ailleurs, le Collège a décidé de refuser la signature des domiciliations sur l'espace public dans le cadre de la campagne.

Si vous souhaitez d'autres informations, nous vous invitons à contacter le service Planu au 063/24.56.21 durant les heures de bureau.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos sincères salutations.

Par le Collège,

Le Directeur général,

C. LECLERCQ



Le Bourgmestre ff,

D. LAFORGE



**Ville d'Ath**  
Val de Dendre

Ath, le 24 juillet 2025

Département du Protocole, des Fêtes  
et des Cérémonies - Location des salles  
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

Madame Grommerch

T. 068 68 11 21  
events@ath.be - www.ath.be

Iles de Paix  
Rue du Marché 37  
4500 Huy

V/correspondant : Axel Foucart

Chère Madame Grommerch,

Nous accusons bonne réception de votre courrier par lequel vous sollicitez l'autorisation de pouvoir organiser des actions de promotion et de sensibilisation dans notre commune pour l'année 2026.

Le Collège communal a examiné votre requête et a marqué son accord. Nous vous rappelons qu'en aucun cas, vos recruteurs ne pourront harceler les passants ni gêner les usagers de la route.

Nous vous prions de croire, chère Madame Grommerch, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur général,

Guillaume DEFERT

Le Bourgmestre,

Florent VAN GROOTENBRULLE





## COMMUNE DE ATTERT

Province de Luxembourg

Arrondissement d'Arlon

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

#### SÉANCE DU 13 AOÛT 2025

**PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs :

L. QUIRYNEN, **Bourgmestre-Président**

A. ANTOINE, L. TESCH, H. BETTENDORFF, W. GAUL, **Échevins**

D. MAENHAUT, **Président du CPAS**

Ch. VANDENDRIESSCHE, **Directeur général**

**OBJET :** Iles de Paix - Action en janvier et février 2026 - Demande d'autorisation voie publique & porte-à-porte

#### **LE COLLÈGE COMMUNAL,**

Vu le courriel du 23 juillet 2025 par lequel Madame Céline GROMMERCH, chargée de suivi administratif à la campagne Iles de Paix, sollicite, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et de récolte de fonds en janvier et février 2026 (du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février), une autorisation de vente sur la voie publique ainsi qu'en porte-à-porte de produits ;

Considérant que les produits à vendre sont les suivants : modules, bracelets, modules à planter à l'aneth, films alimentaires, sacs à légumes et à fruits, tote-bags ainsi que des tours de cou (aux prix de 8 € ; 10 € et 15 €) ;

Considérant que l'objectif est de contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire ;

Considérant qu'une telle autorisation a été décernée pour la campagne de 2024 ;

Après en avoir délibéré ;

#### **D É C I D E à l'unanimité,**

Article 1er : D'accorder une autorisation de vente sur la voie publique ainsi qu'en porte-à-porte de produits dans le cadre de la campagne Iles de Paix de janvier et février 2026.

Article 2 : D'informer Madame Céline GROMMERCH de la présente décision ainsi que le chef de poste de la police de proximité.

Par le Collège,  
Pour expédition conforme,

Le Directeur général,



Ch. VANDENDRIESSCHE



Le Bourgmestre,



L. QUIRYNEN



ARRÊTÉ DE LA BOURGMESTRE

Décision du 16.09.2025

---

**#Objet : Autorisation aux "Iles de Paix" à mener leur campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique les 16, 17 et 18 janvier 2026 #**

---

**Cabinet du Bourgmestre**

La Bourgmestre,

Vu la Nouvelle Loi communale, notamment les articles 133 al.2 et 135 §2 ;

Vu le règlement Général de Police, en particulier l'article 9 ;

Vu que l'organisation Iles de Paix ayant son siège à Huy (au 37 Rue du Marché à 4500 Huy) compte organiser une campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds prévue les 16, 17 et 18 janvier 2026 ;

Vu que cette activité s'inscrit dans une optique de contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de 60 000 élèves, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux et de permettre le financement de projets de développement dans le secteur de l'agriculture familiale durable en Amérique et en Afrique ;

AUTORISE :

- l'asbl "Iles de Paix" à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique les 16, 17 et 18 janvier 2026.
- Les collaborateurs présents sur le territoire de la Commune devront être reconnaissables par des vêtements au nom de l'organisation ainsi que par un badge d'identification.
- Les actions de sollicitation et de collecte ne peuvent avoir lieu aux carrefours ni sur les voiries en vue d'interpeller les conducteurs de véhicules vu le danger de tels actes et l'entrave à la mobilité qu'ils peuvent causer.

Conformément à l'article 4 du Règlement Général de Police, toute personne qui contrevient aux dispositions d'un arrêté du Bourgmestre sera punie d'une amende pouvant atteindre 500,00 € à chaque constat de manquement.

Auderghem, le 16 septembre 2025

La Bourgmestre,

Sophie de Vos

Aywaille, le 18/09/2025



Administration Communale  
4920 AYWAILLE

ORG ILES DE PAIX  
Madame Céline GROMMERCH  
rue du Marché, 37  
4500 HUY

Service Secréariat 2  
Nos réf. : 115364  
Vos Réf. :  
Annexes :



**Objet : 624.93 - Demande d'autorisation et de soutien de l'ORG ILES DE PAIX - campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds du 16 au 18 janvier 2026**

Madame Grommerch,

Nous avons l'honneur de revenir sur votre demande, mieux décrite sous rubrique, et avons le plaisir de vous faire savoir que le Collège communal, réuni en sa séance le 17 septembre dernier, a marqué son accord sur votre campagne annuelle de sensibilisation et de récoltes de fonds sur le territoire communal du 16 au 18 janvier 2026.

Le Collège a également marqué son accord sur la diffusion de cette collecte via les différents canaux de communication de la Commune, sur nos différents panneaux d'affichage ainsi qu'à l'accueil.

Nous vous souhaitons, d'ores et déjà, plein succès pour cette opération et vous prions d'agréer, Madame Grommerch, l'expression de nos salutations distinguées.

La Directrice générale,

N. HENROTTIN

Par le Collège,



Le Bourgmestre f.f.,

D. SIMON



# Bastogne

Bastogne, le  
23 septembre 2025

**ÎLES DE PAIX ASBL  
C/O MADAME CELINE GROMMERCH  
RUE DU MARCHÉ, 37  
4500 HUY**

*Copie à Secrétariat général, Police, Agents Constatateurs, Planu, Communication.*

## **AGENT TRAITANT**

Sarah ALI OU ALLA, service Occupation du Domaine Public – 061 621 972 – odp@bastogne.be

## **OBJET**

BASTOGNE - Iles de Paix 2026 : votre campagne de sensibilisation et collecte de fonds, du 16 au 18 janvier 2025.

Chère Madame GROMMERCH,

Nous accusons bonne réception de votre courrier dont nous avons examiné le contenu avec attention.

Nous avons le plaisir de vous informer que le Collège communal, réuni en séance le vendredi 19 septembre 2025, a décidé de vous autoriser à vendre sur la voie publique, les 16, 17 et 18 janvier 2026 des modules et des cartes dans le cadre de la campagne citée en objet.

Notre autorisation porte uniquement sur le territoire de la Commune de Bastogne et ne dispense pas de celles requises par d'autres dispositions légales et réglementaires notamment en ce qui concerne l'assurance RC. De plus, vous veillerez à ne pas importuner de manière intempestive les passants et personnes que vous solliciterez.

Enfin, votre campagne 2026 sera annoncée sur le site internet de la Ville, les réseaux sociaux et/ou dans le bulletin communal et une affiche sera placée sur la valve officielle de l'Hôtel de Ville.

Nous osons espérer avoir pu ainsi vous être agréables et souhaitons d'ores et déjà plein succès à votre collecte de fonds.

Nous restons à votre disposition chaque fois que vous le jugerez opportun et vous prions de croire, chère Madame GROMMERCH, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

**Kévin GUEIBE**  
Directeur général

**Benoît LUTGEN**  
Bourgmestre

Province de NAMUR

**VILLE DE BEAURAING**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL**

**Séance du 13 août 2025**

La séance est ouverte à 08h35

Présents :

Mr Marc LEJEUNE, Député-Bourgmestre-Président ;

MM Benoît ROLLAND, Pierre DURY, Cyrille MASSET et ~~Caroline BRACK~~, Echevins ;

Mme Ana RODRIGUEZ VERDASCO, Présidente du Conseil de l'Action sociale ;

Assistés de Mr Marc DARDENNE, Directeur général ff.

POINT N° 3 - CDU -1.754.91

**Demandes de collaboration-démarchage**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1123-23, marque son accord à l'unanimité sur la demande de collaboration suivante :

- « *Iles de Paix* » pour l'organisation de sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur territoire communal du 01/01/2026 au 15/02/2026 (courriel du 31-07-25) ;
- 

Par le Collège,

Le Directeur général ff,

Marc DARDENNE

Le Député-Bourgmestre,

Marc LEJEUNE

Pour extrait conforme délivré le

**13 AOUT 2025**

*Le Directeur général ff,*

*Marc DARDENNE*

*Le Député-Bourgmestre*

*Marc LEJEUNE*

O SECRETARIAT

O POLICE

POLICE ADM

O

REBECCA

**SEANCE DU 12 août 2025**

\*\*\*\*\*

**PROVINCE DE HAINAUT  
ARRONDISSEMENT D'ATH**

**Présents :**

M. Bastien MARLOT, Bourgmestre - Président;  
Mme Alicia VANDENABEELE, M. Antony GALAND, M. Valentin MALFAIT, M. Luc VAN DER STICHELEN, Échevins;  
M. Christian VANDEPUTTE, Président du C.A.S.;  
M. Stéphane DRAMAIX, Directeur général;

**Excusée :**

Mme Justine FLAMMIA, Échevine;

\*\*\*\*\*

**Objet : CAMPAGNE ILES DE PAIX JANVIER 2026**

Le Collège Communal,

En date du 23 juillet, l'ASBL Iles de Paix sollicite la commune pour les soutenir dans leur campagne 2026. La campagne de sensibilisation annuelle aura lieu du 1er janvier au 15 février 2026.

Les volontaires se mobiliseront sur la voie publique, principalement les 16, 17 et 18 janvier 2026.

3 modes de participation:

- accord pour la récolte de fonds sur la voie publique les 16, 17 et 18 janvier 2026.
- sensibilisation des élèves de la commune, mouvements de jeunesse ou habitants :
  - \* participation à la campagne
  - \* matériel pédagogique et formation de sensibilisation aux professeurs
- promotion :
  - \* Affiches
  - \* Pack Communication digitale pour faire la promotion de l'action sur le site web et les réseaux sociaux.
  - \* Pack « bulletin/mensuel communal » pour faire la promotion de l'action dans le bulletin communal (1-2026)

**L'année dernière, le Collège communal avait émis un avis favorable à soutenir la Campagne des Iles de Paix 2025 uniquement pour l'accord pour la récolte de fonds sur la voie publique et pour la promotion des affiches. Un avis défavorable avait été prononcé concernant la sensibilisation, le pack communication et le pack bulletin/mensuel.**

**Le Collège communal décide de participer à cette campagne de la même manière qu'en 2025.**

Le Directeur général,  
(s) S. DRAMAIX.

Par le Collège Communal :

Le Bourgmestre - Président,  
(s) B. MARLOT.

Pour extrait conforme :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Stéphane DRAMAIX.

Bastien MARLOT.



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Christian Lamouline, *Bourgmestre* ;  
Said Chibani, Katia Van den Broucke, Sabrina Djerroud, Christiane Rassart, Ali Bel-Housseïne,  
*Echevins* ;  
Marc Hermans, *Président du CPAS* ;  
Fabienne Demaury, *Secrétaire communale*.

**Excusé**

Yonnec Polet, *Echevin*.

**Séance du 23.12.25**

---

**#Objet : Demande d'occupation de l'espace public - 56ème campagne annuelle des Îles de Paix de récolte de fonds et de sensibilisation du 16 au 18 janvier 2026 - autorisation #**

---

**AFFAIRES DU CITOYEN**

**Développement économique - Relations internationales - Festivités**

LE COLLEGE,

Vu la Nouvelle Loi Communale ;

Vu le Règlement Général de Police commun aux 19 communes bruxelloises;

Attendu que la campagne de sensibilisation et de récolte de fonds de l'asbl Îles de Paix aura lieu du 1er janvier 2026 au 15 février 2026;

Attendu la demande faite par l'asbl Îles de Paix, représentée par Mme Céline Grommerch, chargée de suivi administratif à la campagne, pour la récolte de fonds sur territoire de Berchem-Sainte-Agathe par les volontaires de l'asbl 16, 17 et 18 janvier 2026;

Considérant que l'asbl Îles de Paix œuvre pour des projets de développement dans les pays du Sud et qu'il convient que la Commune soutienne de tels projets ;

Considérant que la police de la zone 5340 et le service de Prévention sont informés de la présente demande ;

DECIDE:

Article 1:

Dans le cadre de la campagne de l'asbl Îles de Paix, qui se tient du 1er janvier et 15 février 2026, la sensibilisation et récolte de fonds sur le territoire de la commune par les volontaires de l'asbl 16, 17 et 18 janvier 2026 est autorisée.

Article 2:

L'équipe de bénévoles qui sera présente veillera à :

- ne pas importuner les piétons;
- ne pas gêner la circulation ni les commerces ;
- ne laisser aucun dépliant sur la voie publique.

- ne pas démarcher les habitants en porte-à-porte

Article 3:

Les personnes effectuant la campagne de sensibilisation sur le territoire de la commune devront être munies de la présente autorisation et être reconnaissables par des vêtements distinctifs au logo de l'asbl. La sécurité et la visibilité des participants sera assurée par l'organisateur.

Article 4:

Les bénévoles ne distribueront pas de tracts, n'accepteront pas d'argent liquide et n'auront pas de stand fixe.

Article 5 :

Le service Communication fera la promotion sur les médias communaux de la récolte de fonds Îles de Paix.

Article 6:

Les services de Police de la Zone 5340 et le service Prévention seront avertis de la présente autorisation.

Le Collège approuve le projet de délibération.

*1 annexe  
Demande 2026.pdf*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :  
La Secrétaire communale,  
(s) Fabienne Demaury

Le Bourgmestre,  
(s) Christian Lamouline

POUR EXTRAIT CONFORME  
Berchem-Sainte-Agathe, le 23 décembre 2025

Par ordonnance :  
La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Fabienne Demaury

Christian Lamouline

**SECRETARIAT**

Rue du Fraity 76 - 7320 Bernissart  
Tél.069/59.00.60 - Fax.069/56.16.30  
La Directrice générale : Véronique BILOUET  
069/59.00.72 - veronique.bilouet@bernissart.be



**COMMUNE DE**  
**Bernissart**  
Province de Hainaut - Arrondissement d'Ath

Agent traitant : Marjorie VANDERSTRAETEN  
marjorie.vanderstraeten@bernissart.be  
Tél.069/59.00.61

Centre administratif du Préau  
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00  
et de 12h30 à 16h30.

Bernissart, le 25 SEP. 2025

Nos Réf.: 1990/vb /mv

Madame GROMMERCH Céline  
Chargée du suivi administratif à la campagne

[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)

**Objet** : Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds pour les Iles de Paix du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février 2025.

Madame la Responsable,

Nous accusons bonne réception de votre demande relative à l'objet mieux décrit sous rubrique et qui a retenu notre meilleure attention.

Par la présente nous avons le plaisir de vous informer que le Collège communal a souhaité soutenir votre campagne de la manière suivante :

- en accordant à vos bénévoles l'autorisation de se mobiliser sur nos voiries communales les 16, 17 et 18 janvier prochains ;
- en promouvant votre action via notre site internet et nos réseaux sociaux ;
- en insérant un article dans notre bulletin communal (merci de nous envoyer l'article à insérer);
- en plaçant les affiches que vous nous fournirez prochainement dans les différents bâtiments communaux.

Espérant ainsi avoir répondu à votre attente, nous vous souhaitons bonne réception de la présente, nous vous adressons, Madame la Responsable, nos salutations distinguées.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale

Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN



# CAMPAGNE 2025

## 17, 18 et 19 janvier

MERCI DE BIEN VOULOIR RENVOYER CE DOCUMENT AVANT LE 10 DÉCEMBRE

Iles de Paix - Rue du Marché 37 - 4500 Huy

085 23 02 54

[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)

### AUTORISATION VOIE PUBLIQUE ET PORTE à PORTE

Oui, nous soutenons Iles de Paix et l'autorisons à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique et en porte à porte, du 17 au 19 janvier 2025.

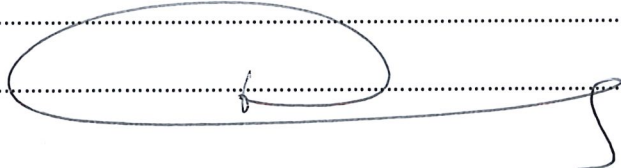
Commentaires :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Administration communale de : Bertrix.....

Date : 11/09/25.....

Nom, fonction et signature : Rossignol Mathieu, Bourgmestre.....

.....  
.....  


PROVINCE  
DE  
LIEGE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU COLLÈGE COMMUNAL

ARRONDISSEMENT  
DE  
LIEGE

Séance du 19 septembre 2025.

COMMUNE  
DE  
4610 – BEYNE-HEUSAY

**Présents :**

Monsieur Didier HENROTTIN, Bourgmestre;  
Monsieur Moreno INTROVIGNE, Madame Corinne ABRAHAM-SUTERA, Madame  
Mireille GEHOULET, Monsieur Serge FRANCOTTE, Echevins;  
Monsieur Jean-Louis FREDERICK, Président du CPAS;  
Monsieur Marc HOTERMANS, Directeur général;

Objet : Iles de Paix - Récolte de fonds sur le territoire communal du 16 au 18 janvier  
2026 / Point n°19

Le Collège communal, à huis clos,

Vu le Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu l'Arrêté royal du 22 septembre 1823 relatif aux collectes à domicile;

Vu la demande d'autorisation de collecte introduite en date du 11 septembre  
2025 par "Iles de Paix" sollicitant l'autorisation de collecter sur le territoire communal  
du 16 au 18 janvier 2026 ;

Attendu que rien ne s'oppose à accorder l'autorisation au vu du caractère social  
et philanthropique de l'organisation;

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE "Iles de Paix" à collecter sur la commune de Beyne-Heusay du 16  
au 18 janvier 2026.

La présente délibération sera transmise :

- à Iles de Paix,
- à la zone de police.

Le Directeur général

PAR LE COLLEGE

Le Bourgmestre

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL DE LA VILLE  
DE BOUILLON

=====

- SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025 -



013683000000085  
[QR code temporaire!]

Présents : MM : Mme Marie-Julie NEMERY, **Bourgmestre**;  
M. Denis ROULEFF, M. Bertrand GOBERT, M. Pol DE WACHTER, ~~Mme~~  
~~Justine~~ SERSON, **Échevins**;  
Mme Stéphanie DE WACHTER, **Présidente du CPAS**;  
M. Jean MATHIEU, **Directeur général**;

**Objet : Iles de Paix (mail du 10/09/2025) : Campagne Iles de Paix - Janvier 2026**

---

**Le Collège Communal,**

Vu la demande du 10.09.25 ci-dessous :

*"Nous nous permettons de venir vers vous concernant notre demande de soutien à notre 56ème Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation.*

*Comme chaque année depuis plus de 50 ans, Iles de Paix organisera en janvier sa Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.*

*La Campagne se tiendra du 1er janvier 2026 au 15 février 2026. Plusieurs milliers de volontaires s'impliquent activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en Wallonie et à Bruxelles.*

*Ils se mobiliseront sur la voie publique, et ce principalement les 16, 17 et 18 janvier 2026.*

*Soutenir notre action permet :*

*Soutenir notre action, c'est, en Belgique, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de 60 000 élèves, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En Afrique, en Amérique latine et en Europe, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.*

Découvrez [notre rapport d'activité 2024](#) et [l'aftermovie de la campagne](#)

[2025](https://www.youtube.com/watch?v=VEqP6tDKKEo) : <https://www.youtube.com/watch?v=VEqP6tDKKEo>

Nous vous sollicitons pour soutenir Iles de Paix.

Vous pouvez concrétiser cela en nous offrant de la visibilité :

- *Communication digitale* : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.
- *Bulletin communal* : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.
- *Affichage* : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du 16/12/25 au 27/01/26. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

Merci de bien vouloir compléter notre formulaire en ligne. [Celui-ci est disponible ici](#) :

<https://www.ilesdepaix.org/formulaire-communes/>.

Ce formulaire simplifié permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

*Votre appui nous est très précieux !*

*Nous profitons de ce courrier pour vous informer que si vous souhaitez sensibiliser les élèves, les mouvements de jeunesse ou les habitants de votre commune aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable, Iles de Paix propose, gratuitement, toute l'année, des jeux pédagogiques, des animations, des ciné-débats, des expos temporaires... Envoyez-nous un mail à [education@ilesdepaix.org](mailto:education@ilesdepaix.org) pour plus d'informations.*

*Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.*



**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne

+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](http://ilesdepaix.org/campagne)

Rue du marché 37 – 4500 Huy

”;

**DECIDE: ACCORD - Services Secrétariat & Informatique pour suite utile + Copie Justine Serson**

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

(sé) Jean MATHIEU & Marie-Julie NEMERY

Pour extrait conforme :

Le Directeur général

La Bourgmestre



Boussu (Hornu), le 30 octobre 2025

## Autorisation de collecter sur l'entité de Boussu - année 2026

Je soussignée Sandra NARCISI, Bourgmestre de l'Administration communale de Boussu **autorise,**

Iles de paix ASBL – n° TVA : 0408-908-151

Demeurant :

Rue du Marché 37  
4500 Huy

- A collecter sur l'entité de Boussu les 16-17 et 18 janvier 2026.

**SANDRA NARCISI,**

**Bourgmestre.**



**Secrétariat**

T | 02/854.04.60

secretariat@braine-lalleud.be

Copie : Zone de police de Braine-l'Alleud  
service Relations Publiques

**ILES DE PAIX ASBL**

A l'attention de Madame Céline GRUMMERCH

**PAR COURRIEL**

campagne@ilesdepaix.org

**Nos références :**  
2025-S45688

**Votre courrier du :**  
23.07.2025

**Vos références :**

**N° d'entrée :**  
25-E52862

A rappeler impérativement dans tout courrier.  
Merci de ne pas utiliser d'agrafe.

Annexe(s) :

Braine-l'Alleud, le **28 JUIL. 2025**

Madame,

Objet : Autorisation - Îles de Paix - Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds du  
du 16 au 18.01.2026

J'ai le plaisir de vous faire part de mon accord quant à l'organisation d'une collecte de fonds sur  
le territoire de Braine-l'Alleud les 16, 17 et 18.01.2026 au profit des « Îles de Paix ».

**Je vous invite toutefois à renseigner aux services de police l'identité de vos collaborateurs ainsi  
que les heures exactes de leur présence et ce un mois avant.** Ces personnes veilleront à faire  
preuve de politesse envers les passants et à ne pas les importuner s'ils ne désirent pas participer à  
vos actions.

En outre, ils devront être identifiés par un badge officiel de votre organisation et veiller à ne pas  
entraver l'accès aux commerces ni la circulation des usagers de la route.

Par ailleurs, je vous demande de ne pas distribuer de dépliants à la volée. Aucun dépliant ne pour-  
ra être laissé sur la voie publique ni aucun stand y être installé.

Enfin, je vous confirme également que votre campagne sera relayée via notre site internet  
communal.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Le Député-Bourgmestre,

V. SCOURNEAU



PROVINCE DU BRABANT WALLON - COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS du COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 19 septembre 2025

**Présents :**

**Nicolas TAMIGNIAU, Bourgmestre - Président;**

**Francis BRANCART, Julie SACRE, Vincent PEETROONS, Antoine SAMPOUX, Patricia DERIDDER,**  
**Échevins;**

**Laurie TORBEYNS, Directrice générale;**

**Objet : Iles de Paix - Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds**

Le Collège,

Considérant le rapport du service ;

**À l'unanimité, DÉCIDE :**

Article unique - de participer à la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds de "Iles de Paix" en leur offrant de la visibilité :

- **Communication digitale** : en promouvant l'action via le site internet et nos réseaux sociaux.
- **Bulletin communal** : en promouvant l'action dans le journal A S'crienn',
- **Affichage** : en plaçant des affiches sur les panneaux communaux (idéalement) du **16/12/25 au 27/01/26**. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

Par le Collège,

La Directrice générale,  
(s) L. TORBEYNS

Le Président,  
(s) N. TAMIGNIAU

Pour extrait conforme :  
Braine-le-Château, le 24 septembre 2025

La Directrice générale  
Laurie TORBEYNS

Le Bourgmestre  
Nicolas TAMIGNIAU

PROVINCE DE HAINAUT



Arrondissement de TOURNAI

COMMUNE

DE

BRUNEHAUT

7620 BRUNEHAUT  
11, rue Wibault Bouchart

Belfius Banque :  
IBAN BE 07 0910 0036 2666

Service des Affaires Sociales  
Conseil Communal des Aînés  
Service permis de conduire



acteur de  
l'eurométropole  
lille kortrijk tournai



Bléharies, le 17 septembre 2025.

Iles de Paix  
Campagne 2026  
Rue du Marché 37  
4500 – Huy

Concerne : Campagne 2026 - Commune de Brunehaut.

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, **nous refusons** l'autorisation de collecte sur notre Commune. **Nous n'acceptons pas de vente à domicile, pas de porte à porte, ni de vente aux abords des écoles !**

Une vente aux abords des commerces peut être envisagée sous réserve de l'obtention de l'autorisation des commerces concernés.

Nous annoncerons votre campagne sur notre site web.

Si vous placez des affiches, nous vous demandons par ordre de Police que les affiches soient apposées aux endroits prévus à cet effet, de manière à ne pas gêner la circulation et ne pourront être fixées sur la signalisation routière.

Le long de la **RN507**, les panneaux devront être placés sur des espaces privés. En effet, le SPW n'autorise pas l'affichage le long des voiries régionales.

Veillez accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le Collège Communal,

La Directrice Générale,

  
Nathalie Bauduin



Le Bourgmestre,

  
Pierre Wacquier

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Bourgmestre de et à  
7620 Brunehaut.

Agent traitant : Corine Vanbecelaere  
Tél. : 069/36.29.66.  
[corine.vanbecelaere@commune-brunehaut.be](mailto:corine.vanbecelaere@commune-brunehaut.be)



A l'initiative de l'ASPH  
avec illustration de Pierre Kroll



Séance du 01 décembre 2025.

**Présents :**

M. Mourad SAHLI, Bourgmestre - Président;  
Mme Tatiana JEREBKOV, Conseillère communale et Présidente  
du CPAS;  
M. Karl DE VOS, M. Birol AYDIN, Mme Nathalie GILLET, Mme  
Dagmår CORNET, Échevins;

Mme Justine VASSALLO, Directrice Générale f.f.;

**Excusée :**

Mme Emel ISKENDER, Directrice Générale;

**Excusé pour ce point :**

M. Alain JACOBÉUS, Échevin;

**Objet : Plan de cohésion sociale - Campagne Iles de Paix - Janvier 2026**

Le Collège communal,

Vu le décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale (P.C.S) dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu le décret du 22 novembre 2018 relatif au P.C.S pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française ;

Considérant que comme chaque année, depuis cinquante ans, Iles de Paix organisera sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;

Considérant que la campagne se tiendra du 1er janvier au 15 février 2026 ;

Considérant que de nombreux volontaires se mobiliseront sur la voie publique, principalement les 16,17 et 18 janvier 2026 ;

Considérant que plusieurs milliers de volontaires s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent des objets en Wallonie et à Bruxelles ;

Considérant qu'en soutenant l'action en Belgique, on participera à la sensibilisation et à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de 60 000 élèves ;

Considérant qu'en Afrique, en Amérique latine et en Europe, on contribuera au financement d'importants projets pour des systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine ;

Considérant qu'il nous est demandé de les autoriser à vendre sur notre commune et d'un point de vue communication, d'en informer nos citoyens dans le journal communal, d'utiliser nos réseaux sociaux et d'afficher les affiches qui seront fournies gratuitement ;

Considérant que nous pouvons sensibiliser les élèves aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable via les outils pédagogiques et animations gratuites qu'Iles de Paix propose (via le site) ou par mail à [education@ilesdepaix.org](mailto:education@ilesdepaix.org) ;

Considérant que pour répondre à cette demande, un formulaire en ligne est joint ;

À l'unanimité, **DÉCIDE :**

**Article 1er** : d'autoriser la vente d'objets sur notre territoire.

**Art 2** : d'en informer nos citoyens via nos réseaux sociaux, le site communal via le C.E.F et la distribution d'affiche par nos stewards.

La Secrétaire,  
(s) Justine VASSALLO

La Directrice générale f.f,



Justine VASSALLO

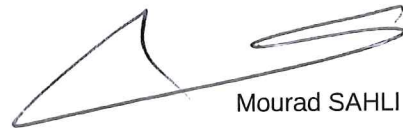
Par le Collège,

Pour extrait conforme, le 1 décembre 2025



Le Bourgmestre - Président,  
(s) Mourad SAHLI

Le Bourgmestre,



Mourad SAHLI

**De :** [HUTSENBAND Vanessa](#)  
**A :** [Campagne](#)  
**Cc :** [Zp Charleroi Dirops](#); [Evenement](#); [DUTRIEUX Kenzo](#); ["info@charleroi-centreville.com"](#)  
**Objet :** AUTORISATION - Campagne Iles de Paix - Janvier 2026  
**Date :** jeudi 14 août 2025 17:08:14  
**Pièces jointes :** [image002.png](#)  
[RGP-2023 avec modification apportées.docx](#)

---

Madame,

En égard aux articles 9, 15, 230 et 241 du règlement général de Police en vigueur sur le territoire communal et dans le cadre de la campagne de sensibilisation aux Droits humains, **l'ASBL ILES DE PAIX** est autorisée à effectuer une campagne de sensibilisation et récolte de fonds sur la voie publique et ainsi que de porte-à-porte sur le territoire communal de **Charleroi, les 16, 17 et 18 janvier 2026 de 9h00 à 18h00**.

Vos délégués devront être parfaitement identifiables et devront veiller à permettre le cheminement des piétons sur la voie publique et ne pas importuner outre mesure.

La présente autorisation devra être présentée sur simple requête des services de Police.

En cas de non-respect de la présente autorisation, un P.V. et/ou CRA sera établi pour contravention aux articles susvisés du règlement général de police et sera sanctionné d'une amende administrative.

Les services de police nous lisent en copie.

Bien à vous,

**Vanessa HUTSENBAND**  
Assistante administrative  
Police administrative

VILLE DE CHARLEROI  
Direction Coordination Sécurité

Boulevard Joseph II, 11  
B-6000 Charleroi  
Tél + 32 (0)71/86.17.91

<http://www.charleroi.be/>



---

**De :** Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)>  
**Envoyé :** mercredi 23 juillet 2025 12:49  
**À :** Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)>  
**Objet :** Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

Monsieur le Bourgmestre,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, **Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds**.

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2026 au 15 février 2026**.

Nos **nombreux volontaires** se mobiliseront **sur la voie publique**, principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026**. Ils sont des milliers à s'impliquer activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**.

Habituellement, nous recevons une **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte**. Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

**Pourrions-nous, cette année encore, renouveler cette autorisation, s'il vous plaît ?**

**Soutenir notre action permet :**

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine**.

Découvrez [notre rapport d'activité 2024](#) et [l'aftermovie de la campagne 2025](#).

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous les objets annoncés pour cette campagne : les modules Iles de Paix, les bracelets, les modules à planter à l'aneth, les films alimentaires, les sacs à légumes et à fruits, les tote-bags ainsi que les tours de cou. Ces objets sont proposés aux prix de 8€, 10€ et 15€.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Avec nos sincères remerciements pour votre retour,

Cordialement,



**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne

+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](https://ilesdepaix.org/campagne)

Rue du marché 37 – 4500 Huy

---

Ce message électronique et tous les fichiers attachés qu'il contient sont confidentiels et destinés exclusivement à l'usage de la personne à laquelle ils sont adressés. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le retourner à la personne émettrice. Les idées et opinions incluses dans cet e-mail sont celles de l'auteur-riche et ne représentent pas nécessairement celles de l'administration (ou Ville de Charleroi...) et ne peuvent en aucun cas lui en être automatiquement imputable.

Il est strictement interdit de publier ou distribuer ce message ainsi que ses attachements. Leur impression ou leur copie sont réservées uniquement à ses destinataires.

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
COLLÈGE COMMUNAL  
A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :



01314500007095

COLLEGE DU 19 août 2025

Présents : *Thierry CHAMPAGNE, Bourgmestre - Président;*  
*Stéphane COLIN, Frédéric CARDOEN, Nathalie LELUBRE, Benoît*  
*BEELEN, Échevins;*  
*Delphine DUQUESNOY, Présidente du CPAS;*  
*Stéphanie VAN MUYLDER, Directrice Générale;*

**Objet:** Communication - Soutien à l'organisation "Iles de paix" - Edition 2026 // DECISION//  
pj

Le Collège Communal,

Vu la demande de l'organisation non gouvernementale "ILES DE PAIX" ayant pour objectif de contribuer à la recherche et l'expérimentation de modèles alternatifs de développement afin que l'administration communale de Chastre participe à son action principalement en termes de communication pour son édition 2026 ;

- Considérant que la commune de Chastre pourrait participer à cette action durant la période du 1er janvier 2026 au 15 février 2026 et à cet effet il est possible de participer de la manière suivante :

- **Communication digitale** : en promouvant leur action via son site internet et ses réseaux sociaux.
- **Bulletin communal** : en promouvant leur action dans le bulletin communal.
- **Affichage** : en plaçant des affiches sur les panneaux communaux (idéalement) du **16/12/25 au 27/01/26**. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien aux volontaires présents sur la voie publique.

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir un accord de démarchage portant sur les règles suivantes :

- Les vendeurs respectent la volonté des consommateurs qui signalent ne pas vouloir recevoir de publicité ou d'informations quant à la vente d'un produit ;
- Ils ne contactent le consommateur qu'à des moments raisonnables, dans tous les cas qu'entre 9h et 20h ;
- Ils quittent immédiatement les lieux sur simple demande du consommateur dans le cas d'un porte à porte ;
- Si le consommateur fait savoir que le contact dérange, est non souhaité ou est inapproprié, ils mettent volontairement fin à la conversation ;
- Ils n'abusent pas de la faiblesse des consommateurs ;
- Ils se comportent de manière particulièrement réservée avec les personnes âgées, moins valides, défavorisées ;
- Ils évitent à tout moment que le consommateur puisse mal comprendre l'information ou qu'il se fasse des idées erronées ;

- Considérant que toutes les informations relatives à l'opération îles de Paix peuvent être obtenues sur le site ci-après : <https://www.ilesdepaix.org/formulaire-communes> ;

**DÉCIDE à l'unanimité :**

**Article 1.** - de participer à l'action 2026 de l'organisation "Iles de paix" par les biais suivants :

- **Communication digitale** : en promouvant leur action via son site internet ;

**Article 2.** - de transmettre la délibération pour qu'ils communiquent au service communication l'information à mettre sur le site internet de la commune ;

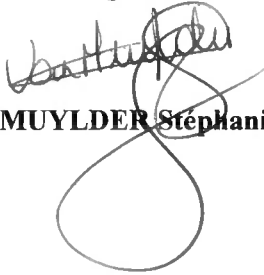
**Article 3.** - la présente délibération sera transmise :

- au service festivités.
- au service communication.
- a madame **Céline Grommerch**, Chargée de suivi administratif à la campagne (+32 456 64 26 05 [ilesdepaix.org/campagne](http://ilesdepaix.org/campagne))

**La Directrice Générale,  
Stéphanie VAN MUYLDER**

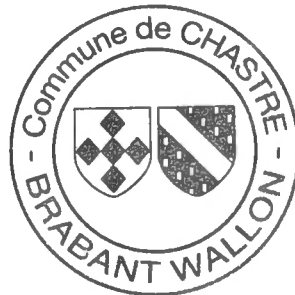
**La Directrice générale**

**VAN MUYLDER Stéphanie**



**Par le Collège:**

**Pour extrait conforme  
Délivré le 21 août 2025.**



**Le Bourgmestre - Président,  
Thierry CHAMPAGNE**

**Le Bourgmestre,  
CHAMPAGNE Thierry**





# VILLE DE CHATELET

PROVINCE DE HAINAUT - ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

## ARRETE DU BOURGMESTRE

Vu les dispositions de la nouvelle Loi communale, et plus précisément son article 135 ;

Considérant que les textes de lois existants ne concernent pas les collectes organisées sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public, lesquelles sont libres sauf règlement communal en la matière ;

Vu le règlement général de Police applicable sur le territoire de la Ville de Châtelet, arrêté par le Conseil communal en date du 20 juin 2022, objet n° 26, entré en vigueur le 01<sup>er</sup> juillet 2022 modifié par le Conseil Communal du 14 avril 2025, objet n°40 ;

Vu son chapitre II « de la sécurité et de la commodité de passage sur la voie publique » - section 1ère « utilisations privatives de la voie publique » - article 4 précisant qu'il est interdit, sauf autorisation préalable de l'autorité communale compétente, toute utilisation privative de la voie publique, au niveau du sol ou au-dessus ou en-dessous de celui-ci ;

Vu son chapitre III « de la tranquillité et de la sécurité publique » et plus particulièrement sa Section 5 - Mendicité - Collectes à domicile ou sur la voie publique - Sonneries aux portes et notamment ses articles :

« **Article 55 Toute** collecte de fonds ou d'objets effectuée sur la voie publique est soumise à l'autorisation préalable et écrite de l'autorité communale compétente demandée au moins vingt jours ouvrables avant son déroulement. L'autorisation et un document officiel d'identification doivent être présentés d'office par le collecteur aux personnes qu'il sollicite.

**Article 56 Les** collectes à domicile organisées par les C.P.A.S. et les Fabriques d'église ne sont pas soumises à autorisation préalable. Les collecteurs dûment mandatés doivent présenter d'office leur mandat, ainsi qu'une pièce officielle d'identification, aux personnes qu'ils sollicitent. Les collectes entreprises sur le seul territoire de la Ville pour "adoucir les calamités ou malheurs" par tous les autres établissements, institutions, associations ou groupements publics ou privés ainsi que par des personnes privées sont soumises à autorisation préalable et écrite de l'autorité communale compétente aux conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires. Les demandes d'autorisation doivent être introduites vingt jours ouvrables avant le début de la collecte. » ;

Considérant que Madame Céline Grommerch, chargée de suivi administratif de la campagne pour l'Association Îles de Paix, dont le siège social se situe rue du Marché, n°17 à 4500 HUY, a sollicité, par mail du 23 juillet 2025, l'autorisation d'organiser une collecte en voie publique et de porte à porte, sur le territoire de la Ville de Châtelet, sous forme de vente de gadgets, du 16/01 au 18/01/2026 ;

Considérant que pendant cette campagne, différents objets seront vendus et proposés aux prix de 8€, 10€ et 15€, à savoir :

- des modules Îles de Paix
- des bracelets
- des modules à planter à l'aneth
- des films alimentaires
- des sacs à légumes et à fruits
- des tote-bags
- des tours de cou ;

Services généraux 55, rue Gendebien 6200 Châtelet – Tél. : 071/24 32 11 Fax : 071/24 32 50

E-mail : directeur.general@chatelet.be

Belfius Banque : BE79 0910 0036 9033

Banque de la Poste : BE21 0000 0050 4703

Vu la copie demandée et obtenue de l'arrêté adopté par La Ministre de la sécurité et de l'Intérieur, Direction générale Identité et Affaires citoyennes, à Bruxelles, donné en date du 17 juillet 2025, dont bénéficie l'association sans but lucratif « Les Amis des Iles de Paix et de l'Action Pain de la Paix », en abrégé « IDP » de Huy, portant le n°4791809, autorisant la collecte notamment pour les provinces de Hainaut, Liège, Namur, Luxembourg et Brabant Wallon, du 09 au 27 janvier 2026 ;

Considérant que l'association aura comme obligations :

- D'informer la Ville du résultat de cette collecte et à prouver que la somme récoltée est bien arrivée au destinataire
- Les personnes chargées de la collecte (vente des gadgets déclarés) devront être clairement identifiables, porteurs d'une copie de l'autorisation nationale et de l'autorisation communale – à montrer lors d'un contrôle d'une personne habilitée
- Elles devront procéder à la vente de ceux-ci, sans harceler les personnes, dans le respect des règles de la bienséance
- Elles ne pourront pas entraver la libre circulation des usagers de la route (trottoir et/ou chaussée) et ne jamais se trouver en chaussée pour approcher et vendre ces gadgets ;

Le Bourgmestre,

**Article 1er.** Autorise l'association « Iles de Paix », à organiser une collecte sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public mais aussi de porte à porte sous la forme de vente de gadgets identifiés, sur le territoire de la Ville de Châtelet, les 16,17 et 18 janvier 2026.

Liste des gadgets vendus au prix de 8€, 10€ et 15€ :

- des modules Iles de Paix
- des bracelets
- des modules à planter à l'aneth
- des films alimentaires
- des sacs à légumes et à fruits
- des tote-bags
- des tours de cou.

Cette autorisation est donnée dans le respect des conditions suivantes :

- Informer la Ville du résultat de cette collecte et à prouver que la somme récoltée est bien arrivée au destinataire
- Les personnes chargées de la collecte (vente de gadgets) devront être clairement identifiables, porteurs d'une copie de l'autorisation nationale et de l'autorisation communale – à montrer lors d'un contrôle d'une personne habilitée
- Procéder à la vente sans harceler les personnes, sans profiter de la faiblesse des personnes, dans le respect des règles de la bienséance
- Ne pas entraver la libre circulation des usagers de la route (trottoir et/ou chaussée) et ne jamais se trouver en chaussée pour approcher et vendre ces gadgets.

**Article 2.** La présente autorisation sera transmise à Madame Céline Grommerch, aux services communaux concernés ainsi qu'à Monsieur le Chef de Corps de la Zone de Police Aiseau Presles/Châtelet/Farciennes, en vue de veiller à la bonne exécution de celle-ci.

**Article 3.** Un recours non-organisé en annulation peut être introduit auprès de l'autorité régionale de tutelle, à savoir la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, Avenue Gouverneur Bovesse, 100 à 5100 Namur.

Un recours en suspension et/ou annulation contre cette décision peut être introduit par courrier recommandé ou par requête électronique au Conseil d'État (rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles) dans un délai de 60 jours à dater de la notification de la présente.

Les formes de la demande écrite sont contenues dans l'Arrêté royal du 19 novembre 2024 (suspension) et dans

Services généraux 55, rue Gendebien 6200 Châtelet – Tél. : 071/24 32 11 Fax : 071/24 32 50  
E-mail : directeur.general@chatelet.be  
Belfius Banque : BE79 0910 0036 9033  
Banque de la Poste : BE21 0000 0050 4703

l'Arrêté du Régent du 23 Août 1948 (annulation). Pour plus d'information voir : [www.raadvst-consetat.be](http://www.raadvst-consetat.be).

Toute personne physique ou morale qui estime, à l'occasion d'une affaire la concernant, que la Ville de Châtelet n'a pas agi conformément à la mission de service public qu'elle doit assurer, peut introduire une réclamation individuelle, par écrit ou sur place, auprès du Médiateur de la Région wallonne : Monsieur Nicolas LAGASSE, rue Lucien Namêche 54 à 5000 Namur. Tél : 080019199. Le dépôt de réclamation est possible en ligne via [courriel@le-mediateur.be](mailto:courriel@le-mediateur.be).



Châtelet, le 09 décembre 2025.

Le Bourgmestre,

Alpaslan BEKLEVIC

Services généraux 55, rue Gendebien 6200 Châtelet – Tél. : 071/24 32 11 Fax : 071/24 32 50  
E-mail : [directeur.general@chatelet.be](mailto:directeur.general@chatelet.be)  
Belfius Banque : BE79 0910 0036 9033  
Banque de la Poste : BE21 0000 0050 4703



PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE  
COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL**

Séance du 27 octobre 2025

**Présents** : M. Daniel BACQUELAINE, Bourgmestre - Président  
M. Dominique VERLAINE, Mme Anne THANS - DEBRUGE, M. Laurent RADERMECKER, Mme Caroline VEYS, M. Alain JEUNEHOMME, Echevins  
M. Didier GRISARD de la ROCHETTE, Président du Conseil de l'Action sociale  
Sabine GATHOT, Directeur général ff. - Secrétaire.  
M. Laurent GRAVA, Directeur général - Secrétaire.

Service : Secrétariat-Cabinet du Bourgmestre  
Agent : DEMOULIN Natacha

traitant :

**Objet** : **Demande de soutien à la 56ème Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation - îles de paix**

**LE COLLÈGE COMMUNAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu le courriel reçu le 22 octobre 2025 de Madame Céline GROMMERCH, chargée du suivi administratif à la Campagne d'Iles de Paix, concernant la demande de soutien à la 56ème Campagne de récolte de fonds et sensibilisation de "Iles de Paix";

Vu la Campagne qui se tiendra du 1er janvier au 15 février 2026 ;

Considérant qu'ils ont reçu plusieurs demandes d'écoles de communales sollicitant l'obtention d'une autorisation;

A ces causes,

En ,

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ, DECIDE,**

Article 1

de marquer son accord en offrant une visibilité par les biais suivants du 1er janvier au 15 février 2026 :

- sur le site et les réseaux sociaux de la Commune;
- par affichage sur les panneaux communaux.

La Secrétaire,  
(s) Sabine GATHOT

Par le Collège,

Le Président,  
(s) Daniel BACQUELAINE

Pour extrait conforme, le 03/11/2025  
Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre



Laurent GRAVA



Daniel BACQUELAINE

# La commune de CRISNEE



autorise Iles de Paix  
à récolter des fonds les 16, 17 et 18 janvier 2026

Crisnée, le 06/01/2026  
Pr le Bourgmestre,



# La commune de CRISNEE



autorise Iles de Paix  
à récolter des fonds les 16, 17 et 18 janvier 2026

Crisnée, le 06/01/2026  
Pr le Bourgmestre,



# La commune de CRISNEE



autorise Iles de Paix  
à récolter des fonds les 16, 17 et 18 janvier 2026

Crisnée, le 06/01/2026  
Pr le Bourgmestre,



# La commune de CRISNEE



autorise Iles de Paix  
à récolter des fonds les 16, 17 et 18 janvier 2026

Crisnée, le 06/01/2026  
Pr le Bourgmestre,





Extrait du REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU COLLÈGE COMMUNAL DE DINANT



**COMMUNICATION - Asbl Iles de Paix - Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds - Janvier 2026**

**Séance du 24 septembre 2025 N° 16**

**PRESENTS :**

M. Richard FOURNAUX, Bourgmestre - Président;  
M. Niels ADNET-BECKER, Mme Camille CASTAIGNE, M. Julien FLOYMONT, Mme Christelle MAURER, M. Christophe TUMERELLE, Echevins;  
M. Lionel NAOME, Président du CPAS;  
Mme Valentine ROSIER, Directrice Générale;

**LE COLLÈGE COMMUNAL :**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'Arrêté royal du 22 septembre 1823 contenant des dispositions à l'égard des collectes dans les églises et à domicile ;

Vu le Règlement Général de Police arrêté par le Conseil communal en séance du 20 mars 2017 ;

Attendu que par courriel du 10 septembre 2025, Mme Céline Grommerch, Chargée de suivi administratif de la campagne **ILES DE PAIX asbl** - rue du Marché 37, 4500 HUY (+32 456 64 26 05 - [campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)) informe que, comme chaque année depuis plus de 50 ans, l'asbl Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds** ;

Attendu que la **campagne se tiendra du 1er janvier 2026 au 15 février 2026** et que les bénévoles se mobiliseront sur la voie publique, principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026** ;

Considérant qu'en soutenant l'action de l'asbl Iles de Paix, nous contribuons au financement d'importants projets de développement d'agriculture familiale durable et d'alimentation responsable, qui viennent directement en aide à plus de 300.000 personnes en Amérique latine et en Afrique ; que nous participons également la sensibilisation à la citoyenneté mondiale et solidaire de 50.000 élèves en Belgique ;

Attendu que la Ville de Dinant est sollicitée pour soutenir Iles de Paix en faisant la promotion de son action via les réseaux sociaux, sur internet, via le bulletin communal, la pose d'affiches, ... Et que cela peut être concrétisé de plusieurs manières :

• **lui offrir de la visibilité :**

- **Communication digitale** : en promouvant son action via notre site internet et nos réseaux sociaux ;
- **Bulletin communal** : en promouvant son action dans notre bulletin communal ;
- **Affichage** : en plaçant des affiches Iles de Paix sur les panneaux communaux (idéalement) à partir de mi-décembre 2025 jusqu'au 27 janvier 2026 ; Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à leurs volontaires présents sur la voie publique.

Considérant que chaque année, l'action « Iles de Paix » fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur, dès réception, sur simple demande ;

Considérant que la collecte envisagée répond aux prescrits de l'Arrêté royal susmentionné ;

Considérant que la demande de l'asbl Iles de Paix est recevable ;

## **DECIDE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

**D'autoriser** l'asbl Iles de Paix à collecter sur le territoire de la commune de Dinant les **16, 17 et 18 janvier 2026**.

Le produit net de la collecte est destiné à la réalisation des buts poursuivis par l'association.

L'organisation s'engage à appliquer les principes de transparence et de bonne gouvernance dans son chef lors de l'organisation et durant le suivi des opérations de collecte.

### **Article 2 :**

Au cours des opérations de collecte, les collecteurs devront toujours être porteurs d'une copie de la présente autorisation ainsi que de l'arrêté royal et d'une attestation nominative délivrée par l'association et les habilitant à se présenter en son nom.

Aucune commission ou pourcentage sur les biens ou les sommes recueillis par les collecteurs ne peut leur être octroyé.

### **Article 3 :**

Toute convention ayant pour objet l'utilisation de la présente autorisation par des tiers est interdite.

### **Article 4 :**

Cette autorisation ne pourra être utilisée à d'autres fins que celles prévues dans la requête de l'asbl Iles de Paix.

### **Article 5 :**

De communiquer la présente décision pour information / suite utile à :

- l'ASBL Iles de Paix ;
- A.D.L. ;
- Service Communication.

**Ainsi fait et délibéré à Dinant, date que dessus.**

**PAR LE COLLÈGE :**

**La Directrice Générale,  
Valentine ROSIER**

**Le Président,  
Richard FOURNAUX**

**La Directrice Générale,  
Valentine ROSIER**

**POUR COPIE CONFORME :**



**Le Bourgmestre,  
Richard FOURNAUX**



**Maison communale**  
**114, rue Martin Sandron**  
**B – 5680 DOISCHE**  
**Tél. : 082/21.47.20 – Fax : 082/21.47.31**  
**Mail : [info@doische.be](mailto:info@doische.be) – [www.doische.be](http://www.doische.be)**

*Extrait du registre aux  
délibérations du Collège Communal*

**Séance du 28.07.2025**

**Présents :** MM. Pascal Jacquiez, Bourgmestre-Président ;  
Bénédicte Hamoir, Luc Noël, Xavier Pauly, Echevin.e.s ;  
Eric Dubuc, Président C.P.A.S. ;

assisté de Pauline Renard, Directrice générale ff

**Excusés :**

**Absents :**

**OBJET : AUTORISATION - ILES DE PAIX - CAMPAGNE DE JANVIER 2026 : APPROBATION**

**LE COLLEGE,**

**Vu** le mail en date du 23 juillet 2025, de Madame Céline Grommerch, Chargée de suivi administratif à la campagne "Îles de Paix" sollicitant notre commune pour soutenir la campagne Îles de Paix de janvier 2026 ;

**Vu** les dispositions légales en la matière ;

**Pour ces motifs,**

**D E C I D E :**

**Article 1 :**

**De soutenir** la campagne Îles de Paix de janvier 2026 en faisant la promotion de l'action via les réseaux sociaux, le site internet, le bulletin communal et la pose d'affiches.

**Article 2 :**

**Autorise** la Collecte pour la campagne "Îles de Paix" sur son territoire du 16 au 18 janvier 2026.

**Article 3 :**

Copie de la présente décision sera transmise pour suite utile au demandeur.

**PAR LE COLLEGE,**

**La Directrice générale ff,**  
**(sé)P. RENARD**

**POUR EXPEDITION CONFORME,**  
**- 5680 Doische, le 29 juillet 2025**

**La Directrice générale f.f**  
**P. RENARD**

**Le Président,**  
**(sé)P. JACQUIEZ**

**Le Bourgmestre**  
**P. JACQUIEZ**



## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

SEANCE DU 28 JUILLET 2025

N° : 41 suite 0

OBJET : Iles de Paix - campagne annuelle du 1er janvier au 15 février 2026. Autorisation

PRÉSENTS : Monsieur Philippe BONTEMPS, **Bourgmestre**  
~~Madame Laurence JAMAGNE, Monsieur Freddy PAQUET, Monsieur Fabrice SARLET, Monsieur~~  
Patrick BULTOT, Madame Laurence le BUSSY, **Echevins**  
Monsieur André TASSIGNY, **Président du CPAS**  
Madame Julie PONSARD, **Directrice Générale Adjointe**



013694000020589

### LE COLLÈGE COMMUNAL,

Vu l'art. L1123-23 du CDLD;

Considérant la demande effectuée par Iles de Paix en vue de soutenir sa campagne annuelle de sensibilisation qui se déroulera en janvier et février 2026, principalement sur la voie publique les 16, 17 et 18 janvier 2026 ;

Considérant que cette demande porte sur trois points : une visibilité, une vente d'objets au sein de l'administration et un soutien financier à hauteur de 300€ ;

Considérant que l'action des Iles de Paix contribue au financement d'importants projets de développement d'agriculture familiale durable et d'alimentation responsable, qui viennent directement en aide à plus de 300.000 personnes en Amérique latine et en Afrique ;

Considérant que cette action participe également à la sensibilisation à la citoyenneté mondiale et solidaire de 50.000 élèves en Belgique ;

Considérant que le soutien financier annuel de 300€ permettra d'offrir à 5 ménages du Burkina-Faso un kit de matériel de production pour pépiniériste.

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

1. De reprendre sur les différents média de la Ville la campagne digitale qui sera mise en place par les Iles de Paix, de réserver un espace dans le prochain Bulletin communal distribué en décembre 2025 ainsi que dans le Canard des écoles, d'afficher les affiches à recevoir ;
2. De relayer leur appel à volontaires pour cette campagne sur nos différents réseaux;
3. De mettre en vente les objets de campagne au sein de l'administration et notamment à l'accueil de l'Hôtel de ville ;
4. De prévoir l'inscription de 300€ au budget 2026 correspondant à un subside direct aux Iles de Paix via l'article 84905/332-02.

Par le Collège Communal :

La Directrice Générale Adjointe,  
(s) Julie PONSARD

Le Bourgmestre,  
(s) Philippe BONTEMPS

Pour extrait conforme, le 29 juillet 2025 :

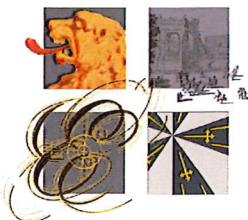
La Directrice Générale Adjointe

Le Bourgmestre

Julie PONSARD.

Philippe BONTEMPS.





Madame Céline Grommerch  
Iles de Paix

[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)

**SA - Département administratif**

**COURRIER ELECTRONIQUE**

Contacts: Sébastien GYSEN - Chef de Département  
Cindy BENOIT - Agent administratif  
Amélie LEYBAERT- Agent administratif

**02/397.14.50**

Nos réf. : SA/LAM/584.3/129910 (à rappeler dans toute correspondance).  
Vos réf. :

Objet : ILES DE PAIX - Campagne de sensibilisation et récolte de fonds - Demande d'autorisation de démarchage sur le territoire d'Enghien les 16, 17 et 18 janvier 2026.

Madame,

Nos services accusent réception de votre courrier électronique par lequel vous sollicitez l'autorisation d'organiser une campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur le territoire d'Enghien, les 16, 17 et 18 janvier 2026.

Nous portons à votre connaissance que nous ne nous y opposons pas, à condition que vous nous communiquiez par voie électronique à l'adresse [dept-admin@enghien-edingen.be](mailto:dept-admin@enghien-edingen.be), le quartier où votre équipe sera présente, ainsi que l'identité des personnes constituant celle-ci. Nos services se chargeront également d'annoncer celle-ci par le biais du site Internet de la Ville d'Enghien, <https://www.ENGHIEN-EDINGEN.BE/fr>.

Pour votre bonne information, nous transmettons une copie de cette correspondance à Madame Patricia BRASCHKIN, Commissaire de Police de la Zone Sylle & Dendre

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Le Directeur Général,

Thomas GUERY.



Le Bourgmestre,

Marc VANDERSTICHELEN.



Province et Arrondissement de Liège  
Commune d'Esneux  
Place Jean D'Ardenne, 1  
4130 Esneux

Extrait du registre aux délibérations du Collège communal

Séance du 15 décembre 2025  
SÉANCE HUIS-CLOS

**Sont présents :** Madame IKER Laura, Bourgmestre-Présidente;  
Madame GOBIN Pauline, Madame FLAGOTHIER Anne-Catherine, Monsieur GEORIS  
Pierre, Monsieur KALBUSCH Serge, Monsieur RIGAUX Vincent, Membres du Collège  
communal;  
Monsieur METELITZIN Steve, Président du CPAS;  
Monsieur KAZMIERCZAK Stefan, Directeur général.

**8. Manifestation sur le domaine public - Campagne et collecte Iles de Paix les 16 et 17 janvier 2026 - JG**

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Vu les articles 133 et 135 §2 de la Nouvelle Loi Communale ;  
Vu la circulaire du 03 juin 1991 du Ministre de l'Intérieur sur les collectes ;  
Vu le règlement de police sur l'occupation privative du domaine public adopté par le Conseil communal en sa séance du 28 mai 2008 ;  
Vu l'ordonnance de police administrative portant sanction des incivilités adoptée par le Conseil communal en séance du 27 février 2025 ;  
Vu la demande introduite par l'ASBL Iles de Paix (c/o Madame Laureline Estievenart, responsable réseau et campagne), siège rue du Marché, 37 à 4500 Huy, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser une campagne de sensibilisation et de collecte de fonds sur le domaine public les 16 et 17 janvier 2026 ;  
Vu le calendrier des manifestations repris au dossier électronique ;

DECIDE à l'unanimité;

1. D'autoriser l'organisation de la campagne de sensibilisation et de récolte de fonds dont question, sous réserve des conditions de sécurité qui pourraient être imposées par Madame la Bourgmestre
2. D'accorder aux organisateurs l'autorisation d'occuper le domaine public, à savoir les voiries d'Esneux et de Tilff
3. De fixer le délai de validité de la présente permission de voirie aux dates du 16 et du 17 janvier 2026
4. D'enjoindre l'association demanderesse à se conformer aux règlements en vigueur et à la propreté publique (nettoyage et remise en état des lieux)
5. Que la présente ne concerne pas les portions du domaine public qui auraient fait l'objet d'une concession à caractère permanent
6. Qu'un contrat d'assurance en responsabilité civile devra être souscrit par l'organisateur pour couvrir les risques d'accident

Par le Collège communal,

Le Directeur général,  
(sé) Stefan **KAZMIERCZAK**

La Bourgmestre,  
(sé) Laura **IKER**

Pour expédition conforme,

Le Directeur général,  
**Stefan KAZMIERCZAK**



La Bourgmestre,  
**Laura IKER**



# CAMPAGNE 2026

## 16, 17 et 18 janvier

MERCI DE BIEN VOULOIR RENVOYER CE DOCUMENT

Iles de Paix - Rue du Marché 37 - 4500 Huy

085 23 02 54

[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)

### AUTORISATION VOIE PUBLIQUE

Oui, nous soutenons Iles de Paix et l'autorisons à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique.

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Administration communale de : ETALLE

Date : 05/12/2025

Nom, fonction et signature : Henri THIRY - BOURGEMESTRE





**Commune D'ETALLE**

Agent traitant :  
Patricia LALOY  
Email : patricia.laloy@etalle.be  
☎ : 063/45.51.74

**Madame Céline Grommerch**  
**Chargée de suivi administratif à**  
**la campagne**  
**Rue du Marché, n°37**  
**B- 4500 HUY**

Objet : Réponse à votre demande de soutien – 56<sup>e</sup> Campagne Îles de Paix 2026.

Madame Grommerch,

Nous accusons bonne réception de votre courriel du 10 septembre 2025 relatif à la 56<sup>e</sup> campagne Îles de Paix 2026.

Nous avons le plaisir de vous informer que le Collège communal en sa séance du 18 septembre 2025 a examiné votre demande et a émis un avis favorable à votre projet.

Dans ce cadre, la commune s'engage à soutenir votre campagne en :

- diffusant vos informations sur nos réseaux sociaux officiels ;
- publiant un article dans notre bulletin communal.

Nous espérons que cette visibilité contribuera au succès de vos actions et à la sensibilisation de nos citoyens aux valeurs défendues par Îles de Paix.

Nous vous prions d'agréer, Madame Grommerch, l'expression de nos salutations distinguées.

La Directrice générale, f.f.

Patricia Laloy.

Le Bourgmestre,

Henri Thiry.

A L'ATTENTION DE

Iles de Paix  
Laureline Estievenart  
rue du Marché, 37  
4500 Huy

Etterbeek, le 03/10/2025

**Concerne/Onderwerp : 2026-01-16 -2026-01-17 - 2026-01-18 - campagne de sensibilisation - Iles de Paix**

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande précitée, nous avons l'honneur de vous faire savoir que le Collège des Bourgmestre et Echevins d'Etterbeek, en séance du **1 octobre 2025**, a marqué son accord concernant :

- la tenue d'une campagne de sensibilisation de 08h00 à 20h00 les 16, 17 et 18 janvier 2026 dans les quartiers de la Chasse, Thieffry, Mérode et Jourdan, de 08h00 à 20h00.

Toute annulation doit être signalée **au minimum 3 jours ouvrables avant la date prévue**.

Le bénéficiaire est également tenu de respecter les consignes précisées dans l'avis de la police (voir annexe).

Nous partons du principe que vous avez pris connaissance du règlement en vigueur relatif à ce prêt, disponible pour référence à l'adresse suivante :

[Règlement et tarifs de location et autres frais pour l'occupation de salles communales et l'utilisation de matériel et de charrois communaux avec ou sans la collaboration de personnel communal | Etterbeek](#)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Par ordonnance :  
La Secrétaire communale,

Annick Petit

Pour le Bourgmestre,  
Par délégation,

Patrick Lenaers  
Échevin



Commune  
de  
**Flémalle**

Échevinat du Développement économique  
Agence de développement local de Flémalle  
Rue Vieille Fosse 1 • 4400 Flémalle  
T : 04/267.60.17  
M : [adl@flemalle.be](mailto:adl@flemalle.be)

**.ADL**  
FLÉMALLE

Nos références : Adl/Iles de Paix/Clear Channel (2025.08.29)  
Vos références : Iles de Paix – Campagne 2026  
Chef de bureau : Damien MASSANGE

**ASBL Iles de Paix**  
**Madame Céline Grommerch**  
Rue du Marché 37  
4500 Huy

**PAR MAIL :** [campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)

Flémalle, le 29 août 2025

**Objet :      Campagne 2025 « Iles de Paix » – Diffusion d’affiches publicitaires**

Madame Grommerch,

Par la présente, nous vous avons le plaisir de vous informer que le Collège communal a décidé, en séance du 29 août 2025, d’autoriser la pose d’affiches relatives à la Campagne 2026 « Iles de Paix » sur les 11 planimètres (côté plan de ville) de Flémalle à raison d’une affiche par planimètre et ce, pour la période du 18 décembre 2025 au 27 janvier 2026 environ.

Dés lors, nous vous invitons à prendre contact avec Monsieur Jean FURNEMONT (0497 /52.72.11 – [jean.furnemont@clearchannel.be](mailto:jean.furnemont@clearchannel.be)) de la société Clear Channel pour les modalités pratiques.

Pour tout renseignement complémentaire, l’Agence de développement local de Flémalle est à votre disposition par téléphone, au 04/267.60.17 ou par mail, à l’adresse [adl@flemalle.be](mailto:adl@flemalle.be).

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d’agréer, Madame Meert, l’expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Collège :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

L’Echevine de l’Adl,

P. VRYENS

S. THEMONT

V. PASSANI

En charge suivi :      Damien MASSANGE – Agence de développement local – 04/267.60.17 – [adl@flemalle.be](mailto:adl@flemalle.be)

# Extrait du Registre aux Délibérations DU COLLÈGE COMMUNAL

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025

**Présents :**

Madame Nathalie CODUTI, **Bourgmestre f.f. - Présidente**

Madame Melina CACCIATORE, Madame Ornella IACONA, Monsieur Fabrice FONTAINE,

Monsieur Lotoko YANGA, **Échevins**

Madame Querby ROTY, **Présidente du CPAS**

Madame Eva MANZELLA, **Directrice générale f.f.**

**Excusé :**

Monsieur Loïc D'HAeyer, **Bourgmestre - Président**

**Objet n°39 : Soutien communal à la 56<sup>e</sup> campagne annuelle d'Iles de Paix – Demande de visibilité et de collaboration - Décision à prendre.**

Le Collège communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures ;

Vu la demande reçue de Madame Céline GROMMERCH, chargée de suivi administratif de la Campagne d'Iles de Paix, sollicitant le soutien de la Ville de Fleurus dans le cadre de la 56<sup>e</sup> édition de leur campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;

Considérant que, comme chaque année depuis plus de 50 ans, l'ONG Iles de Paix organisera en janvier sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;

Considérant que la Campagne 2026 se déroulera du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février 2026, avec une mobilisation principale des volontaires sur la voie publique les 16, 17 et 18 janvier 2026 ;

Considérant que cette Campagne vise à sensibiliser la population aux enjeux de l'alimentation durable, de la dignité humaine et de la solidarité internationale, tout en soutenant des projets de développement en Afrique, en Amérique latine et en Europe ;

Considérant que, par cette action, Iles de Paix contribue également, en Belgique, à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de 60 000 élèves, et sensibilise chaque année des milliers de citoyens aux enjeux d'une alimentation durable et équitable ;

Considérant que l'ONG Iles de Paix sollicite le soutien de la Ville de Fleurus sous forme de visibilité locale et non de participation financière, à savoir :

- La promotion de la Campagne via le site Internet et les réseaux sociaux communaux ;
- La publication d'un article dans le bulletin communal ;
- L'affichage des supports de communication (affiches fournies par Iles de Paix) sur les panneaux communaux, idéalement du 16 décembre 2025 au 27 janvier 2026 ;

Considérant que la Campagne fait l'objet d'une autorisation officielle du Ministère de l'Intérieur, garantissant le caractère encadré et légal de la collecte de fonds sur la voie publique ;

Considérant que soutenir la Campagne d'Iles de Paix permet à la Ville de Fleurus de s'associer à une action citoyenne, solidaire et éducative reconnue au niveau national et international, tout en contribuant à la promotion d'une alimentation durable et responsable ;

À l'unanimité ;

**DÉCIDE :**

Article 1 : De marquer son accord sur la participation de la Ville de Fleurus à la 56<sup>e</sup> Campagne d'Iles de Paix, organisée du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février 2026.

Article 2 : D'autoriser la diffusion des supports de communication de l'ONG Iles de Paix :

- Sur les panneaux d'affichage communaux, du 16 décembre 2025 au 27 janvier 2026 ;
- Sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville ;
- Dans le bulletin communal, à la rubrique information citoyenne.

Article 3 : De confier au Département Communication la mise en œuvre et la coordination de ces actions de visibilité, en collaboration avec l'équipe d'Iles de Paix.

EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

La Directrice générale f.f.,  
Eva MANZELLA

La Bourgmestre f.f. - Présidente,  
Nathalie CODUTI

POUR EXTRAIT CONFORME :

Délivré à Fleurus, le 31 octobre 2025

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre f.f.,

Eva MANZELLA

Nathalie CODUTI



COMMUNE DE  
FLOBECQ

PROVINCE DE HAINAUT  
ARRONDISSEMENT D'ATH



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL**

Séance du 19 septembre 2025.

Présents: Monsieur Dominique MARCIL, Bourgmestre  
Monsieur Xavier VANCOPPENOLLE, Madame Andrée D'HULSTER, Monsieur Carlo DE WOLF, Echevins  
Madame Catherine RASMONT, Présidente du CPAS  
Madame Anne VANDEWIELE, Directrice générale ff

TM / -1.841.7/

**Iles de Paix - Campagne de sensibilisation 2026 - Demande de soutien via le réseau communal**

Le Collège Communal,

Considérant le courrier du 10 septembre 2025 de Madame Céline GROMMERCH, au nom de l'association Iles de Paix, demandant le soutien de la Commune dans la Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds de l'association, en promouvant celle-ci sur les réseaux officiels communaux, dans le prochain bulletin communal ainsi que par voie d'affichage ;

**PREND CONNAISSANCE**

Dudit courrier. La Commune apportera sous soutien à la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds de l'Association Iles de Paix en partageant l'information sur ses réseaux officiels ainsi que dans le prochain bulletin communal.

La délibération sera transmise à Madame Céline GROMMERCH (campagne@ilesdepaix.org).

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL;

La Directrice générale ff,  
(sé) Anne VANDEWIELE

Le Bourgmestre,  
(sé) Dominique MARCIL

La Directrice générale ff,

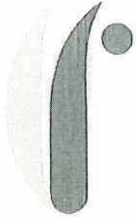
POUR EXTRAIT CONFORME;

Le Bourgmestre,

Anne VANDEWIELE



Dominique MARCIL



Commune de Florennes  
Province de Namur

Iles de paix  
Rue du Marché, 37  
4500, HUY



IMIO012562000017247

Collège des Bourgmestre et Echevins  
Place de l'Hôtel de ville 1  
5620 Florennes  
Tél.: 071 68 11 10  
Fax: 071 68 11 11

Service : Service tech.  
Agent traitant : Delphine MONARD  
delphine.monard@florennes.be  
071/68.11.25

Vos références :  
Nos références : S17319  
Annexes :

Objet : **Demande d'autorisation - Campagne Iles de Paix - Du 1er janvier au 15 février 2026**

Madame GROMMERCH,

Faisant suite à votre courrier relatif à l'objet repris sous rubrique, nous avons l'honneur de vous informer que le Collège Communal, en séance du 10 novembre 2025, n'a émis aucune objection quant à la Campagne Iles de Paix, du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février 2025 sur l'entité. Celle-ci est autorisée aux conditions suivantes :

Article 1 :

D'autoriser les nombreux volontaires à :

- Se mobiliser sur la voie publique, principalement les 16, 17 et 18 janvier 2026 ; Faire du porte-à-porte pendant la journée et effectuer des ventes (modules, bracelets, module à planter, tours de cou, sacs réutilisables, ...) ;
- Se poster à l'entrée des magasins pour lesquels "Îles de Paix" a reçu une autorisation de la centrale et du gérant afin d'effectuer des ventes (modules, bracelets, modules à planter, tours de cou, sacs réutilisables, ...) en vue de la récolte de fonds ;
- Respecter les mesures mentionnées par le conseiller en prévention et la zone de Police (voir annexe).

Vous souhaitant pleine réussite pour votre manifestation, nous vous prions d'agréer, Madame GROMMERCH, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

*En tant qu'ancien enseignant à l'ISMY, je vous souhaite une pleine réussite.*

Par le Collège :

Le Directeur général,  
Mathieu BOLLE



Le Bourgmestre,

Antonin COLLINET

## **Avis Conseiller en Prévention :**

Avis **favorable** sans conditions particulières

## **Avis Zone de Police :**

La zone de police est **favorable** à la tenue de cet événement pour autant que les organisateurs veillent au respect des normes suivantes

- Le règlement général de police notamment en respect de la sécurité et de la commodité de passage sur la voie publique , de la tranquillité et de la sécurité publiques et de l'hygiène publique ,
- Les mesures prescrites par arrêté du Bourgmestre ,
- Les codes de la route et de la rue ;
- Les mesures prescrites par la cellule sécurité de la Ville de Florennes et par la Zone de Secours Dinaphi,
- La loi sur la répression de l'ivresse.

## **Mesures particulières de sécurité :**

Dans le cadre de la menace terroriste, l'OCAM (Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace) préconise une attention particulière pour les événements susceptibles de provoquer une affluence ou une concentration de personnes

L'événement dont question entre en ligne de compte et a fait l'objet d'une analyse de risques conformément aux recommandations de la DGCC (Direction Générale du Centre de Crise)  
En l'occurrence, un dispositif policier ne sera pas présent en permanence et disponible aux abords Des équipes zonales seront orientées pour des patrouilles visibles très régulières

Ces équipes constitueront également la "force de réaction rapide" préconisée par les Instances En cas de besoin, l'organisateur contactera sans délais la police par tout moyen de communication évoqué lors des réunions de coordination ("101")

PROVINCE de LUXEMBOURG

Du registre aux délibérations du Collège Communal, il a été extrait ce qui suit :

VILLE de  
FLORENVILLE

Séance du 22 août 2025

**Présents :** Madame Camille MAITREJEAN, **Bourgmestre - Présidente**  
Madame Caroline GODFRIN, Madame Sylvie THEODORE,  
Monsieur Christian SCHÖLER, Monsieur Bérenger GOFFETTE,  
**Échevins**  
~~Monsieur Dorian SIMON, Président du CPAS~~  
Madame Réjane STRUELENS, **Directrice Générale**

Réf. : SECR/20250822-7

Objet : Campagne "Iles de Paix" - Janvier 2026

## Le Collège Communal,

Vu le courriel émanant de Madame Céline GROMMERCH, Chargée du suivi administratif de la campagne, concernant la campagne "Iles de Paix" du 01.01 au 15.02.2026, par lequel elle sollicite le soutien de la commune de plusieurs manières :

- L'autorisation de mener la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique;
- La publication d'une annonce sur le site internet communal et les réseaux sociaux;
- La publication d'une annonce sur le bulletin communal;
- Le placement d'affiches;
- La sensibilisation des élèves des écoles communales en proposant:
  - la participation des élèves et des écoles à la campagne;
  - le matériel pédagogique, mis gratuitement, à disposition sur le site internet;
  - des formations gratuites de sensibilisation aux professeurs des écoles;

Considérant que les volontaires seront mobilisés sur la voie publique, principalement, les 16, 17 et 18 janvier 2026;

Considérant que cette action fait l'objet d'une autorisation du Ministère de l'Intérieur;

MARQUE NOTRE ACCORD pour la commande d'affiches et la publication d'une annonce sur le site internet communal;

CHARGE:

- le service Communication de placer l'annonce sur le site internet communal;
- le service Secrétariat de commander le pack communication et le pack affiches via le formulaire prévu à cet effet;
- le service Enseignement d'informer les écoles communales des formations et outils pédagogiques disponibles gratuitement pour sensibiliser les élèves à la campagne.

Par le Collège,

La Directrice Générale,

Réjane STRUELENS



La Bourgmestre,

Camille MAITREJEAN

**ILES DE PAIX**  
**C/o Mme Céliné GROMMERCH**

Rue du Marché, 37  
4500 Huy

**Votre correspondant**

M. Thomas DEPREZ  
Cabinet du Bourgmestre  
Tél : 071/12.12.40  
bourgmestre@fosses-la-ville.be

Fosses-la-Ville, le 1<sup>er</sup> aout 2025

Objet Campagne Iles de Paix – Janvier 2026  
Nos réf./ CB/TD/2025/participation campagne/250801.01  
Vos réf./

Madame Grommerch,

Le Collège Communal, en sa séance du 31 juillet 2025, a pris connaissance de votre demande par laquelle vous sollicitez la participation de la Ville à la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds d'Iles de Paix du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février 2026, et sur la voie publique les 16, 17 et 18 janvier 2026.

Le Collège communal **a marqué son accord** sur votre demande afin de promouvoir l'action :  
**Sur le site internet de la Ville, sur son réseau social et dans le bulletin communal,**  
**En plaçant des affiches sur les panneaux d'affichages communaux habituels,**

Vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez, Madame Grommerch, nos salutations distinguées.

Par le Collège,

La Directrice générale f.f.,

E. DUCHATEAU



Le Bourgmestre,

G. de BILDERLING

22 AOUT 2025



Iles de Paix  
A l'attention de Madame Céline  
GROMMERCH

[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)

Entrée n°



IMI0011147000019679

Nos références à rappeler  
AG/NN/iles de paix aout 2025

Votre courriel du  
31 octobre 2024

**Objet :** Votre demande d'autorisation de vente pour la campagne 2026 d'Iles de Paix sur le territoire de Genappe

Madame Grommerch

À la suite de votre courrier du 23 juillet dernier le Collège Communal s'est réuni en séance du 30 juillet 2025.

Il autorise l'asbl Iles de paix à la tenue de sa campagne en janvier du 1<sup>er</sup> au 15 février 2026 sur le territoire de la Ville de Genappe.

Nous transmettons également cette décision à nos services de Police et ne manquerons pas de faire la publicité de la campagne sur nos réseaux.

Nous souhaitons vous commander quelques affiches pour les apposer dans les locaux administratifs

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.

Par Ordonnance  
Le Directeur Général ff.,

PH. GEORGERY



Le Bourgmestre,

G. COURONNÉ

**Arrondissement de VIRTON**  
**Province de LUXEMBOURG**  
**Commune de HABAY**

**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du COLLEGE COMMUNAL**

Séance à huis clos du 15 septembre 2025

Présents:

Olivier BARTHÉLEMY , Bourgmestre-Président  
Fabrice JACQUES , Cindy VAN DE WALLE, Philippe JEANTY , Ahmed BERTHOME , Echevins  
Corinne LE GROS , Présidente du CPAS  
Sylviane WILLOT , Directrice générale ff  
~~Florence BRADFER~~, Directrice générale

\*\*\*\*\*

**OBJET :** Police administrative : demande d'autorisation et de soutien pour la campagne 2026 des Iles de Paix, représentée par Mme GROMMERCH Céline, lors des journées des 16, 17 et 18 janvier 2026.

**Le COLLEGE COMMUNAL,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le règlement général de police arrêté par le Conseil communal, le 13 juin 2007 ;

Vu la demande du 10 septembre 2025 (POL623670) de Mme GROMMERCH Céline, représentant l'association « ILES DE PAIX » - rue du Marché, n°37 à 4500 HUY, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds du 16 au 18 janvier 2026 (mobilisation des volontaires sur la voie publique);

Considérant que la demande de soutien consiste à soutenir les Iles de Paix en faisant la promotion de leur action via les réseaux sociaux, sur internet, via le bulletin communal, la pose d'affiches, soutien financier;

**AUTORISE l'organisation de l'Opération ILES DE PAIX, représentée par Mme GROMMERCH Céline, durant le mois de janvier 2026;**

**MARQUE SON ACCORD pour le placement des affiches aux endroits où se pratique habituellement l'affichage communal;**

**et INFORME l'association qu'elle peut transmettre tout communiqué de presse à l'adresse courriel suivante : communication.site@habay.be pour insertion dans le bulletin communal et sur le site INTERNET de la Commune.**

Considérant que les Iles de Paix font partie du CNCD 11.11.11.et que la Commune soutient financièrement le CNCD 11.11.11.;

**DECIDE de ne pas soutenir financièrement des Iles de Paix.**

*Fait en séance à HABAY, date que dessus.*

**PAR LE COLLEGE :**

La Directrice générale ff.,  
**s/ Sylviane WILLOT**

Pour extrait conforme,  
La Directrice générale ff.,

  
**Sylviane WILLOT**



Le Président,  
**s/ Olivier BARTHÉLEMY**

HABAY, le 23 septembre 2025  
Le Bourgmestre,

  
**Olivier BARTHÉLEMY**

**PROVINCE DE LIEGE - ARRONDISSEMENT DE HUY  
COMMUNE DE HAMOIR**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU COLLÈGE COMMUNAL.**

Séance Collège du 22 septembre 2025.

**Présents : MM. Patrick Lecerf, Bourgmestre;  
Céline Fagnouille, Nadège Vanbever, Claude Kriescher, Échevins;  
Aline Van Mullem, Présidente du CPAS;  
Fabrice Maka, Directeur Général;**

Iles de Paix : 56ème Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation.

Le Collège,

Vu la demande, adressée à la Commune de Hamoir, de participation à la 56ème Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation des Iles de paix.

**DECIDE :**

D'accepter et de compléter le formulaire en ligne afin de recevoir gratuitement :

- le pack "Communication digitale" pour promouvoir l'action via le site internet et les réseaux sociaux ;
- le pack "Bulletin communal" pour promouvoir l'action dans le bulletin communal ;
- le pack "Affichage" pour placer des affiches sur les panneaux communaux (idéalement) du 16/12/25 au 27/01/26. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien aux volontaires présents sur la voie publique.

D'autoriser le colportage et la vente, par les volontaires, sur la voie publique durant la 56ème Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation des Iles de paix.

Par le Collège,

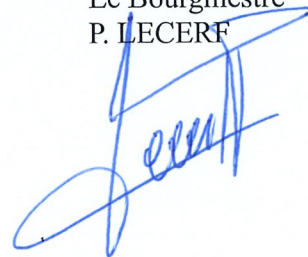
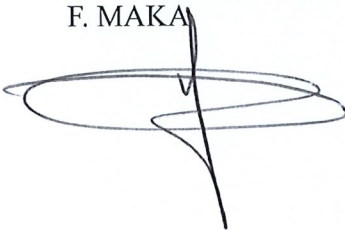
Le Directeur Général,  
Fabrice Maka

Le Bourgmestre,  
Patrick Lecerf

Pour extrait conforme

Le Directeur général,  
F. MAKKA

Le Bourgmestre  
P. LECERF





PROVINCE DE NAMUR – ARRONDISSEMENT DE DINANT  
COMMUNE DE HASTIERE

Du registre aux délibérations du COLLEGE COMMUNAL de cette commune, il a été extrait ce qui suit : séance du 04 août 2025

Présents : BULTOT Simon, Président;  
VINCKE Philippe, DE RYCKE Fabrice, CASTELEYN Joëlle,  
ROUSSEAUX Maud, Echevins;  
MATHON David, Président du CPAS;  
DEFECHE Valérie, Directrice générale.  
SAUSSEZ Arnaud, Directeur général faisant fonction.

49 - CDU -1.858 / 145586

E mail reçu des Iles de Paix - campagne de janvier 2026- soutien à la campagne: demande d'affichage et d'information via bulletin communal, fb,.. Réponse via formulaire en ligne

### LE COLLEGE COMMUNAL,

*Vu l'arrêté royal du 22 septembre 1823 contenant des dispositions à l'égard des collectes dans les églises ou à domicile ;*

*Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;*

*Vu la demande reçue le 23 juillet 2025 de l'ASBL «Iles de Paix» à l'effet d'obtenir l'autorisation de collecter des fonds à domicile les 16, 17 et 18 janvier 2026 sur le territoire de la commune de Hastière ;*

*Considérant que la collecte envisagée est destinée à financer des projets durables et responsables;*

*Considérant que le produit de la collecte envisagé est destiné au financement d'importants projets de développement dans l'agriculture familiale durable et l'alimentation responsable;*

*Considérant que la collecte envisagée répond aux prescrits de l'arrêté royal susmentionné ;*

*Considérant que la demande de l'ASBL est recevable ;*

DECIDE à l'unanimité :

#### **Article 1er.**

L'ASBL «Iles de Paix» est autorisée à collecter des fonds à domicile les 16, 17 et 18 janvier 2026 sur le territoire de la commune de Hastière.

Le produit net de la collecte est destiné à la réalisation des buts poursuivis par l'association.

L'organisation s'engage à appliquer les principes de transparence et de bonne gouvernance dans son chef lors de l'organisation et durant le suivi des opérations de collecte.

#### **Article 2.**

De charger Madame Gaëlle Huysmans de compléter le formulaire en ligne : [Campagne Iles de Paix 2026 : formulaire — Iles de Paix](#)

#### **Article 3.**

Au cours des opérations de collecte, les collecteurs devront toujours être porteurs d'une copie de la présente autorisation ainsi que d'une attestation nominative délivrée par l'association et les habilitant à se présenter en son nom.

Aucune commission ou pourcentage sur les biens ou les sommes recueillis par les collecteurs ne peut leur être octroyé.

**Article 4.**

Toute convention ayant pour objet l'utilisation de la présente autorisation par des tiers est interdite.

**Article 5.**

Les documents suivants seront transmis à l'administration communale de Hastière dans les trois mois de la clôture de la collecte :

- le bilan de la collecte établi et certifié exact par un expert-comptable agréé ou réviseur d'entreprises ;
- le détail de l'affectation du bénéfice net de la collecte.

Les frais inhérents à l'organisation de collecte ne peuvent s'élever à plus de 25% du bénéfice net récolté, hormis les frais de certification.

**Article 6.**

Cette autorisation ne pourra être utilisée à d'autres fins que celles prévues dans la requête de l'asbl Iles de Paix.

**Article 7.**

L'administration communale de Hastière soutiendra la campagne "Iles de Paix" en promouvant leur action sur le site internet de la commune et les réseaux sociaux ainsi que sur le bulletin communal.

PAR LE COLLEGE,

s)Le Directeur général faisant fonction,  
Arnaud SAUSSEZ

s)Le Bourgmestre,  
Simon BULTOT

POUR EXTRAIT CONFORME LE 05-08-2025

Le Directeur général faisant fonction,

Le Bourgmestre,

Arnaud SAUSSEZ

Simon BULTOT



PROVINCE  
de  
NAMUR

ARRONDISSEMENT  
de  
DINANT  
COMMUNE  
De  
HAVELANGE

**Du registre aux délibérations du COLLÈGE COMMUNAL de cette Commune, a été  
extrait ce qui suit :**

SEANCE DU 07 AOÛT 2025

**Présents :**

Nathalie DEMANET, Bourgmestre - Présidente;  
Frank MAILLEUX, Gilles RAMELOT, André-Marie GIGOT, Échevins;  
Renaud DELLIEU, Président du CPAS;  
Fabienne MANDERSCHIED, Directrice Générale;

**Excusée :**

Aurélie BROUIR, Échevine;

Le Collège Communal,

Objet : A. Iles de Paix - Campagne de janvier 2026

Vu la demande du 23/07/2025 de Madame Céline Grommerch, représentante de la Campagne Iles de Paix qui se déroulera du 1er janvier 2026 au 15 février 2026;

Vu qu'il est demandé à l'Administration communale de soutenir cette campagne en autorisant Iles de Paix à mener sa campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique, de placer des affiches à la Maison communale, de publier une annonce dans le prochain Bulletin communal et/ou sur le site internet de la commune, de sensibiliser les élèves des écoles de la commune;

**DECIDE**

**Article 1:** D'émettre un avis favorable à la demande de Madame Céline Grommerch, représentante de la campagne Iles de Paix, concernant la campagne 2026.

**Article 2:** De transmettre la présente à l'ASBL Iles de Paix.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice Générale  
Fabienne MANDERSCHIED

La Bourgmestre - Présidente  
Nathalie DEMANET

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Directeur Général f.f.

La Bourgmestre

Philippe SCHOEMANS

Nathalie DEMANET



# CAMPAGNE 2026

## 16, 17 et 18 janvier

MERCI DE BIEN VOULOIR RENVOYER CE DOCUMENT AVANT LE 2 NOVEMBRE

Iles de Paix - Rue du Marché 37 - 4500 Huy

085 23 02 54

[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)

### AUTORISATION VOIE PUBLIQUE



Oui, nous soutenons Iles de Paix et l'autorisons à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique.

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Administration communale de : ..... HELECINE .....

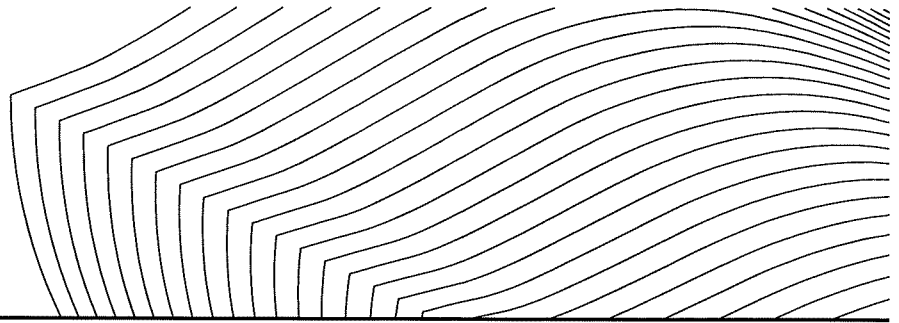
Date : ..... 28/10/2025 .....

Nom, fonction et signature : ..... Pascal COLLIN, Bourgmestre .....





**Police**



**Police locale de HERSTAL**  
**Div. Police Administrative**

Rue Pépin 20  
4040 HERSTAL

☎ : 04/256.53.30

📠 : 04/256.53.35

Dossier :  
DPA/OP/202500134

Destinataire Mr le Bourgmestre F.DAERDEN

Date : 08.10.2025

### Avis Police

Nous soussigné, LOPEZ Olivier, Inspecteur de police, donnons avis du Service de police quant à la demande d'autorisation de mener une action de sensibilisation et de récolte de fonds de l'ONG Iles de Paix sur le territoire de la Ville de Herstal du 01.01.2026 au 15.02.2026 :

Demandeur : Madame GROMMERCH Céline, responsable récolte de fonds et communication, Iles de Paix

- *Renseignements sur la(les) personne(s) concernée(s) – l'activité :*

Responsable : Madame GROMMERCH Céline  
Société : ONG Iles de Paix – Rue du Maché 37 à 4500 Huy  
Activité : Action de sensibilisation et de récolte de fonds

Aucune information négative liée aux personnes ou à l'ONG n'a été portée à notre connaissance.

- *Tranquillité publique (nuisances sonores...) :*

L'activité envisagée n'est pas de nature à causer un trouble à la tranquillité publique.

- *Salubrité Publique (immondices, ....) :*

Les recruteurs l'ONG Iles de Paix veilleront à prendre les mesures adéquates quant à la maintenance de la propreté des lieux où se déroule la récolte de fonds.

L'activité s'exerce sur la voie publique.

Aucun élément à notre connaissance ne peut nous faire penser que la salubrité ne sera pas respectée.

- *Sécurité Publique (mobilité, rassemblement, ...)* :

- La mobilité : Les recruteurs l'ONG Iles de Paix circulent pédestrement et sont soumis au code de la route. Ils ne peuvent causer une entrave et occasionner ainsi du danger pour les usagers de la route.
- La sécurité – OP : L'activité ainsi que l'objectif poursuivi par celle-ci ne sont pas de nature à occasionner un problème d'un point de vue sécurité OP. Chaque recruteur veillera à avoir un comportement respectueux et adéquat envers les personnes rencontrées.

En conclusion, aucun élément en notre possession ne nous permet de penser que l'activité et que ses recruteurs présenteront un risque particulier de trouble de l'ordre public. J'émet donc un avis positif quant à la demande de Madame GROMMERCH Céline.

- Remarques :

A noter que la récolte de fonds de l'ONG Iles de Paix, nos services n'ont enregistré aucune demande d'intervention relativement aux nuisances et autres troubles de l'OP concernant l'activité dont mention.

Chaque recruteur engagé pour la récolte de fonds de l'ONG Iles de Paix doit se présenter au commissariat de Herstal, rue Pepin de Herstal 20 à 4040 Herstal préalablement à sa prestation afin de fournir son identité et prévenir de son début d'activité.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre Mr DAERDEN.F, l'expression de ma considération respectueuse

LOPEZ Olivier  
Inspecteur de Police  
Div. Pol. Admin.



Votre correspondante : BODART S.  
Qualité : Employée d'administration

"Îles de Paix" ASBL  
rue du Marché, n° 37

4500 HUY

Nos réf: PAD-SB / 2025-10566  
(à rappeler s.v.p.)

Huy, le 28 juillet 2025

Annexes : 1.

Objet : **Campagne "Îles de Paix" du 1er janvier au 15 février 2026 inclus.**

Madame,

J'accuse réception de votre courriel du 23 juillet 2025 relatif à la campagne « Îles de Paix » que votre Association organisera **du 1<sup>er</sup> janvier au 15 janvier 2026 inclus.**

J'ai l'honneur de vous annoncer que durant la période précitée, j'autorise cette campagne de collecte de fonds, **sur la voie publique à Huy**, ainsi que l'affichage publicitaire annonçant cette campagne, dont vous trouverez l'arrêté d'autorisation en annexe à la présente.

Je vous rappelle, toutefois, qu'il vous appartient de veiller :

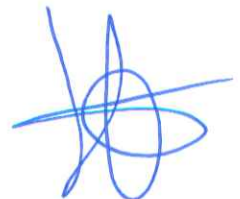
- à ce que la présence de vos vendeurs sur la voie publique ne constitue pas un embarras pour la circulation, ni pour le passage des piétons ;
- à ce que l'attention du public ne soit attirée par des cris ou interpellations ;
- à ce que vos opérations de vente ne se tiennent pas après la tombée de la nuit ;
- à respecter les éventuelles directives vous transmises par mes Services de Police.

Je vous précise qu'en application de l'article 49 du Règlement Général de Police de la Ville, je pourrai interdire cette vente sur la voie publique si le maintien de l'ordre le requiert.

Je vous souhaite bonne réception du présent envoi et vous prie d'agréer, **Madame**, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Député-Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

O. HUMBLET.



Iles de Paix asbl  
Madame ESTIEVENART Laureline  
Rue du Marché 37  
4500 HUY

[laureline.estievenart@ilesdepaix.org](mailto:laureline.estievenart@ilesdepaix.org)

Ixelles, le 13 janvier 2026

---

Votre courrier du 05/01/2025	Vos références	Nos références CE/SF/02	Annexe(s) 0
---------------------------------	----------------	----------------------------	----------------

Objet :

- ❖ **Dossier** 20260114-16-Sensibilisation-IlesDePaix (À rappeler lors de toutes communications),
- ❖ **Action** Campagne 2026 d'Iles de Paix,
- ❖ **Ixelles**, place Fernand Cocq,
- ❖ **Dates** Le mercredi 14 janvier 2026 de 10h00 à 16h00 et le vendredi 16 janvier 2026 de 10h00 à 16h00

Madame,

J'accuse bonne réception de votre demande datée du 5 janvier 2026, relative à l'objet repris sous rubrique. Celle-ci a retenu toute mon attention.

Par la présente et suite à un avis favorable des instances concernées, je marque mon accord quant à l'organisation de votre activité.

Toutefois, suite à l'évaluation de la menace en Belgique par l'OCAM du 07/07/2025 (réf. OCAM/F/497443/204), l'OCAM fixe un niveau 3 (grave) avec vigilance accrue pour la menace générale envers la Belgique et insiste sur le fait que la menace d'un attentat reste sérieuse dans notre pays. Les lieux publics à forte concentration de personnes et pas ou peu protégés sont les cibles privilégiées. Dans le même temps, l'OCAM maintient un niveau 3 pour certains lieux sensibles.

Le NCCN, dans sa note du 17/10/2023 (réf. CC/PERM/20231017/1825) attire notre attention sur la nécessité d'une attention et d'une vigilance accrue et particulière pour les lieux publics à forte concentration de personnes et pas ou peu protégés.

Nous vous invitons donc à respecter les conditions suivantes en étant particulièrement attentifs en ce qui concerne la mobilité et la sécurité :

- o Les organisateurs sont tenus d'aviser tous les riverains (habitants, commerçants, etc....) de la zone où se déroule l'activité et ce, au moyen d'un courrier « toutes boîtes ». Ce courrier devra mentionner le programme du jour ainsi que les interdictions de stationnement et de circulation prévues dans la zone de l'activité, ceci afin que tous les riverains soient prévenus des éventuelles difficultés en ce qui concerne l'accès motorisé à leur domicile ou garage.
- o **Les organisateurs veilleront à ce qu'aucun stand politique et/ou construction quelconque à caractère politique et/ou revendicatif ne soit présent sur le lieu de l'événement.**

- Les organisateurs d'activités particulières le font à leurs frais, risques et périls, ils sont tenus de souscrire une assurance en responsabilité civile adéquate (RC organisateurs, RC générale, ...). Ils sont tenus de veiller au bon déroulement des activités et de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires afin d'éviter les accidents et/ou incidents, notamment lors du montage et du démontage des installations.
- Les activités dont question ne peuvent constituer une infraction aux lois et normes en vigueur ni donner lieu à des plaintes justifiées des riverains.
- Afin de veiller au bon déroulement des activités, les organisateurs sont tenus de désigner un nombre suffisant de responsables, un de ceux-ci sera joignable à tout instant et en mesure d'intervenir immédiatement et efficacement sur les structures installées, son identité sera communiquée préalablement aux services de police.
- Le libre passage des véhicules de secours doit à tout moment être garanti. Une largeur utile de 4 mètres minimum doit être maintenue libre sur la voie carrossable.
- Le libre passage de l'ensemble des usagers et des piétons en particulier doit, à tout moment, être garanti. Un passage libre de tout obstacle d'une largeur minimale de 2 mètres doit être garanti pour les piétons.
- L'accès aux immeubles d'habitation ou de commerce ne peut être entravé. La sûreté et la commodité de passage ne peuvent être compromises.
- Les organisateurs devront prendre toutes les mesures de sécurité vis-à-vis du placement du matériel (câbles, etc.) et ce afin d'éviter tout risque de trébuchages de chutes des passants (utilisation de passe-câbles).
- Les banderoles ou autres décorations doivent être solidement fixées à une hauteur minimale de 4,50m si celles-ci surplombent la voie carrossable. Les objets déposés, accrochés ou suspendus devront être solidement fixés, de manière qu'ils ne puissent se renverser ou tomber, même par vent violent ou autres intempéries. Rien ne pourra être accroché aux végétaux et/ou aux équipements et mobiliers urbains quels qu'ils soient.
- Toute installation ne peut masquer, même partiellement, la signalisation routière ou les indications d'utilité publique, les taques aux sols d'accès aux vannes et réseaux des sociétés distributrices doivent rester accessibles. Les bouches d'incendie, les couvercles ou trapillons fermant les chambres des bouches d'incendie et les puisards doivent toujours rester dégagés, bien visibles et aisément accessibles.
- Une fois les activités terminées, et si nécessaire, l'organisateur avisera l'autorité administrative ainsi que les services de police concernés de tout problème rencontré et plus particulièrement dans le cadre des sujets repris ci-dessus ;
- Les organisateurs sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires afin de maintenir les lieux dans un parfait état de propreté, pendant ET à l'issue de l'activité. Il est interdit de salir tout objet d'utilité publique, tout endroit de la voie publique.
- Il est interdit de salir ou d'endommager la voie publique, les monuments, plantations ou pelouses qui en font partie sans en avoir référé au préalable et obtenu une autorisation particulière. Les organisateurs veilleront à ce que les lieux et équipements soient remis en état dès la fin de l'événement et que tout obstacle soit enlevé de la voie publique.

- o **Le nettoyage de la voie publique, pendant ET à l'issue de l'activité, incombe aux organisateurs. Si ceux-ci ne respectent pas cette obligation, l'autorité administrative compétente s'en chargera à leurs entiers frais, risques et périls.**
- o La surveillance des installations incombe aux organisateurs de jour comme de nuit.
- o Les dégradations éventuelles incombent aux organisateurs.
- o Si des imprimés sont distribués, ceux-ci doivent porter l'indication vraie du nom et du domicile de l'auteur ou de l'imprimeur (art. 299 Code Pénal). Le distributeur est tenu de ramasser les imprimés qui seraient jetés par le public. Il est interdit de les déposer sur des véhicules en stationnement sur la voie publique.

La cellule Evénements est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire auprès de la personne de contact suivante : Stephanie FLAMENT, tel. 02 515 67 76, mail. [events@ixelles.brussels](mailto:events@ixelles.brussels)

En cas de réclamation, vous avez la possibilité de l'introduire par écrit, en faisant apparaître vos coordonnées, l'objet précis de votre réclamation et le descriptif des démarches déjà entreprises via le formulaire en ligne disponible sur le site Internet de la Commune : <https://www.ixelles.be/site/332-Introduire-une-reclamation> ou par mail : [ombudsman@ixelles.brussels](mailto:ombudsman@ixelles.brussels) ou par courrier : Ombudsman - chaussée d'Ixelles, 233 - 1050 Ixelles.

Un recours contre cette décision peut être introduit auprès du Conseil d'Etat, rue de la Science 33 à 1040 Bruxelles, au moyen d'une lettre recommandée qui doit être envoyée dans un délai de soixante jours calendrier prenant cours le lendemain de la date d'envoi de la présente notification.

#### **Remarques importantes :**

*Les organisateurs s'informeront préalablement auprès des services compétents (services de la Ville, de l'Administration communale, des sociétés de transports en commun, ...) afin de vérifier si l'événement organisé n'aura pas d'impact sur :*

- *D'autres événements (impacts ou redondance dans l'espace et le temps) ;*
- *La mobilité (les transports en commun – déviation, capacité, ...);*
- *Les chantiers dans le quartier concerné (impact mobilité, sécurité, bruit, ...).*

*Les activités terminées et si nécessaire, les organisateurs aviseront l'Autorité Administrative ainsi que les services de police de tous les problèmes rencontrés et plus particulièrement dans le cadre des sujets repris ci-dessus.*

Je tiens également à vous rappeler qu'en cas d'évènements exceptionnels et sur base d'un rapport de police circonstancié, toute manifestation sur la voie publique peut être annulée et ce, même en dernière minute.

Cordialement,



Le Bourgmestre,

Romain DE REUSME

c.c. : Police





Jette, le 12/08/2025

Iles de paix ASBL  
Madame Céline GROMMERCH  
Chargée de suivi administratif à la campagne  
Rue du Marché 37  
4500 HUY

(envoyé par e-mail à l'adresse : [campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org))

**Notre référence : AG/JN/AutBgm/2025 – n° 104**

**Annexes : /**

**Objet : Action de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique en faveur de l'asbl Iles de Paix le 18 janvier 2026 – Autorisation**

Madame,

En réponse à votre courrier électronique du 23/07/2025, j'ai le plaisir de vous donner l'autorisation de réaliser la campagne annuelle pour les Iles de Paix sur le territoire de ma commune sur le site du marché dominical le dimanche 18 janvier 2026.

Les activités prévues ne pourront en aucun cas troubler l'ordre public ni entraver les bonnes mœurs.

Je demande toutefois que vos collaborateurs (2 à 3 personnes maximum) soient porteur d'un badge qui permet de les identifier personnellement et comme membre ou représentant de l'association. Ils ne pourront pas importuner ni harceler le public, ni stationner en groupe sur la voie publique.

La présente autorisation devra être produite à toute réquisition de la police ou d'un agent communal habilité.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

La Bourgmestre,



**Claire Vandevivere**

**Votre correspondant**

Jennyfer NOOTENS  
Collaboratrice administrative – Service Affaires générales  
[affaires.generales@jette.brussels](mailto:affaires.generales@jette.brussels)  
02 423 13 20

**Commune de Jette**

Chaussée de Wemmel, 100 – 1090 Jette  
02 423 12 11 – [infojette@jette.brussels](mailto:infojette@jette.brussels) – [www.jette.be](http://www.jette.be)

---

*Extrait du registre aux délibérations du Collège communal.*

*Séance du 12 septembre 2025*

*Séance à huis-clos*

**Objet** : N° 109 - Service Développement économique – Demande de soutien Île de Paix

**Présents** : *Monsieur Jean-Luc MEURICE, Bourgmestre;*  
*Monsieur Olivier DEBROEK, Madame Bénédicte DELMEZ, Madame Ludivine HENRIOULLE, Monsieur*  
*Humbert DUBOIS, Madame Juliette DONEUX, Echevins;*  
*Madame Marie-Louise HOUART, Présidente du C.P.A.S., Conseillère communale;*  
*Jonathan Piret, Directeur général.*

**Excusés** :

***Le Collège communal,***

Considérant la demande de soutien annuelle de la campagne Îles de Paix 1er janvier 2026 au 15 février 2026 :

« Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans, Îles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2026 au 15 février 2026. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la Campagne Îles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles.** Ils se mobiliseront **sur la voie publique**, et ce principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026.**

**Soutenir notre action permet :**

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Découvrez [notre rapport d'activité 2024](#) et [l'aftermovie de la campagne 2025.](#)

**Nous vous sollicitons pour soutenir Îles de Paix.**

Vous pouvez concrétiser cela en nous offrant de la visibilité :

- **Communication digitale** : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.

- **Bulletin communal** : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.
- **Affichage** : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du **16/12/25 au 27/01/26**. Celles-ci seront fournies gratuitement par Îles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne**. [Celui-ci est disponible ici](#). Ce formulaire simplifié permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Votre appui nous est très précieux !

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que si vous souhaitez **sensibiliser les élèves, les mouvements de jeunesse ou les habitants** de votre commune **aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable**, Îles de Paix propose, **gratuitement**, toute l'année, des jeux pédagogiques, des animations, des ciné-débats, des expos temporaires... Envoyez-nous un mail à [education@ilesdepaix.org](mailto:education@ilesdepaix.org) pour plus d'informations.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention et le suivi que vous voudrez bien réserver à ce courrier.

Cordialement,

**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne » ;

DECIDE à l'unanimité

Article unique : De valider le soutien en termes communicationnel (page facebook)

Par le Collège communal :  
Le Directeur général,  
s/ Jonathan Piret

Le Bourgmestre,  
s/ Jean-Luc MEURICE

Pour extrait conforme :  
Jodoigne, le 15/09/2025  
Par Ordonnance :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Jonathan Piret

Jean-Luc MEURICE

**Madame Céline GROMMERCH**  
Chargée de suivi administratif  
à la campagne  
îles de paix  
Rue du Marché, 37  
4500 Huy

**Animation de la Cité**

Réf : D2/RI/26/1

Coordonnées : IDOUMHAIDI Redouane - 064/27 78 88 - stagiaire\_cite@lalouviere.be

La Louvière, le

**02 DEC. 2025**

Madame Grommerch,

Suite à l'introduction du formulaire « organisation d'événements » au Service « Animation de la Cité », vous trouverez ci-joint l'arrêté du Bourgmestre pour l'occupation de la voie publique les 16, 17 et 18 janvier 2026 pour organiser une collecte de fonds.

Copie de la présente, est transmise, pour information, à nos Services Police et Environnement.

Veuillez vous munir de l'arrêté ci-joint le jour de la manifestation.

Nous vous prions d'agréer, Madame Grommerch, l'expression de nos salutations distinguées.

Rudy ANKAERT

Jacques GOBERT

Le Directeur Général adjoint,  
Le Directeur général

**MARC MINNE**



Le Bourgmestre

Ville de La Louvière

Hôtel de Ville  
Place Communale 1  
7100 LA LOUVIERE

www.lalouviere.be  
tél. 064 277 811

ARRETE DU BOURGMESTRE

Le Bourgmestre,

Vu les articles 133 al. 2 et 135 § 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu le décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale;

Vu les articles 2, 3, 5, 6, 7 et 132 à 135 du règlement communal de police;

Vu l'avis rendu par les services de Police en date du 27 novembre 2025;

Considérant que les communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sécurité et de la tranquillité publique ;

Considérant la demande introduite par Madame Céline Grommerch, chargée de suivi administratif, Îles de Paix, rue du marché 37 à 4500 Huy sollicitant l'autorisation d'organiser une récolte de fonds et une sensibilisation auprès des citoyens dans le cadre de la campagne annuelle les 16, 17 et 18 janvier 2025;

Considérant l'avis favorable de la Police;

Considérant que cette autorisation est délivrée aux conditions suivantes:

- les collaborateurs doivent être identifiables par les passants,
- ne pas importuner les passants,
- ne pas installer de stand,
- ne pas solliciter ni accepter de versements de dons en espèces.

Considérant qu'il appartient au Bourgmestre de prendre toutes les mesures pour garantir l'ordre public ;

Arrête:

article 1: autorise Madame Céline Grommerch, chargée de suivi administratif, Îles de Paix, rue du marché 37 à 4500 Huy à organiser une récolte de fonds et une sensibilisation auprès des citoyens dans le cadre de la campagne annuelle les 16, 17 et 18 janvier 2025 et ce, aux conditions reprises ci-dessus.

article 2 : Une copie du présent arrêté est transmise à nos Services Police et Environnement.

article 3: Un recours en suspension ou en annulation peut être introduit devant le Conseil d'État contre la présente décision. Pour ce faire, une requête doit être adressée au Conseil d'État :

Ville de La Louvière

Hôtel de Ville  
Place Communale 1  
7100 LA LOUVIERE

www.lalouviere.be  
tél. 064 277 811

- soit par lettre recommandée à la poste, à l'adresse suivante : rue de la Science, 33, à 1040 Bruxelles ;
- soit par voie électronique.

Cette requête doit être introduite dans les soixante jours à dater de la réception de la présente notification.

Fait à La Louvière, le

Jacques GOBERT

Le Bourgmestre



### **Articles mentionnés dans l'arrêté**

**Article 132 :** Afin d'éviter toute entrave à la circulation ainsi que l'émergence d'encombrement et de manière à ne pas nuire à la propreté des rues, aucune personne ne pourra se livrer à la distribution d'imprimés, écrits, gravures, annonces, etc..., sans avoir reçu une autorisation préalable du Bourgmestre.

Sauf événements imprévisibles, cette déclaration sera faite au moins 30 jours avant la distribution et sera accompagnée du projet du texte définitif.

Les dispositions du présent article ne visent pas les documents distribués par les partis politiques pendant une campagne électorale.

Dans tous les cas, ce texte ne pourra faire référence à des mouvements nazis et fascistes ou inciter à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne, d'un groupe, d'une communauté, en raison de critères de race, de couleur, d'ascendance, d'origine, de nationalité ou de religion, ou de philosophie.

**Article 133 :** Chaque document doit obligatoirement porter la mention « ne peut être jeté sur la voie publique ».

**Article 134 :** Il est interdit de déposer tout imprimé, écrit, gravure, annonce, etc... sur les véhicules en stationnement, pouvant mener à un état incontrôlable de malpropreté des rues.

Est également prohibée la distribution de publicité dans les boîtes aux lettres de 22 heures à 07 heures.

Cet article ne concerne pas les Autorités publiques dans l'exercice de leurs différentes missions.

**Article 135 :** Les imprimés, écrits, etc... seront déposés uniquement dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet et le plus profondément possible dans celles-ci.



COMMUNE DE LA HULPE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
COLLEGE COMMUNAL DU 23 août 2024**

**Présents :** M. Dister, Bourgmestre, Président,  
Mmes Fransen, Delcroix, M. Verhaeghe, Van den Brande,  
Echevins,  
M. Matthis Philippe, Président du CPAS  
M. Godfroid Th., Directeur général  
Mme Grégoire H, Directrice générale ff

**Affaires générales - Communication - Campagne Îles de paix 2025,**

**Le Collège communal,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le mail de l'association Îles de Paix reçu le 25/7/2024 demandant le soutien de la commune à sa campagne de récolte de fonds et de sensibilisation qui aura lieu du 9 au 27 janvier 2025, avec mobilisation sur la voie publique principalement les **17, 18 et 19 janvier 2025** en vue d'offrir le maximum de support et de visibilité à leurs bénévoles ;

Considérant que plus particulièrement, il s'agit d'une demande de promotion de leur action via les réseaux sociaux, sur internet, via le bulletin communal, la pose d'affiches, ... qui peut se concrétiser de plusieurs manières ;

Considérant qu'il y a lieu d'offrir de la visibilité à cette campagne qui existe depuis plus de 50 ans ;

**Décide :**

**Article 1er.** De promouvoir l'action sur le site internet communal et sur les réseaux sociaux.

**Article 2.** De placer des affiches Îles de Paix sur les valves communaux.

**Article 3.** Copie de la présente est adressée au service des Affaires générales.

*Ainsi délibéré en séance date que dessus.*

La Directrice générale ff

(s) Hélène Grégoire

Le Bourgmestre,

(s) Christophe Dister

*Pour extrait conforme :*

*La Hulpe, le 23 août 2024*

La Directrice générale, ff

Le Bourgmestre

Hélène Grégoire

Christophe Dister



**Collège du 16 septembre 2025**

**PRESENTS** : MM. M.PERIN, Bourgmestre Président ;  
A. MATHELART, B. PATTE, J.-J. ALLART, E. VANCOMPERNOLLE, Echevins ;  
B. MGHARI, Président du CPAS ;  
B.WALLEMACQ, Directeur général.

**OBJET.** **Îles de Paix – Campagne de sensibilisation et de récolte de fonds 2026 -**  
**Autorisation**  
**20250916 - 33266**

**Le Collège,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment l'article L1123-23 ;

Vu l'e-mail du 10 septembre 2025, par lequel l'ASBL « Îles de Paix », Rue du Marché, 37, 4500 Huy, C/O Madame Céline Grommerch, Chargée de suivi administratif à la Campagne et récolte de fonds, sollicite, dans le cadre de la campagne qui sera organisée du 1er janvier 2026 au 25 février 2026;

- l'autorisation de mener une campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique;

- l'autorisation de réaliser un affichage dans la Commune;

- la publication d'une annonce dans le bulletin communal et/ou sur le site internet communal ;

Considérant que la récolte sur la voie publique se fera principalement les 16, 17 et 18 janvier 2026;

Par ces motifs;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

**DECIDE**

**Article 1er.** D'accorder l'insertion d'une annonce sur le site internet communal et sur facebook.

**Article 2.** De demander des affiches relatives à l'opération « Îles de Paix » auprès de l'ASBL, aux fins d'affichage aux valves de la commune.

**Article 3.** De ne pas accorder l'insertion d'une annonce dans le bulletin communal.

**Article 4.** D'autoriser la campagne annuelle de sensibilisation et la récolte de fonds sur la voie publique.

**Article 5.** De charger le Secrétariat Général du suivi de la présente délibération, en collaboration avec le service communication.

**LE COLLÈGE :**

**LE DIRECTEUR GENERAL,  
(s) B. WALLEMACQ**

**LE BOURGMESTRE-PRESIDENT,  
(s) M. PERIN**

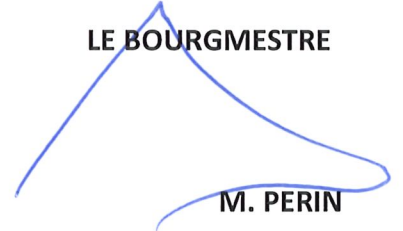
**POUR EXTRAIT CONFORME LE 16/09/2025**



**LE DIRECTEUR GENERAL**

**LE BOURGMESTRE**

  
**B. WALLEMACQ**

  
**M. PERIN**

# Ville de Lessines



Service Festivités

Lessines, le 23 septembre 2025

ILES DE PAIX  
Madame GROMMERCH Céline

Rue du Marché 37  
4500 Huy

Agent :  
Fantoni Virginia  
068/251.517  
Fantoni-virginia@lessines.be  
Grand' Place, 12  
7860 Lessines  
[www.lessines.be](http://www.lessines.be)

Réf. : AM / VB / VF / Festivités / Courrier / 2025 / 149

Copies : Ecole communales

Madame,

Suite à votre demande par mail du 10/09/2025, nous portons à votre connaissance que le Collège communal, en sa séance du 22/09/2025, ne s'est pas opposé à ce que les ÎLES DE PAIX vendent des articles en faveur de sa campagne, sur le territoire de la Ville de 7860 LESSINES, du 16 au 18 janvier 2026.

Nous marquons notre accord pour offrir une visibilité en matière de Communication digitale, en promouvant l'action via le site internet et les réseaux sociaux de la Ville de Lessines, ainsi que dans le bulletin communal et par l'affichage sur les panneaux communaux du 1er janvier au 15 février 2026.

Les écoles seront informées du projet afin que les élèves de la commune soient également sensibilisés par les moyens que vous proposez, à savoir du matériel pédagogique mis gratuitement à disposition sur le site internet, et en proposant des formations gratuites de sensibilisation aux professeurs des écoles.

Nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Le Directeur général,



Le Bourgmestre  
et les membres du Collège,



ILE DE PAIX  
Madame Céline GROMMERCH  
Rue du Marché, 37  
4500 HUY  
campagne@ilesdepaix.org

---

## Secrétariat général

---

Secrétariat général	Tél. 069/ 669861	Code CDU	Vos Réfs/ /
Courriel secrétariat c.deffermez@leuze-en-hainaut.be	Fax 069/66.56.65	Notre référence HC/QP/cd/courrier/2025	Leuze-en-Hainaut Le 18.09.2025

**Objet : Réponse à votre demande de soutien – Campagne Iles de Paix 2026**

**Madame,**

Votre courriel daté du 10.09.2025 nous est bien parvenu. Nous vous remercions pour les informations transmises relatives à la 56e Campagne de sensibilisation et de récolte de fonds d'Iles de Paix.

En sa séance du Collège communal du 15.09.2025, ladite assemblée a cependant décidé de ne pas y donner une suite favorable cette année. Cette décision ne remet nullement en cause la qualité et l'importance des actions menées par votre organisation.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons plein succès dans la mise en œuvre de votre campagne.

Veillez agréer, **Madame**, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur général f.f,  
(Art L 1124-19 CDLD)

Q. PONCHAUT



Le Député-Bourgmestre,

H. CORNILLIE



**Direction de la Police administrative et de la  
Sécurité publique**

Liège, le **21 AOUT 2025**

Responsable administratif : JOYEUX Nancy

Pour tout contact :

Tél: 04/221.85.47

Email : nancy.joyeux@liege.be

## **Le Bourgmestre,**

**Objet : Actions de recrutement de donateurs par le biais de présentation de listes de souscription et campagne de sensibilisation à l'ASBL "Amis des Îles de Paix", dont le siège social est établi rue du Marché, 37 à 4500 HUY, représentée par Mme Céline GROMMERCH, Chargée de suivi administratif à la campagne, entre le 1er janvier et le 15 février 2026, en divers endroits du centre Ville de Liège ainsi que sur le marché dominical de la Batte le dimanche 18 janvier 2026.**

Vu le règlement communal du 6 juin 1977 relatif à l'exercice de certains états sur la voie publique et ses modifications subséquentes ;

Vu la demande du 23 juillet 2025 par laquelle l'ASBL "Amis des Îles de Paix", dont le siège social est établi rue du Marché, 37 à 4500 HUY, représentée par Mme Céline GROMMERCH, Chargée de suivi administratif à la campagne, sollicite l'autorisation de procéder, sur la voie publique, au recrutement de donateurs ainsi qu'à une campagne de sensibilisation ;

Vu l'avis du service des Foires et Marchés de la Ville de Liège du 24 juillet 2025 ;

Vu le rapport de la Direction Opérationnelle des Services à la Population - Ordre Public et Planification d'urgence, réf. : 556992 du 25 juillet 2025 ;

Considérant que la campagne de sensibilisation et le recrutement des donateurs susvisés se dérouleront entre le 1er janvier et le 15 février 2026, en divers endroits du centre Ville de Liège ainsi que sur le marché dominical de la Batte le dimanche 18 janvier 2026 ;

Considérant que les bénéfices engendrés seront destinés aux œuvres de ladite ASBL et notamment aux financements d'importants projets de développement pour des systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine en Afrique, en Amérique Latine et en Europe ;

Considérant que la Police locale de Liège n'émet aucune objection quant à l'organisation d'une telle campagne et des recrutements de donateurs sur la voie publique ;

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à la demande susvisée ;

**AUTORISE l'ASBL "Amis des Îles de Paix", dont le siège social est établi rue du Marché, 37 à 4500 HUY, représentée par Mme Céline GROMMERCH, Chargée de suivi administratif à la campagne, à procéder au recrutement de donateurs ainsi qu'à une campagne de sensibilisation, entre le 1er janvier et le 15 février 2026, en divers endroits du centre Ville de Liège ainsi que sur le marché dominical de la Batte le dimanche 18 janvier 2026.**

## **CONDITIONS A RESPECTER :**

1. Les collecteurs devront être connus et agréés par le Chef de Corps de la Police Locale. Ils seront porteurs de leur carte d'identité et d'une **AUTORISATION PERSONNELLE**, portant le sceau du Commissariat en Chef, mentionnant leur nom, prénoms et domicile, et indiquant en grands caractères le but de la collecte. **CETTE AUTORISATION SERA PORTÉE OSTENSIBLEMENT.**
2. Il est interdit d'interpeller, accoster, arrêter ou suivre les passants de façon à les incommoder.
3. Les brochures informatives seront distribuées de la main à la main aux passants qui les acceptent. Ces documents porteront d'une manière apparente, la mention "Ne peut être jeté sur la voie publique". Toute distribution à la volée est interdite. La distribution de tracts ou imprimés à caractère commercial est également interdite.
4. Toute activité devra obligatoirement cesser dès la tombée de la nuit.
5. Les collecteurs ne pourront en aucun cas constituer une entrave à la libre circulation générale notamment en sollicitant les conducteurs à l'arrêt aux signalisations lumineuses.
6. Le comité fournira au secrétariat du Chef de Corps de la Police locale, service des Manifestations et Spectacles, une attestation de l'imprimeur mentionnant le nombre et le numéro des cartes qui devront porter chacune le sceau de l'organisme organisateur. Une formule indiquant le nom de l'organisme organisateur et le but qu'il poursuit sera inscrite obligatoirement sur les avis de publicité, sur toutes les cartes de soutien et sur toutes les listes de souscription. Les listes de souscription devront être numérotées et revêtues du sceau du Commissariat du Chef de Corps de la Police locale, par les soins du service des Manifestations et Spectacles.
7. Un bilan devra parvenir au service susdit, un mois après la date de clôture de l'opération. Les cartes de soutien invendues ou les listes de souscription y seront annexées.

**EN CAS D'INFRACTION AUX PRÉSENTES DISPOSITIONS, L'AUTORISATION CESSERA DE PLEIN DROIT SES EFFETS.**

### **Recours**

Un recours contre le présent arrêté peut être déposé par voie de requête au Conseil d'Etat (rue de la Science, 33 à 1040 BRUXELLES) endéans les 60 jours de sa notification et suivant les formes prescrites par les lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'Etat.

Copie de la présente autorisation est adressée à :

- L'ASBL "Amis des Îles de Paix", dont le siège social est établi rue du Marché, 37 à 4500 HUY, représentée par Mme Céline GROMMERCH, Chargée de suivi administratif à la campagne ;
- M. le Chef de corps de la Police locale de Liège - la Direction Opérationnelle des Services à la Population - Ordre Public et Planification d'urgence ;
- Le Service des Finances de la Ville de Liège - Gestion financière ;
- Cabinet de M. le Bourgmestre.

Le Bourgmestre

Willy DEMEYER

*Séance du 31 juillet 2025*

Présents : KIRSCH Christiane, Bourgmestre;  
MULLER-Mare, LORGÉ Laurence, BIREN  
Rémy, LICHTFUS Jean-Raymond, Echevins;  
KIRSCH Roger, Président du CPAS;  
WAGNER Benoît, Directeur Général.

N°délib. : 51901

**Le Collège Communal,**

**Objet: Îles de Paix - campagne 2026**

Vu la Nouvelle Loi Communale ;  
Considérant la demande du 18/09/2024 introduite par l'ONG "Iles de Paix" ayant pour  
objet la planification de leur campagne de récolte de fonds 2026 ;  
Considérant que la récolte se déroulera du 1er au 15 février 2026 ;

**DECIDE À L'UNANIMITÉ :**

d'autoriser l'ONG "Iles de Paix" à vendre divers objets et solliciter des dons sur le  
territoire de la Commune de Messancy.

Cette vente sera réalisée par des volontaires, clairement identifiés comme mandatés par  
l'ONG et sera réalisée de manière non intrusive ou forcante.

Le Directeur Général,

Benoît WAGNER

Par le Collège Communal,



La Bourgmestre,

Christiane KIRSCH



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX**

**DELIBERATIONS**

**DU COLLÈGE COMMUNAL**

**DU 13 OCTOBRE 2025**

**Présents :**

Monsieur Yves DELFORGE, **Bourgmestre**;

Monsieur Aurélien LAFFINEUR, Madame Françoise LEGLISE, Monsieur William MANIQUET, Madame Céline COBUT, **Échevins**;

Madame Karinne RECLOUX, **Présidente du CPAS f.f.**;

Madame Marie WARNANT, **Directrice Générale f.f.**;

**Excusé pour ce point :**

Monsieur Jean-Benoît RUTH, **Échevin**;

**Objet : ILES DE PAIX - Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds du 1er janvier au 15 février 2026**

**LE COLLÈGE COMMUNAL,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'Arrêté Royal du 17/07/2025, reçu en date du 23/09/2025, autorisant la collecte de fonds à domicile, dans les provinces de Hainaut, de Liège, de Namur, de Luxembourg, du Brabant wallon, dans l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale et dans les communes de Drogenbos, Kraainem, Linkebeel, Rhodes-Saint-Genèse, Tervuren et Wezembeek-Oppem, du 1er janvier au 15 février 2026 ;

Considérant le courriel de Madame Céline Grommerch, Chargée de suivi administratif à la campagne, du 23 juillet 2025 ;

Considérant que comme chaque année depuis plus de 50 ans, Iles de Paix organisera en janvier sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;

Considérant que leur campagne se tiendra du 1er janvier au 15 février 2026 ;

Considérant que leurs volontaires se mobiliseront sur la voie publique, principalement les 16, 17 et 18 janvier 2026 ;

Considérant qu'une autorisation doit être accordée par la Commune afin de permettre que leurs volontaires se mobilisent sur le territoire de la commune dans le but de récolter des fonds sur la voie publique durant la campagne ;

Considérant que soutenir leur action contribue :

- À l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de 60 000 élèves, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux.
- En Afrique, en Amérique latine et en Europe, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.

Considérant qu'Iles de Paix nous sollicite afin de les soutenir en faisant la promotion de leur action et que nous pouvons concrétiser cela en leur offrant de la visibilité :

- Communication digitale : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.
- Bulletin communal : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.
- Affichage : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du 16/12/25 au 27/01/26. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

Considérant que pour commander le ou les packs choisis, un formulaire doit être complété en ligne;

Considérant qu'Îles de Paix profite de l'occasion pour nous informer que si nous souhaitons sensibiliser les élèves, les mouvements de jeunesse ou les habitants de notre commune aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable, Îles de Paix propose, gratuitement, toute l'année, des jeux pédagogiques, des animations, des ciné-débats, des expos temporaires... Il suffit de leur envoyer un mail à [education@ilesdepaix.org](mailto:education@ilesdepaix.org) pour plus d'informations ;

**Décide :**

**Article 1er :** d'autoriser Îles de Paix à récolter des fonds sur le territoire de la commune lors de sa campagne annuelle qui aura lieu du 1er janvier au 15 février 2026 par l'intermédiaire de ses bénévoles qui se mobiliseront sur la voie publique, principalement, les 16, 17 et 18 janvier 2026, cette autorisation venant en complément de l'autorisation accordée par le Ministère de l'Intérieur (A.R. du 17/07/2025)

**Article 2 :** de soutenir la campagne 2026 des Îles de Paix en promotionnant l'action sur notre site web, les réseaux sociaux, dans notre bulletin communal et sur les valves d'affichage en commandant gratuitement :

- Le pack « communication digitale » pour faire la promotion de leur action sur notre site web et les réseaux sociaux.
- Le pack « bulletin/mensuel communal » pour faire la promotion de leur action dans notre bulletin communal.
- Le pack d'affiches (10 affiches A3 et 5 A2).

**Article 3 :** de relayer l'information auprès du service enseignement et Accueil Temps Libre.

**Article 4 :** d'informer les Îles de Paix de la décision intervenue via le formulaire en ligne.

**Par le Collège communal,**

**La Directrice Générale f.f.,**

**(s) Marie WARNANT**

**Le Bourgmestre,**

**(s) Yves DELFORGE**

**Pour extrait conforme,  
Mettet, le 14 octobre 2025**

**La Directrice générale,**

**L. DEPLANQUE**

**Le Bourgmestre**

**Y. DELFORGE**



Service : Evénements  
Votre correspondant : Samir AMRI  
Réf. : 2025/0310-SA  
T. 02/563 00 71  
F. 02/563 00 73  
[festivites.1080@molenbeek.irisnet.be](mailto:festivites.1080@molenbeek.irisnet.be)  
[www.molenbeek.be](http://www.molenbeek.be)

Iles de Paix  
Madame Céline GROMMERC  
Rue du Marché, 37  
4500 Huy

Molenbeek-Saint-Jean, le 19 septembre 2025

Madame,

En réponse à votre demande du 10 septembre 2025, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Collège des Bourgmestre et Echevins, en sa séance du 19 septembre 2025, a décidé de vous d'accorder, dans la mesure des possibilités, l'aide logistique sollicitée relative à votre campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds du 16 au 18 janvier 2026, pour votre association « Iles de Paix ». En vue de l'organisation pratique, nous vous invitons à prendre contact avec le service communication au 02 / 412 36 98.

La présente autorisation, qui n'engage en rien la responsabilité de l'administration communale, vous est consentie sous réserve :

- de respecter les règles de police et de vous soumettre aux injonctions éventuelles des policiers et des délégués de la commune ;
  - de solliciter et d'obtenir l'autorisation de la Région de Bruxelles-Capitale pour les voiries régionales ;
  - de solliciter et d'obtenir l'autorisation de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles pour les abords des stations de transports publics, arrêts de bus et tram.
- Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée

Par ordonnance :

La Secrétaire Faisant Fonction,

Nathalie VANDEPUT

Le Bourgmestre faisant fonction,

Amet GLANAU



## Administration communale de MOMIGNIES

Extrait du registre des délibérations du Collège Communal

### SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2025

**Présents :**

M. J-M MONIN, Bourgmestre - Président, M. F. CROWET, échevin, M. F. SALENGROS, échevin, Mme L. GILAIN, échevine, Mme F. BROUSMICHE, Présidente du CPAS, M. F. VAN DE STEENE, Directeur Général;

**Excusée :**

Mme C. HANSEZ, échevine;

---

Campagne Iles de Paix - Demande de promotion

Le Collège Communal,

Considérant que **depuis plus de 50 ans, Iles de Paix** organise en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

Considérant que la Campagne se tiendra du **1er janvier 2026 au 15 février 2026, que plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent leurs objets en **Wallonie et à Bruxelles.**

Considérant que les bénévoles se mobiliseront **sur la voie publique**, et ce principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026.**

**Considérant que l'Administration communale de Momignies soutient tous les ans cette action.**

DECIDE de soutenir la campagne de sensibilisation menée par Iles de Paix en faisant la promotion de son action via les réseaux sociaux, sur internet, via le bulletin communal et la pose d'affiches.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général

(s) Francis VAN DE STEENE

Le Directeur Général

Francis VAN DE STEENE



Pour extrait conforme, le 19 septembre 2025

Le Bourgmestre -  
Président

(s) Jean-Marc MONIN

Le Bourgmestre,

Jean-Marc MONIN

Iles de Paix  
Madame Céline GROMMERCH  
Chargée de suivi administratif à la  
campagne

[celine.grommerch@ilesdepaix.org](mailto:celine.grommerch@ilesdepaix.org)

Madame Grommerch,

Nous accusons bonne réception de votre e-mail du 2 octobre courant par lequel vous sollicitez à nouveau le Collège communal dans le cadre de votre campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds qui se tiendra du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février 2026.

Le Collège communal, réuni en séance du 6 octobre 2025, a marqué son accord pour un affichage sur 5 planimètres Decaux, du 16 au 27 janvier 2026.

Concernant le formulaire, le Collège communal a chargé ses services de le compléter et de vous le retourner avant le 15 octobre..

Nous vous invitons à prendre contact avec le service Cartographie (056/860.820) pour toutes les modalités pratiques.

Par ailleurs, l'affichage peut également être réalisé sur les panneaux publics blancs. Le service des Affaires culturelles peut se charger de l'affichage sur les panneaux situés en ville.

A cet effet, nous vous invitons à déposer 8 affiches à l'accueil du centre Marius Staquet qui est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Vous pouvez également fournir 3 affiches complémentaires destinées à être exposées en vitrine sur les sites gérés par le service. Les ouvriers du Staquet se chargeront de l'affichage au plus tôt trois semaines avant la date de l'événement, et les retireront une fois celui-ci passé. L'affiche doit être au format A3 au maximum afin de pouvoir satisfaire toutes les demandes.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter Madame Alexandra Courtens, responsable des Affaires culturelles, au 056/860.162.

Nous vous prions de croire, Madame Grommerch, en l'assurance de notre entière considération.

La Directrice générale,

  
N. BLANCKE



La Bourgmestre,

  
A. CLOET

---

**CONTACT**

Administration communale de Mouscron  
Secrétariat des Directions  
Rue de Courtrai, 63  
B-7700 MOUSCRON

---

**VOTRE GESTIONNAIRE**

Laura DESLOGES  
+32 56 860 204  
[Laura.desloges@mouscron.be](mailto:Laura.desloges@mouscron.be)

---

**VOTRE DEMANDE**

Nos références :  
SdD/2025/NB/LD/1153

De : [Ancelin Johan](#)  
A : [Campagne](#)  
Cc : [zp.monsquevy.dirops@police.belgium.eu](mailto:zp.monsquevy.dirops@police.belgium.eu)  
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2026  
Date : lundi 6 octobre 2025 10:32:50  
Pièces jointes : [image003.png](#)  
[Outlook-cikbc4a3.png](#)

---

Madame,  
Bonjour,

Pour ce qui est de la sensibilisation en rue, pas de problèmes,

Vous disposez de notre autorisation sous respect des points suivants :

- Ne pas exercer votre activité sur l'axe "Grand'Rue - Rue de la Chaussée - Grand-Place",
- Ne pas importuner les passants ni entraver, de quelque manière que ce soit, le bon déroulement de la circulation et elles devront ramasser les éventuels documents jetés sur le sol.
- Ne pas avoir de comportement inadapté, contraire à l'ordre public et à la sécurité publique, ainsi que l'absence de propos injurieux, diffamants et contraires à l'Ordre Public.

Outre les impositions citées ci-dessus, votre organisation et vos partenaires doivent respecter les diverses réglementations en vigueur liées à vos activités.

Vous devrez obtempérer immédiatement aux injonctions que pourraient vous donner les Services de Police et les Services de Prévention de la Zone de Secours Hainaut-Centre.

Il vous appartient en tant qu'organisateur de souscrire les assurances Responsabilité civile et Organisation d'événements pour couvrir l'événement.

Pour ce qui est de l'affichage public, nous ne disposons pas, en centre ville d'un lieu d'affichage dédié, il convient de prendre contact avec Clear Channel pour l'affichage dans leurs dispositifs,

Nous vous souhaitons plein succès dans votre organisation,

Restant à votre disposition,

Belle journée,

**Johan ANCELIN**

**S.P.O.C.** (Single Point Of Contact)

Rue Chanoine Puissant, 2 (5ème étage)

7000 MONS

(+0032) 471 / 34.12.42

johan.ancelin@ville.mons.be

[www.mons.be](http://www.mons.be)

Vous souhaitez organiser un événement ? Cliquez [ICI](#)



---

**De :** Campagne <campagne@ilesdepaix.org>

**Envoyé :** lundi 15 septembre 2025 13:40

**À :** Céline GROMMERCH <celine.grommerch@ilesdepaix.org>

**Objet :** Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de campagne@ilesdepaix.org. [Pourquoi c'est important](#)

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre demande de soutien à notre 56ème **Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation** et votre appui dans l'affichage sur panneaux de type **JCDecaux et Clear Channel**.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de retour.

Auriez-vous eu l'occasion d'examiner notre demande ci-dessous ?

Nous vous souhaitons une agréable journée,

Céline Grommerch

Chargée de suivi administratif à la Campagne d'Iles de Paix

---

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Îles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds**.

La campagne se tiendra du **1<sup>er</sup> janvier 2026 au 15 février 2026**. Nos **nombreux volontaires** quant à eux se mobiliseront **sur la voie publique**, principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026**. **Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**.

**Nous nous permettons de vous solliciter en deux temps :**

1. pour **l'affichage grand format**.
2. pour solliciter **votre soutien** dans le cadre de notre campagne de

communication : affichage formats A3, A2, bulletin communal et communication web, etc.

**Pourriez-vous mettre à notre disposition une ou plusieurs surfaces d'affichage grand format, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?**

**A cet effet, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous retourner le document en pièce-jointe avant le 15 octobre ?** Afin de vous aider dans cette démarche, nous vous invitons à choisir le format qui vous convient (PDF ou Word).

**Soutenir notre action permet :**

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

[Découvrez notre rapport d'activité 2024.](#)

**Soutenir notre action en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !**

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,



**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne  
+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](https://ilesdepaix.org/campagne)  
Rue du marché 37 – 4500 Huy

**\*\*\* Disclaimer \*\*\***

"L'émetteur du présent message n'a pas la capacité juridique pour engager l'administration communale de la Ville de Mons. Seul un courrier signé par M. le Bourgmestre ou son délégué ET contresigné par la Directrice Générale ou son délégué, conformément au CDLD, peut être considéré comme une position officielle de la Ville de Mons. "

---

Als u niet de beoogde ontvanger van deze email bent, lees onze [disclaimer](#).

Si vous n'êtes pas le destinataire prévu de cet email, lisez notre [disclaimer](#).

Wenn Sie nicht der beabsichtigte Empfänger dieser email sind, lesen Sie unseren [disclaimer](#).

If you aren't the intended recipient of this email, read our [disclaimer](#).



**NAMUR  
CAPITALE**

**Domaine public  
et Sécurité**

**Asbl Amis des Îles de Paix**  
Mme Céline GROMMERCH  
Rue du Marché, 37  
4500 HUY

Cellule Occupation  
commerciale

N./Réf. : DVP/DPS/COC/DP/ml/25/218  
Votre correspondant : M.-L. Lecomte  
Téléphone : 081/247.226 - E-mail : [dps@ville.namur.be](mailto:dps@ville.namur.be)  
Adresse postale : Hôtel de Ville B – 5000 Namur

Namur, le **28 JUL. 2025**

**Objet:** Amis des Îles de Paix asbl – campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds – vente déambulatoire et porte à porte – du 16 au 18 janvier 2026 – Autorisation

Madame,

Par la présente, nous vous autorisons, en votre qualité d'asbl (numéro d'entreprise : 0408.908.151), à être présent sur le domaine public namurois en vue de récolter des fonds dans le cadre de la Campagne annuelle « Îles de Paix » du 16 au 18 janvier 2026

Il convient de veiller à ce que la vente déambulatoire se fasse à des endroits sécurisés : à ce titre, les volontaires ne peuvent s'établir à des carrefours routiers ou tout autre lieu dangereux.

En ce qui concerne votre présence sur le marché de Namur, dit du Bord de l'Eau, le samedi 17 janvier 2026, étant donné sa nouvelle configuration depuis son déménagement, maximum 3 personnes sont autorisées à déambuler.

De plus, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal du 24 septembre 2006 relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes et ses modifications ultérieures : à l'issue de l'opération, vous devrez nous fournir la preuve de l'affectation des fonds à la réalisation de l'objet déclaré. Cette obligation doit être satisfaite dans les trente jours suivant l'expiration de la validité de l'opération.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Directrice générale,  
Par délégation,  
La Cheffe de Service,

  
Priscilla DAXHELET

Par délégation,  
Le Bourgmestre faisant fonction,

  
Tanguy AUSPERT  
Echevin



## Arrêté de la Bourgmestre

N° : 49/2025

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 135, § 2, et 133, alinéa 2,

Vu le règlement communal général de Police du 24 février 2021, Titre 10 Chapitre 2 Article 561 concernant les collectes sur la voie publique ou dans un lieu public,

Considérant que Madame GROMMERCH Céline Carole représentant les Iles de Paix, rue du Marché, 37 – 4500 HUY a déposé le 25 juillet 2025 une demande d'autorisation pour l'organisation de sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds les 16, 17 et 18 janvier 2026** qui se déroulera sur le territoire de Neupré.

Considérant que l'autorité communale a pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publiques,

### **La Bourgmestre,**

**Article 1** - Autorise le demandeur à organiser la collecte sur la voie publique aux dates précitées et aux conditions suivantes :

- 1) Les vendeurs se soumettront au Code de la Route.
- 2) Aucun enfant ne participera à la vente.
- 3) Ces journées de vente seront couvertes par une assurance couvrant l'organisateur et les vendeurs.
- 4) La Commune se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

**Article 2** - Le présent arrêté sera notifié à son(ses) destinataire(s).

**Article 3** - Un recours contre la présente décision peut être déposé par voie de requête au Conseil d'État, dans un délai de 60 jours à partir de sa notification.



Neupré, le 30 juillet 2025.

La Bourgmestre ff,

  
Sandra CAPRASSE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL  
SEANCE DU 4 AOÛT 2025**

=====

**Présents :**

M. B. DE RO, Bourgmestre - Président;

~~Mme A. VALEMBOIS, Mme V. SCOREY, M. P. RIGOT, M. C. GOURDIN, Mme C. SCOKAERT, Échevins;~~

~~M. R. VERTENUEIL, Président du CPAS;~~

Mme V. COURTAÏN, Directrice générale;

-----

BDR/VCO/SPO/iba -1.754.91 - 616266

**OBJET : Autorisation de présence sur le territoire - Année 2026 - CAMPAGNE ÎLES DE PAIX - 16-17-18/01/2026**

**LE COLLÈGE COMMUNAL,**

Vu le courrier du 23/07/2025 de Madame Céline Grommerch, chargée de suivi administratif à la campagne, qui sollicite une autorisation de présence sur le territoire les 16, 17 et 18/01/2026 pour l'organisation de la campagne ÎLES DE PAIX visant à financer d'importants projets de développement d'agriculture durable et d'alimentation responsable en Amérique latine, en Afrique et en Europe ;

Considérant que la demande d'autorisation vise la présence de bénévoles pour une sensibilisation et une récolte de fonds ; que ceux-ci seront reconnaissables par des vêtements distinctifs et en possession d'un badge nominatif et de leur carte d'identité ;

Considérant que la décision des Autorités communales est à annexer au "formulaire en ligne" ;

Considérant que les responsables de cette action sollicitent une visibilité dans le bulletin communal, sur les réseaux et par affichage dans les bâtiments communaux ;

Entendu l'avis favorable du service Information ;

**DÉCIDE**

**Article 1er :**

La campagne ÎLES DE PAIX est autorisée sur le territoire de Nivelles les 16, 17 et 18/01/2026.

**Article 2 :**

Le secrétariat de la Direction générale est chargé de transmettre la présente délibération et de compléter le "formulaire en ligne" avec la commande d'un pack "communication digitale" et d'un pack "bulletin communal" pour la promotion de cette action, ainsi que 10 affiches (gratuit).

**PAR LE COLLÈGE,**

La Directrice générale,  
(s) Valérie COURTAÏN

Le Bourgmestre,  
(s) Bernard DE RO

Pour extrait conforme,  
Nivelles, le 5 août 2025

Par ordonnance,  
La Directrice générale

Le Bourgmestre,

  
**Valérie COURTAÏN**

  
**Bernard DE RO**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL  
SEANCE DU LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025**

**Présents** : GILON Christophe - Président;  
LIXON Freddy, KALLEN Rosette, HOUART Caroline, PAULET Arnaud - Echevins;  
DUBOIS Dany - Président CPAS;  
MIGEOTTE François - Directeur Général.

LE COLLEGE COMMUNAL

**ILES DE PAIX ASBL - CAMPAGNE 2026 - DU 16 AU 18 JANVIER 2026**

Vu le mail de l'Asbl « Les Îles de Paix » daté du 23 juillet 2025, sollicitant l'autorisation d'organiser leur campagne annuelle de sensibilisation, du 16 au 18 janvier 2026 ;

Attendu que cette Asbl permet de financer d'importants projets de développement d'agriculture familiale durable et d'alimentation responsable qui viennent directement en aide à plus de 300.000 personnes en Amérique latine et en Afrique ;

Attendu qu'elle souhaite renforcer l'impact de l'opération par voie d'affichage et qu'elle sollicite également l'appui de la Commune en cette matière ;

Attendu qu'elle nous sollicite de plusieurs manières :

- promouvoir leur action via notre site internet, nos réseaux sociaux et le bulletin communal
- placer des affiches sur les panneaux communaux entre le 16 décembre 2025 et le 27 janvier 2026

Attendu que cette campagne fait l'objet d'une autorisation délivrée par le Service public fédéral de l'Intérieur ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DÉCIDE

**Article 1** : d'accorder à l'Asbl « Îles de Paix », l'autorisation d'organiser une campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur le territoire de notre Commune.

**Article 2** : de commander :

- 2 affiches format A3

Ces affiches pourront être placées du 16 décembre 2024 au 27 janvier 2025.

**Article 3** : de transmettre la présente décision à Madame Nathalie Grégoire – Service Manifestation pour expédition du courrier, à l'Asbl Iles de Paix, et à Hugue-Pierre pour la diffusion de l'information dans la publication destinée aux citoyens ainsi que sur le site internet de la commune.

PAR LE COLLÈGE

Le Secrétaire,  
s) MIGEOTTE François

Le Président,  
s) GILON Christophe

Le Directeur général,

MIGEOTTE François

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Bourgmestre,

GILON Christophe

MERCI DE BIEN VOULOIR RENVOYER CE DOCUMENT AVANT LE 2 NOVEMBRE

Iles de Paix - Rue du Marché 37 - 4500 Huy

085 23 02 54

[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)

AUTORISATION VOIE PUBLIQUE

Oui, nous soutenons Iles de Paix et l'autorisons à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique.

Commentaires :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Administration communale de : Ottignies-Louvain-la-Neuve

Date : 11 septembre 2025

Nom, fonction et signature : Nicolas Van der Marem  
Bourgmestre



*N. Van der Marem*

Extrait du registre aux délibérations du Collège Communal  
Séance du 18 septembre 2025.

**Présents :**

M. Christophe BASTIN, Bourgmestre - Président;  
Mme Nathalie LEKEUX, M. Arnaud GERARD, Mme Juliette BESOHE, Échevins;  
M. Werner DE GIEY, Président du CPAS;  
M. Luc GREGOIRE, Directeur Général;

**Objet : Campagne Iles de Paix 2026**

Le Collège Communal décide de soutenir l'action d'Iles de Paix dans le cadre de la Campagne 2026, en s'engageant à :

- Relayer l'information via les canaux de communication communaux (site internet, réseaux sociaux) ;
- Autoriser l'affichage des visuels de la campagne sur les panneaux d'affichage communaux du 16 décembre 2025 au 27 janvier 2026.

Par le Collège Communal :  
Le Directeur Général,  
sé) Luc GREGOIRE

Pour extrait conforme :  
Le Directeur Général,

  
GREGOIRE Luc



Le Bourgmestre - Président,  
sé) Christophe BASTIN

Le Député-Bourgmestre

  
BASTIN Christophe

PROVINCE  
DE  
LIEGE

**Du registre aux délibérations du Collège communal de cette  
Commune, a été extrait ce qui suit:**

**SEANCE DU 25 JUILLET 2025**

ARRONDISSEMENT  
DE  
WAREMME

PRESENTS : MM. DAERDEN J.-M. Bourgmestre ;  
DASSY D., DE LEEUW M. et BAIRIN O. Echevins;  
~~de SART B., Président du CPAS~~  
Mme MONFORT B., Directrice générale ff.



OBJET : Participation Campagne Iles de Paix – Janvier 2026

LE COLLEGE,

Considérant le mail transmis par Madame Céline Grommech en date du 23 juillet 2025, sollicitant le soutien de la commune à Iles de Paix ;

Considérant que ce soutien vise la visibilité de la Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds organisées par Iles de Paix ;

Considérant que celle-ci est prévue les 16, 17 et 18 janvier 2026 ;

Considérant que, concrètement, il est demandé à la commune d'apposer des affiches, de promouvoir les actions sur les réseaux sociaux et dans le bulletin communal ;

Considérant que cette campagne fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur ; qu'elle est organisée depuis plus de 50 ans ;

**DECIDE** de participer à la promotion de la Campagne Iles de Paix de janvier 2026 via les canaux communaux : Facebook, « Oreye, mon Village ».

Des affiches seront mises à l'administration communale.

La Directrice générale ff,  
B. MONFORT

PAR LE COLLEGE :

Le Bourgmestre,  
J.-M. DAERDEN





Province de Liège  
Arrondissement de Verviers  
**COMMUNE DE PEPINSTER**

013486000004137



Commune de  
**Pepinster**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
DELIBERATIONS  
DU COLLEGE COMMUNAL  
SEANCE DU 05 AOÛT 2025**

**Présents :**

M. Philippe GODIN, Bourgmestre - Président;  
M. Amaury EVRARD, M. Michel LEGRAND, Mme Ipek KESKIN, Mme Chantal SYBEN, Échevins;  
M. Alex BAIVERLIN, Président du CPAS;  
M. Christophe ROPET, Directeur Général f.f.;

**Objet : SECRETARIAT - CDN 585.2 - Iles de Paix - Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds - Janvier 2026**

**LE COLLEGE COMMUNAL,**

Considérant la demande de Madame Céline Grommerch, agissant au nom des Iles de Paix, de pouvoir organiser en janvier 2026 sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;

Considérant que la campagne se tiendra du 1er au 15 février 2026 ;

Considérant que les volontaires se mobiliseront sur la voie publique, principalement, les 16, 17 et 18 janvier 2026 ;

Considérant qu'en apportant notre soutien, nous contribuons à la sensibilisation et à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, au financement d'importants projets de développement pour des systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine ;

Considérant que la campagne Iles de Paix sollicite l'Administration Communale pour les soutenir en faisant la promotion de leur action (site internet, réseaux sociaux, affiches, bulletin communal)

Considérant que la campagne Iles de Paix propose, gratuitement, toute l'année, des jeux pédagogiques, des animations, des ciné-débats, des expos temporaires ...dans le but de sensibiliser les élèves, les mouvements de jeunesse ou les habitants

**DÉCIDE :**

- d'autoriser les volontaires à vendre les objets Iles de Paix sur notre territoire du 16 au 18 janvier 2026 ;
- de demander dès le début de la vente, la présentation impérative des volontaires à l'administration communale de Pepinster, munis de leur carte d'identification Iles de Paix ou d'une attestation, de notre courrier et de leur carte d'identité, afin de les enregistrer. Cette procédure, afin de rassurer les citoyens qui se poseraient des questions quant à la présence de ces agents sur notre territoire.

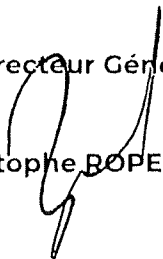
- de faire la promotion de leur action via facebook, site internet, affiche, bulletin communal.....
- de sensibiliser les élèves de nos écoles.

**Par le Collège,**

**Le Directeur Général f.f.,  
(s) Christophe ROPET**

Le Directeur Général f.f.,

Christophe ROPET



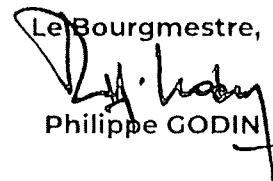
**Pour extrait conforme,  
Pepinster, le 5 août 2025**



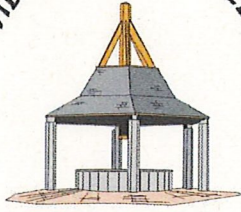
**Le Bourgmestre - Président,  
(s) Philippe GODIN**

Le Bourgmestre,

Philippe GODIN



VILLE DE PHILIPPEVILLE



Place d'Armes 12  
5600 Philippeville



ASBL Iles de Paix  
Madame Céline Grommerch  
Rue du Marché, 37  
4500 Huy

Objet : Campagne Iles de Paix 2026  
Agent traitant : Ysaline Baudart – 071/66.04.06

Madame Grommerch,

Nous nous permettons de revenir vers vous suite à votre courriel du 23 juillet dernier relatif à la Campagne Iles de Paix pour l'année 2026.

Le Collège communal, réuni en sa séance du 19 août 2025, a décidé d'accorder une autorisation de vente sur la voie publique ainsi qu'au porte à porte à votre ASBL pour la campagne de récolte de fonds et de sensibilisation qui se tiendra du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février 2026.

Vous souhaitant plein succès à cette occasion, nous restons à votre disposition pour toute autre information et vous prions d'agréer, Madame Grommerch, nos sentiments distingués.

Par le Collège,

La Directrice Générale f.f.,

C. CORMAN.



Le Bourgmestre,

J. DE MARTIN.



SERVICE SECRETARIAT

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ETRE ADRESSEE OBLIGATOIREMENT AU COLLEGE COMMUNAL



19 septembre 2025

Association « Iles de Paix »  
Madame Céline GROMMERCH

Rue du Marché, 37  
4500 HUY

**CONTACT**

Virginie LURQUIN  
Service Affaires générales  
virginie.lurquin@pontacelles.be

Place communale, 22  
6230 Pont-à-Celles

T 071 84 90 86  
F 071 84 43.45

N/REF : SEC-VL/vl/  
Campagne Iles de Paix 2026  
- Autorisation

**ANNEXE :**  
Délibé CE 19.04.25

**OBJET : Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds des Iles de Paix les 16, 17 et 18 janvier 2026 - Autorisation**

Madame Grommerch,

Par la présente, nous vous faisons parvenir, en annexe, la délibération du Collège communal du 19 septembre 2025 par laquelle ce dernier autorise l'Association "Iles de Paix" à collecter sur la voie publique en vendant des objets sur le territoire de Pont-à-Celles, les 16, 17 et 18 janvier 2026, dans le cadre de la 56e campagne de sensibilisation et de récolte de fonds des Iles de Paix.

Dans ce cadre, le Collège communal impose les mesures suivantes aux bénévoles qui œuvrent pour Iles de Paix :

- être présentables,
- être d'une extrême courtoisie envers nos concitoyens,
- être porteurs d'une carte d'identification les habilitant à vendre les objets,
- respecter l'ordre et la tranquillité publics.

Enfin, l'Administration communale de Pont-à-Celles soutiendra cette campagne en la relayant sur le site internet, la page Facebook et dans le Magazine communal si possible.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à prendre contact avec Madame Virginie Lurquin, service Affaires générales, au 071/84.90.86.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et de son annexe et vous prions de croire, Madame Grommerch, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général,

G. Custers



Le Bourgmestre,

Ph. Knaepen

Séance du 19 SEPTEMBRE 2025



COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES

**Présents :**

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.  
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,  
M. Philippe PIETERS, M. Emmanuel VAN LANDEGHEM,  
Mme Marie DEMEURE, Échevin(e).  
~~M. Romuald BUCKENS~~, Président du CPAS.  
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

Réf doc : COL/20250919-22

---

**Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds des Iles de Paix les 16, 17 et 18 janvier 2026 sur la voie publique – Autorisation – Décision**

---

Le Collège Communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 135 §2 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le règlement communal de police du 26 février 2007, revu le 14 juillet 2014, et notamment l'article 45 ;

Considérant la demande de l'Association "Iles de Paix" d'organiser du 1er janvier au 15 février 2026 sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds et de mobiliser des bénévoles sur la voie publique du territoire de Pont-à-Celles, les 16, 17 et 18 janvier 2026, pour y vendre des objets ;

Considérant que la campagne "Iles de Paix" contribue :

- en Belgique, à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de 60 000 élèves, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux ;
- en Afrique, Amérique latine et Europe, à participer au financement de projets d'envergure pour des systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine ;

Considérant que l'Association "Iles de Paix" sollicite, dès lors, le soutien de la Commune en leur offrant une visibilité, à savoir :

- une communication digitale sur le site communal et les réseaux sociaux ;
- une communication dans le Mag communal ;
- la diffusion d'affiches du 16 décembre 2025 au 27 janvier 2026 ;

Considérant que le Collège communal souhaite faire jouir ses habitants d'une bonne tranquillité publique tout en soutenant les mouvements et initiatives de solidarité sociale ;

Pour ces motifs, après en avoir délibéré ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1**

D'autoriser l'Association "Iles de Paix" à collecter sur la voie publique en vendant des objets sur le territoire de Pont-à-Celles, les 16, 17 et 18 janvier 2026, dans le cadre de la 56e campagne de sensibilisation et de récolte de fonds des Iles de Paix.



COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES

Séance du 19 SEPTEMBRE 2025

**Présents :**

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.  
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,  
M. Philippe PIETERS, M. Emmanuel VAN LANDEGHEM,  
Mme Marie DEMEURE, Échevin(e)s.  
~~M. Romuald BUCKENS~~, Président du CPAS.  
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

Réf doc : COL/20250919-22

---

*Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds des Iles de Paix les 16, 17 et 18 janvier 2026 sur la voie publique – Autorisation – Décision*

---

**Article 2**

D'imposer les mesures suivantes aux bénévoles qui œuvrent pour Iles de Paix :

- être présentables,
- être d'une extrême courtoisie envers nos concitoyens,
- être porteurs d'une carte d'identification les habilitant à vendre les objets,
- respecter l'ordre et la tranquillité publiques.

**Article 3**

De soutenir cette campagne en la relayant sur le site internet, la page Facebook et dans le Magazine communal si possible.

**Article 4**

De transmettre la présente délibération à l'Association "Iles de Paix", à la Zone de police, aux Directions d'école, à la coordinatrice chargée de la communication, au service Enseignement et au service Affaires générales.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

**PAR LE COLLÈGE**

Le Directeur général,  
(s) Gilles CUSTERS

Le Bourgmestre,  
(s) Philippe KNAEPEN

Le Directeur général,

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Bourgmestre,

Gilles CUSTERS



Philippe KNAEPEN



**Contact**

Accueil  
Adeline Delvallée  
Adeline.delvallee@quarenon.be

Destinataire :  
Madame Céline GROMMERCH  
Responsable  
Rue du Marché, 37  
4500, HUY

---

**Object** : Iles de Paix - Demande de soutien

**Nos références** : 2025/S4203

---

Quaregnon, le 24 septembre 2025

Madame la Responsable,

En sa dernière séance, le Collège communal a pris connaissance de votre demande de soutien dans le cadre de votre campagne de sensibilisation 2026.

Cette assemblée y a émis un avis favorable et vous prie dès lors de nous faire parvenir 10 affiches A3, qui seront apposées dans nos écoles communales.

De plus, une annonce sera publiée dans notre prochain bulletin communal ainsi que sur notre nouveau site web.

Espérant avoir ainsi répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Responsable, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la commune de Quaregnon

La Directrice Générale,



Michela MURA



Le Bourgmestre,



Damien JENART





## Extrait du REGISTRE aux DELIBERATIONS du COLLÈGE COMMUNAL

En séance du 23 septembre 2025

PRESENTS : Messieurs, Mesdames,

Le Président : Damien JENART, Bourgmestre ;

Les Echevins : Calogero Fortunato, Blaise HISMANS, ~~Christelle DEMOUSTIEZ~~, Olivier HARMEGNIES, Elena MILLITARI ;

Le Président du CPAS : François-Michel VRAY ;

La Secrétaire : Michela MURA, Directrice générale ;

### OBJET : ÎLES DE PAIX - DEMANDE DE SOUTIEN

Le Collège Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la loi du 4 juillet 2005 relative aux opérations de vente dans un but philanthropique, social, culturel ou éducatif;

Considérant la demande datée du 10 septembre 2025 de l'ASBL "Îles de PAIX" nous demandant notre soutien pour leur campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur le territoire de notre commune;

Considérant que la récolte se tiendra du 16 au 18 janvier 2026.

Considérant leur demande de sollicitation, Îles de Paix, nous demande d'apporter la publicité nécessaire via nos panneaux communaux et notre site web.

DECIDE :

D'autoriser l'ASBL "Îles de Paix" à organiser sa campagne annuelle de récolte de fonds sur le territoire de la commune de Quaregnon, ainsi que d'y apporter la publicité nécessaire via nos panneaux communaux.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

La Secrétaire,

(s) Michela MURA.

La Directrice générale,

Michela Mura

Le Président,

(s) Damien Jenart.

Le Bourgmestre,

Damien Jenart

Fait à Quaregnon, le 24/09/25  
Pour expédition conforme :





**Contact**

Accueil  
Adeline Delvallée  
Adeline.delvallee@quarenon.be

Destinataire :  
Madame Céline GROMMERCH  
Responsable  
Rue du Marché, 37  
4500, HUY

---

**Object** : Iles de Paix - Demande de soutien

**Nos références** : 2025/S4203

---

Quaregnon, le 24 septembre 2025

Madame la Responsable,

En sa dernière séance, le Collège communal a pris connaissance de votre demande de soutien dans le cadre de votre campagne de sensibilisation 2026.

Cette assemblée y a émis un avis favorable et vous prie dès lors de nous faire parvenir 10 affiches A3, qui seront apposées dans nos écoles communales.

De plus, une annonce sera publiée dans notre prochain bulletin communal ainsi que sur notre nouveau site web.

Espérant avoir ainsi répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Responsable, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la commune de Quaregnon

La Directrice Générale,



Michela MURA



Le Bourgmestre,



Damien JENART



QUEVY, le 03 septembre 2025



30165

Iles de Paix  
Rues du Marché, 37  
4500 HUY

Service : SECRETARIAT

N/réf. : DV/JD/RD/CC 25.34.1327

Objet : Campagne « Iles de Paix » 2025.

Madame Grommerch,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Collège communal vous autorise à organiser votre campagne de récolte de fonds qui aura lieu du **16 au 18 janvier 2025** en un point de rassemblement et d'enlèvement **mais pas de porte en porte.**

Nous acceptons également l'affichage de l'action du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février 2026 uniquement sur nos panneaux publicitaires et publierons une de vos annonces sur le site internet et facebook communal afin de vous aider dans la promotion de votre campagne.

Nous vous prions de croire, Madame Grommerch, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Par le Collège,

La Directrice Générale f.f.,

Julie DEMOUSTIER



Le Bourgmestre,

David VOLANT





Du registre aux délibérations du Collège Communal a été extrait ce qui suit

## SÉANCE du 18 septembre 2025

### **Présents :**

Mr. Jean-Jacques MATHY, Bourgmestre - Président;  
Mr. Michaël DOMBRET, Mr. Daniel BURNOTTE, Mme Dominique GILLOT, Échevins;  
Monsieur Renaud FABRI, Président du CPAS;  
Mr. Laurent NOEL, Directeur Général;

### **Excusée :**

Mme Mariève BERTRAND, Échevine;

### **Objet : Iles de Paix - Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds du 01 janvier au 15 février 2025 - Participation éventuelle.**

#### **Le Collège,**

Vu le mail repris ci-après de Céline Grommerch, Chargée de suivi administratif à la campagne pour Iles de Paix;

*"Monsieur le Bourgmestre,*

*Comme chaque année depuis plus de 50 ans, Iles de Paix organisera en janvier sa Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.*

*La Campagne se tiendra du 1er janvier 2026 au 15 février 2026. Plusieurs milliers de volontaires s'impliquent activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en Wallonie et à Bruxelles. Ils se mobiliseront sur la voie publique, et ce, principalement les 16, 17 et 18 janvier 2026.*

*Soutenir notre action permet :*

*Soutenir notre action, c'est, en Belgique, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de 60 000 élèves, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En Afrique, en Amérique latine et en Europe, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.*

*Découvrez [notre rapport d'activité 2024](#) et [l'aftermovie de la campagne 2025](#).*

*Nous vous sollicitons pour soutenir Iles de Paix.*

*Vous pouvez concrétiser cela en nous offrant de la visibilité :*

- *Communication digitale : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.*
- *Bulletin communal : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.*
- *Affichage : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du 16/12/25 au 27/01/26. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.*

*Merci de bien vouloir compléter notre formulaire en ligne. [Celui-ci est disponible ici](#). Ce formulaire simplifié permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.*

*Votre appui nous est très précieux !*

*Nous profitons de ce courrier pour vous informer que si vous souhaitez sensibiliser les élèves, les mouvements de jeunesse ou les habitants de votre commune aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable, Iles de Paix propose, gratuitement, toute l'année, des jeux pédagogiques, des animations, des ciné-débats, des expos temporaires... Envoyez-nous un mail à [education@ilesdepaix.org](mailto:education@ilesdepaix.org) pour plus d'informations.*



Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention et le suivi que vous voudrez bien réserver à ce courrier.

Cordialement,"

Considérant que la commune peut soutenir Iles de Paix :

- en promouvant l'action via le site internet et les réseaux sociaux
- en promouvant l'action dans le focus communal
- en plaçant des affiches sur les panneaux communaux du 16 décembre 2025 au 27 janvier 2026. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien aux volontaires présents sur la voie publique
- en sensibilisant les élèves, les mouvements de jeunesse et les habitants de la commune aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable;

**PREND ACTE** de la campagne "Iles de Paix" qui se tiendra du 01 janvier au 15 février 2025.

**DÉCIDE :**

Article unique : de soutenir Iles de Paix :

- en promouvant l'action via le site internet et les réseaux sociaux
- en promouvant l'action dans le focus communal de décembre
- en plaçant des affiches sur les panneaux communaux du 16 décembre 2025 au 27 janvier 2026. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien aux volontaires présents sur la voie publique
- en transmettant le mail repris en annexe de Céline Grommerch, Chargée de suivi administratif à la campagne pour Iles de Paix à l'école communale, à l'école libre de Huppaye, aux mouvements scouts et aux habitants de la commune via le site internet pour les sensibiliser aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable.

Par le Collège,

Le Directeur Général,  
sé) Laurent NOEL

Le Bourgmestre - Président,  
sé) Jean-Jacques MATHY

Pour extrait conforme,  
délivré à Ramillies, le 18 septembre 2025

Par ordonnance :

Le Directeur général,  
L. NOEL



Le Bourgmestre,  
J-J. MATHY



Sitzung vom 18. November 2025

Punkt Nr. 21 der Tagesordnung

---

Anwesend: Herr HENKES Werner, Bürgermeister  
Herr KREINS Leo, Herr WANSART Alexander, Frau SCHMITZ Margret, Frau SCHRÖDER Gaby,  
Schöffe(n).  
Herr FAYMONVILLE Tom, Generaldirektor

---

Iles de Paix - Verkauf und Sammlung auf öffentlicher Straße.

Das Gemeindegremium:

Aufgrund des vorliegenden Antrags der Iles de Paix asbl vom 10. September 2025;

Beschließt einstimmig:

Die Genehmigung auf nationaler Ebene durch Königlichem Erlass vom 06.09.2012 über den Verkauf von Modulen vom 1. Januar 2026 bis zum 15. Februar 2026 auf öffentlicher Straße zur Kenntnis zu nehmen und die Bekanntmachung durch Plakatieren auf dem Gemeindegebiet zu genehmigen.

Im Namen des Gemeindegremiums:

Der Sekretär:

gez. Tom FAYMONVILLE

Der Vorsitzende:

gez. Werner HENKES

Für gleichlautenden Auszug:  
St. Vith, den 21. November 2025

Der Generaldirektor

Tom FAYMONVILLE



Der Bürgermeister

Werner HENKES

Sambreville, le 18 septembre 2025

**Iles de Paix**

Madame Céline GROMMERCHE  
Chargée de suivi administratif à la campagne

*campagne@ilesdepaix.org*

Votre correspondante:  
Delphine SEGHIN  
☎ 071/260.387

*N.réf : SEC/XG/MP/ds/1219/2025*

**Date et références à rappeler svp**

**Objet : Campagne Iles de Paix du 16 au 18 janvier 2025**

Madame,

Nous vous transmettons, en annexe, la délibération du Collège Communal de Sambreville, en séance du 18 septembre 2025, relative à l'objet sous-rubrique.

En restant bien entendu à votre entière disposition pour tout complément d'informations, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Le Directeur Général**



**Xavier GOBBO**



**Le Bourgmestre,**



**Olivier BORDON**



SAMBREVILLE

ADMINISTRATION COMMUNALE  
Grand-Place • 5060 Sambreville

Tél : 071.260.200  
secretariat@commune.sambreville.be  
www.sambreville.be  
Compte : BE76 0910 1245 1795

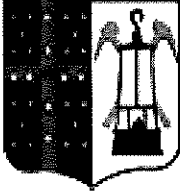
+ copie des Paix  
Police  
20

Province de

Du registre aux délibérations du Collège Communal a été extrait ce qui suit :

Namur

**Séance du 18 septembre 2025**



**Administration  
Communale  
de  
SAMBREVILLE**

Etaient présents :

Olivier BORDON, Bourgmestre;  
Damien MARLET, Elodie HERBIET, Flavio GIOFFI, Pierre FALISSE, Échevins;  
Clotilde LEAL-LOPEZ, Présidente du CPAS;  
Xavier GOBBO, Directeur Général;  
Fabian MARTIN, Directeur Général Adjoint;

Objet n° 59 Campagne Iles de Paix du 16 au 18 janvier 2025

**Le Collège Communal,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement son article L1123-23;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux tel que confirmé par le décret du 27 mai 2004 du Conseil Régional Wallon et plus particulièrement son article 1123-23, 1°;

Service :

Secrétariat communal

Vu l'Arrêté Royal du 22 septembre 1823 contenant des dispositions à l'égard des collectes dans les églises ou à domicile et plus particulièrement son article 2;

Correspondant :

Secrétariat Général

Vu les circulaires du Ministre de l'Intérieur des 9 août 1955, 30 avril 1975 et 30 juin 1991 concernant les collectes à domicile;

Références : -

Considérant que, comme chaque année depuis plus de 50 ans, les "Iles de Paix" organiseront en janvier leur campagne annuelle de sensibilisation de récolte de fonds;

Considérant que la campagne se tiendra du 1er janvier au 15 février 2026;

Considérant que les bénévoles, quant à eux, se mobiliseront sur la voie publique, principalement du 16 au 18 janvier 2026;

Considérant que plusieurs milliers de volontaires s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent les objets en Wallonie et à Bruxelles;

Considérant que la collecte a un but d'utilité publique en ce qu'elle consiste à financer leurs projets de développement dans l'agriculture familiale durable et l'alimentation responsable en Afrique et en Amérique latine, mais également à la sensibilisation à la citoyenneté mondiale et solidaire de 50.000 élèves en Belgique;

Considérant que la demande est limitée au territoire communal;

Considérant qu'ils sollicitent Sambreville pour soutenir Iles de Paix et ce, de plusieurs manières:

- Offrir une visibilité:
  - Communication digitale: en promouvant leur action via le site internet communal et les réseaux sociaux
  - Bulletin Communal: en promouvant leur action dans le bulletin communal
  - Affichage: en plaçant des affiches sur les panneaux communaux du 16 décembre 2024 au 27 janvier 2025; Que celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à leur volontaires présents sur la voie publique

Considérant que comme chaque année, leur action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur; Que celle-ci est disponible sur simple demande;

Décide,

**Article 1.**

D'autoriser l'organisation d'une collecte sur le territoire communal à l'auteur de la demande et pour les buts susvisés.

**Article 2.**

Les collecteurs devront être porteurs de leur carte d'identité et d'une copie de la présente autorisation. Celle-ci devra être présentée à toute personne qui le sollicite.

**Article 3.**

Les collecteurs ne pourront se présenter au domicile des particuliers qu'en semaine, de 10h00 à 17h00 et le weekend uniquement le samedi de 14h00 à 16h00.

**Article 4.**

Aucune commission ou pourcentage sur les sommes recueillies ou le bénéfice ne pourra être accordé aux collecteurs.

**Article 5.**

La présente autorisation n'est valable que sur le territoire de la Commune, elle ne peut être cédée.

**Article 6.**

De ne pas publier d'annonce dans le bulletin communal, ni sur les panneaux communaux dont le but est de véhiculer, à l'attention des citoyens, des informations d'intérêt communal.

**Article 7.**

De publier sur le site Internet de la Commune, l'annonce qui sera disponible sur le site des Îles de Paix.

**Article 8.**

De charger le Secrétariat Communal de transmettre la présente délibération aux personnes et services que l'objet concerne.

Fait en séance à l'Hôtel de Ville, date que dessus.

**Le Directeur Général,  
(s) Xavier GOBBO**

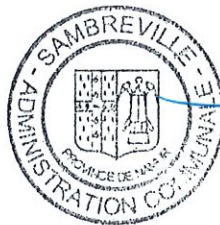
**Le Bourgmestre,  
(s) Olivier BORDON**

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**Le Directeur Général,**



**Xavier GOBBO**



**Le Bourgmestre,**



**Olivier BORDON**

De : [Tsakalios Chrisovalantis](#)  
A : [Campagne](#)  
Cc : [GRC-Logistique](#)  
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2026  
Date : mardi 12 août 2025 13:19:10  
Pièces jointes : [image002.png](#)  
[Plan affichage libre.pdf](#)

Madame Grommerch,

Nous accusons bonne réception de votre demande d'affichage pour la 56<sup>ème</sup> campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds des Îles de Paix qui se déroulera du 16 au 18 janvier 2026 .

Nous vous invitons à utiliser les panneaux d'affichage libre. Il s'agit de panneaux métalliques qui peuvent accueillir 2 affiches A0 en portrait l'un à côté de l'autre.

Vous pourrez y coller vos affiches par vos propres soins.

Voici l'emplacement de ces panneaux :

Situation	Détail
Avenue Rogier < Place Av Eisenhower	aligné sur les troncs d'arbre
Avenue Charbo, angle avenue Marcel Mariën	Au centre, sur l'alignement, près du bac à plantes
Avenue Frans Courtens	Près de l'abribus, côté station VILLO
Avenue Chazal / Avenue Cambier	A droite de la station VILLO
Place Princesse Elisabeth/Av Huart Hamoir face au n° 10	Au bas de l'avenue Huart Hamoir, au bord du terre-plein central, face n° 10
Place Liedts	Sur la Place en face du n° 32
Place Gaucheret	A droite devant la Maison du Citoyen, le long du chemin du parc Gaucheret
Place Général Meiser	A l'angle de l'Avenue Ernest Cambier
Place Lehon	Face à la Rue Vandermeersch
Rue Richard Vandeveld (Place du Jeu de Balle)	sur la place face n° 104 & entre les arbres // aux maisons

Les autres panneaux d'affichage « Clear Channel » sont réservés aux événements portés par les services communaux.

Pour une publication dans notre journal communal et/ou sur notre site internet, nous vous invitons à prendre contact avec le Département Communication : par mail à [communication@1030.be](mailto:communication@1030.be) ou par téléphone au 02/244 72 33.

Nous vous prions d'agréer, Madame Grommerch , l'expression de nos salutations distinguées.



Chrisovalantis **TSAKALIOS**  
CELLULE ACCUEIL & EXPEDITION | CEL ONTHAAL & VERZENDING  
SERVICE GESTION DE RELATION CITOYENNE | DIENST BEHEER VAN DE RELATIE MET DE BURGER  
AFFAIRES GENERALES | ALGEMENE ZAKEN  
Hôtel Communal | Gemeentehuis • Place Colignon | Colignonplein • Bur. -1.14  
02/244 74 72 • [ctsakalios@schaerbeek.be](mailto:ctsakalios@schaerbeek.be) • [www.1030.be](http://www.1030.be) • [www.facebook.com/1030be](https://www.facebook.com/1030be) • [www.twitter.com/achillecolignon](https://www.twitter.com/achillecolignon)

De : Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)>  
Envoyé : mardi 12 août 2025 11:25  
À : Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)>  
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Îles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds**.

La campagne se tiendra du **1<sup>er</sup> janvier 2026 au 15 février 2026**. Nos **nombreux volontaires** quant à eux se mobiliseront **sur la voie publique**, principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026**. **Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**.

**Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :**

- pour **l'affichage grand format**.
- pour solliciter **votre soutien** dans le cadre de notre campagne de communication : affichage formats A3, A2, bulletin communal et communication web, etc.

**Pourriez-vous mettre à notre disposition une ou plusieurs surfaces d'affichage grand format, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?**

**A cet effet, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous retourner le document en pièce-jointe avant le 15 octobre ?** Afin de vous aider dans cette démarche, nous vous invitons à choisir le format qui vous convient (PDF ou Word).

**Soutenir notre action permet :**

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine**.

[Découvrez notre rapport d'activité 2024.](#)

**Soutenir notre action en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !**

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

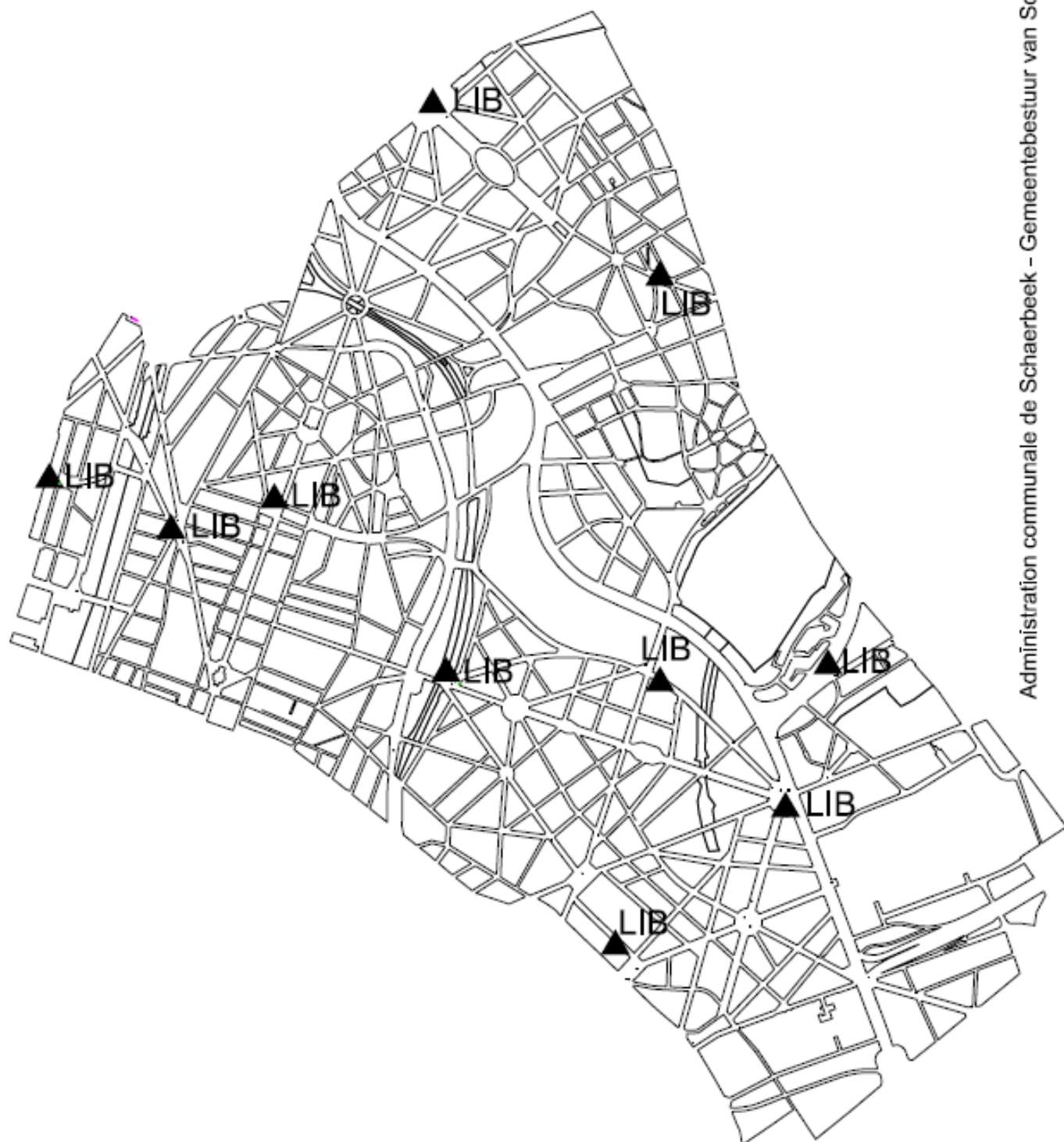


**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne  
+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](https://ilesdepaix.org/campagne)  
Rue du marché 37 – 4500 Huy

# DISPOSITIFS 2017



Administration communale de Schaarbeek - Gemeentebestuur van Schaarbeek

Seneffe, le 5 août 2025



IMIO012718000015672

LES ILES DE PAIX  
Madame Céline GROMMERCH  
Rue du Marché, 37  
4500 Huy

Notre référence : S25090

**Objet : Autorisation concernant l'organisation de la campagne Iles de Paix de janvier 2026**

Madame,

Nous accusons réception de votre courriel relatif à la prochaine campagne Iles de Paix qui se déroulera du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février 2026.

Le Collège communal, en sa séance du 4 août 2025, a marqué son accord sur cette campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur notre territoire du 16 au 18 janvier 2026.

Vous pouvez nous envoyer un lien où nous pouvons nous procurer votre matériel promotionnel afin de procéder à l'affichage de la campagne.

Nous vous informons que nous procéderons à l'annonce de votre campagne sur notre site internet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Directrice générale,

Dominique FRANCO



La Bourgmestre,

Bénédicte POLL



PROVINCE DE  
HAINAUT



ARRONDISSEMENT DE  
THUIN



COMMUNE DE



SIVRY-RANCE



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU COLLÈGE COMMUNAL

SEANCE DU 17/09/2025

PRESENTS :

M. J-F. GATELIER, **Bourgmestre - Président**  
Mme M. SCHEPERS, M. A. LALMANT, M. Q. POU CET, **Échevins**  
Mme V. PUTMAN, **Présidente du CPAS**  
M. R. PESTIAUX, **Directeur Général f.f.**

-1.841.73 Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Considérant le courriel du 11-09-2025 des Iles de paix pour la campagne 2026 et la demande de soutien à cette dernière ;

Considérant que la campagne se tiendra du 1er janvier 2026 au 15 février 2026 et que les volontaires qui s'impliquent activement dans la campagne se mobiliseront sur la voie publique principalement les 16, 17 et 18 janvier 2026 ;

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

Article unique : de valoriser la campagne 2026 des Iles de paix dans le bulletin communal, sur le site Internet communal et via la page Facebook communale.

**PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,**

Le Directeur Général f.f.  
(S)R. PESTIAUX

Le Bourgmestre - Président  
(S)J-F. GATELIER

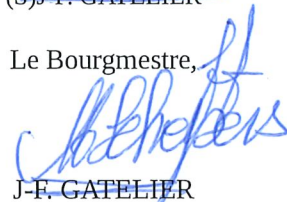
**POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre,



R. PESTIAUX



J-F. GATELIER

Magali SCHEPERS

1ère Echevine



ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE  
SOMBREFFE  
5140

Tél.: 071/11.70.00  
Fax.: 071/82.74.40

Service : Direction générale  
V/correspondant : Shirley Patris

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS**  
**DU COLLEGE COMMUNAL**

**Séance du 29 juillet 2025**

**Présents :**

Monsieur Jonathan Burtaux, Bourgmestre - Président;  
Monsieur Pierre Mauyen, Madame Béatrice Plennevaux,  
Madame J. Tessier, ~~Madame D. Gilbert~~, Échevins;  
~~Madame C. Allard~~, Présidente du CPAS;  
Monsieur Stéphane Beauloi, Directeur Général f.f.;

Le Collège Communal,

**Objet : Direction générale : Information au Collège communal - Réunions et demandes diverses**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;  
Vu les diverses demandes de rencontres adressées au Collège ;  
EST INFORME des activités et rencontres suivantes :

**Îles de Paix :**

Demandeur : Céline GROMMERCH - Chargée du suivi administratif de la campagne

Objectif : Le Collège communal est invité à se positionner sur le soutien sollicité par l'action Îles de Paix. A savoir une communication de la campagne via :

- Site internet et réseaux sociaux
- Bulletin communal
- Affichage sur panneaux communaux

Décision : Ok

Par le Collège,

Le Secrétaire f.f.,  
(s) Stéphane Beauloi

Pour expédition conforme,

Le Directeur général f.f.,

Le Président,  
(s) Jonathan Burtaux

Le Bourgmestre

Stéphane BEAULOI

Jonathan BURTAUX

PROVINCE  
DE  
NAMUR

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL  
SÉANCE DU 24 JUILLET 2025

ARRONDISSEMENT  
DE  
DINANT

COMMUNE  
DE  
SOMME-LEUZE

**Présents :**

Mme V. LECOMTE, Bourgmestre - Présidente;  
M. A. BORSUS, Mme J. CARPENTIER, M. T. VANDERWAEREN, Mme S.  
BLERET-DE CLEERMAECKER, Échevins;  
Mme M. COLLIN-FOURNEAU, Présidente du CPAS;  
~~Mme I. PICARD~~, Directrice générale;  
Mme N. CHARLIER, Directrice générale f.f.;

Objet N°23 : **Iles de paix - demande de soutien**

**LE COLLÈGE COMMUNAL,**

**PREND CONNAISSANCE** de la demande du Comité organisateur de l'opération Iles de paix:

- Offrir une visibilité :
  - Communication digitale : en promouvant l'action via le site internet et les réseaux sociaux.
  - Bulletin communal
  - Affichage : en plaçant des affiches sur les panneaux communaux (idéalement) du 16 décembre au 27 janvier 2026.
- Sensibiliser les élèves de la Commune :
  - En proposant aux écoles et élèves à participer à la campagne,
  - En proposant le matériel pédagogique, mis gratuitement, à disposition sur le site internet,
  - En proposant les formations gratuites de sensibilisation aux professeurs des écoles.

La Directrice générale f.f.,  
(s) N. CHARLIER

Par le Collège :

La Présidente,  
(s) V. LECOMTE

Pour extrait certifié conforme :  
Le 24 juillet 2025

La Directrice générale, f.f

La Bourgmestre,

Nadia CHARLIER

Valérie LECOMTE



Iles de paix  
Rue du marché, 37  
4500 HUY

Agent traitant : BEMELMANS Alisson

☎ 04/382.43.22

✉ alisson.bemelmans@sprimont.be



IMIO012414000004039

OBJET : Réponse : Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que votre demande susmentionnée a reçu un accord de principe du collège communal.

Vous trouverez en annexe :

- Fiche 1 – Contacts et infos

Les règlements relatifs aux mises à dispositions, prestations communales et occupation du domaine communal sont disponibles sur notre site (Culture et Loisirs/Associations/Demandes de Manifestations).

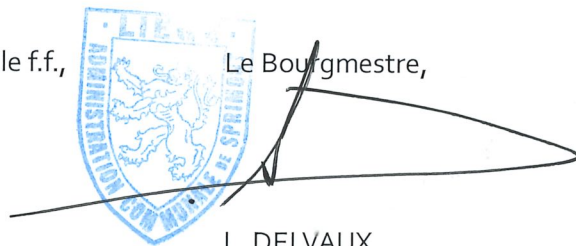
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice Générale f.f.,

A-F. DELVILLE

Le Bourgmestre,

L. DELVAUX



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL**

**Séance du 01 août 2025**

**Présents :**

M. D. GILKINET, Bourgmestre - Président  
M. P. GOFFIN, ~~Mme. V. LABRUYERE~~ et Mme Y. VANNERUM, Echevins  
M. A. ANDRE, Président du C.P.A.S.  
M. H. SNACKERS, Directeur général

**14 Campagne Iles de Paix - Prise de connaissance**

Le Collège communal prend connaissance du courrier électronique du 23 juillet 2025 de l'organisation "Iles de Paix" dans le cadre de la campagne de janvier 2026 et décide d'accepter de placer les informations relatives à cette campagne sur le site Internet et les réseaux sociaux de la Commune.

Le Directeur général,  
(s) H. SNACKERS

Par le Collège Communal,

Le Bourgmestre,  
(s) D. GILKINET

Le Directeur général,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,

H. SNACKERS

D. GILKINET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE COMMUNAL  
**SEANCE DU 29 JUILLET 2024**

Présents : PIEDBOEUF Benoît, Bourgmestre-Président  
MICHEL Isabelle, DESTREE Benjamin, BAUDET Cédric, Echevins  
LOUETTE Anthony, Président CPAS  
BEHIN Carole, Directrice Générale

CAMPAGNE ILES DE PAIX 2025 - PARTICIPATION

Vu le courriel par lequel l'ONG« Iles de paix » sollicite un soutien de notre Commune dans leur campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds du 09 au 27 janvier 2025;

Attendu que pour soutenir cette action, plusieurs manières d'agir sont proposées par l'ONG :

- **Offrir une visibilité :**
  - **Communication digitale** : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.
  - **Bulletin communal** : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.
  - **Affichage** : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du 16 décembre au 27 janvier. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.
- **Sensibiliser les élèves de votre commune :**
  - En proposant à vos écoles et élèves à participer à [leur campagne](#).
  - En proposant le [matériel pédagogique](#), mis gratuitement, à disposition sur notre site internet,
  - En proposant nos [formations](#) gratuites de sensibilisation aux professeurs de vos écoles.

À l'unanimité, DECIDE

de participer à cette action de la manière suivante :

- promotion de l'action via encart dans le bulletin communal, sur le site internet et sur la page Facebook de la Commune.

La Directrice Générale,  
Carole BEHIN

La Directrice Générale,

Carole BEHIN

Par le Collège,

Pour expédition conforme,



Le Bourgmestre,  
Benoît PIEDBOEUF

Le Bourgmestre,

Benoît PIEDBOEUF

Du registre aux délibérations du Collège Communal a été extrait ce qui suit :

## Séance du 18 août 2025

### Etaient présents :

M. Legrand Claude, Bourgmestre

MM. Legrand Florent, Karacostas Jessica et Bertimes Marie, Echevins

Mme Margrève Victorine, Présidente du CPAS

Mme Graulich Sophie, Directrice générale

### Objet n° 14 : Opérations Îles de Paix" 2026.

Le Collège,

Considérant le courriel du 23/07/2025 par lequel l'asbl « Îles de Paix », Rue du Marché, 37 à 4500 Huy, sollicite sa collaboration dans le cadre de la campagne de sensibilisation qui aura lieu du 01/01 au 15/02/2026 d'une part, et de récolte de fonds les 16, 17 et 18/01/2026, d'autre part ;

Attendu qu'il apporte chaque année son soutien à cette œuvre généreuse ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE :

D'AUTORISER les Îles de Paix à mener leur campagne annuelle.

DE COMMANDER le lot habituel d'affiches gratuites.

DE PUBLIER l'annonce sur son site internet.

Fait en séance à l'Hôtel de Ville, date que dessus.

POUR LE COLLÈGE COMMUNAL,

La Directrice générale,

(s) S. Graulich.

Le Bourgmestre,

(s) C. Legrand.

Pour extrait conforme

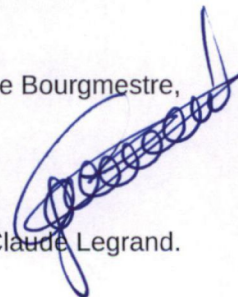
La Directrice générale,



Sophie Graulich.



Le Bourgmestre,



Claude Legrand.



# COMMUNE DE TROOZ

Code I.N.S. : 62122

Code postal : 4870

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

*Séance du 11 août 2025*

Présents: BELTRAN Fabien, Bourgmestre, Président  
JUPRELLE Isabelle, MARCQ Sébastien, NORI Enrico, DEGLIN Joëlle,  
Echevin(e)s  
VENDY Etienne, Président du CPAS  
FOURNY Bernard, Directeur général, Secrétaire

**Objet :** Iles de paix - Campagne janvier 2026

Le Collège communal,

Vu le courrier du 24 juillet 2025 (419561) de Madame céline GROMMERCH, chargée du suivi administratif à la campagne de l'asbl Iles de Paix, par lequel elle sollicite l'autorisation d'organiser une récolte de fonds sur le territoire communal dans le cadre de la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;

Considérant que le soutien à cette action permet de financer d'importants projets de développement en Amérique latine, en Afrique et en Europe ;

Considérant que les bénévoles vendent des objets de campagne "Iles de Paix" ;

Qu'ils demandent l'autorisation d'afficher leur campagne de sensibilisation sur le territoire communal, ainsi que de publier une annonce dans le prochain bulletin communal ;

Considérant que cette campagne a eu lieu en 2025 ;

AUTORISE la campagne de sensibilisation "Iles de Paix 2026", la récolte de fonds sur le territoire de la Commune, ainsi que l'affichage de petits formats (A3) en plaçant des affiches "Iles de Paix" sur les panneaux communaux.

Par le Collège communal,

Le Secrétaire,  
(s) Bernard FOURNY

Le Président,  
(s) Fabien BELTRAN

Pour extrait conforme, le 12 août 2025,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Bernard FOURNY



Fabien BELTRAN



## Fwd: Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

À partir de Commune de Trooz - Fabien Beltran <bourgmeister@trooz.be>

Date Mer 23-07-25 12:39

À Commune de Trooz <info@trooz.be>

COPIES							
ORIGIN.		COL	AR	RP	75		
AC. TROOZ 2 24 -07- 2025							
COL							
-1.451.1				4.19561			

Commencer le message transféré :

**De :** Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)>

**Date :** juil. 23, 2025 à 03:46

**À :** Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)>

**Objet :** Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org). [Pourquoi c'est important](#)

Monsieur le Bourgmestre,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, **Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds**.

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2026 au 15 février 2026**. **Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**.

Ils se mobiliseront **sur la voie publique**, et ce principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026**.

### Soutenir notre action permet :

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des  **systèmes alimentaires durables**, **défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine**.

Découvrez [notre rapport d'activité 2024](#) et [l'aftermovie de la campagne 2025](#).

### Nous vous sollicitons pour soutenir Iles de Paix.

Vous pouvez concrétiser cela en nous offrant de la visibilité :

- **Communication digitale** : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.
- **Bulletin communal** : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.
- **Affichage** : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du **16/12/25 au 27/01/26**. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne**. [Celui-ci est disponible ici](#). Ce

formulaire simplifié permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Votre appui nous est très précieux !

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que si vous souhaitez **sensibiliser les élèves, les mouvements de jeunesse ou les habitants** de votre commune **aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable**, Iles de Paix propose, **gratuitement**, toute l'année, des jeux pédagogiques, des animations, des ciné-débats, des expos temporaires... Envoyez-nous un mail à [education@ilesdepaix.org](mailto:education@ilesdepaix.org) pour plus d'informations.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention et le suivi que vous voudrez bien réserver à ce courrier.

Cordialement,

**iles  
de  
paix**

**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne

+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](http://ilesdepaix.org/campagne)

Rue du marché 37 – 4500 Huy

VILLE DE TUBIZE



Tubize, le 13 novembre 2025

ILES DE PAIX  
37, Rue du Marché

4500 Huy

E-mail : [campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)

Votre correspondant :  
**Service des Affaires  
générales**  
Anne-Sophie Lambert  
02/391.39.28

Notre référence : S38149

Madame, Monsieur,

**Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2026**

Nous accusons bonne réception de votre courriel du 10 septembre dernier par lequel vous nous demandez une autorisation en vue de la campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur le territoire.

Nous vous autorisons à organiser votre campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique, principalement les 16, 17 et 18 janvier 2026 sur le territoire de l'entité.

En toute hypothèse, les recruteurs devront être reconnaissables par le port de leur badge mentionnant leur nom et celui de l'ONG.

Nous vous conseillons d'avoir sur vous la présente autorisation lors de vos différentes actions.

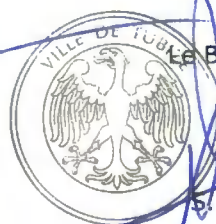
Toutes les mesures d'ordre, de tranquillité et de sécurité publique doivent être prises en vertu du règlement général de Police.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par Ordonnance :

Le Directeur général,

E. LAURENT



Le Bourgmestre,

S. D'ORAZIO

Grand Place 1 - 1480 Tubize  
Tél.: 02 391 39 11 - Fax: 02 391 39 12

[www.tubize.be](http://www.tubize.be)  
[info@tubize.be](mailto:info@tubize.be)  
Banque: BE32 3401 8182 2902  
BCE : 0 2 0 7 . 3 1 4 . 0 4 1

Concerne : Campagne Iles de Paix - Janvier  
2026

Référence courrier : S38149

V  
I  
L  
L  
E  
D  
E  
T  
U  
B  
I  
Z  
E



## Service Affaires générales

DEPARTEMENT AFFAIRES GENERALES

Christophe Wauters

☎ 02/605.11.32

@ [cwauters@uccle.brussels](mailto:cwauters@uccle.brussels)

N/Réf. : **CW/2025/75**

V/Réf. : mail 10/9/2025

## ILES DE PAIX

Madame Céline GROMMERCH

Rue du Marché 37

[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)

[celine.grommerch@ilesdepaix.org](mailto:celine.grommerch@ilesdepaix.org)

**4500**

**HUY**

Chère Madame Grommerch,

Comme suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous informer que j'autorise, dans le cadre de votre 56<sup>ème</sup> campagne de sensibilisation et de récolte de fonds au profit de projets pour des systèmes alimentaires durables, de défense du droit à l'alimentation et de promotion de la dignité humaine en Afrique, en Amérique latine et en Europe, la présence de vos équipes de volontaires sur la voie publique afin de vendre des objets aux passants, et ce du 16 au 18/1/2026.

Toutefois, cette autorisation vous est accordée à condition que :

- L'ordre et la tranquillité publics ne soient pas troublés ;
- La circulation des piétons et des véhicules ne soit pas perturbée ;
- Les passants ne soient pas importunés ;
- Les distributeurs d'éventuels flyers ou brochures veillent au ramassage de ceux-ci lorsqu'ils sont jetés ou abandonnés dans un rayon de 120 mètres du point de distribution ;
- Les règles du Code de la route soient respectées ;
- Les intervenants se soumettent à toutes les injonctions de la Police.

Je vous informe que je ne suis favorable aux démarchages à domicile qu'à condition qu'un rendez-vous a été pris préalablement avec l'habitant, et ce en vue d'éviter tout malentendu et toute plainte.

En aucun cas l'Administration communale ne pourra être tenue pour responsable des éventuels accidents ou incidents qui pourraient survenir pendant et/ou à cause du déroulement de la campagne.

Je vous informe également que le présent courrier a été transmis aux services et instances suivantes. Ceux-ci pourront vous renseigner sur les possibilités et les démarches à entreprendre quant à l'éventuelle :

- Communication digitale :
  - [communication.communicatie@uccle.brussels](mailto:communication.communicatie@uccle.brussels) – Communication ;
- Parution dans le magazine
  - [wolvendael@ccu.be](mailto:wolvendael@ccu.be) – WM Wolvendael Magazine ;
- Sensibilisation d'élèves, mouvements de jeunesse, etc.
  - [education@uccle.brussels](mailto:education@uccle.brussels) – Enseignement,
  - [jeunesse@uccle.brussels](mailto:jeunesse@uccle.brussels) – Mouvements de Jeunesse,
  - [suj@uccle.brussels](mailto:suj@uccle.brussels) – Service Ucclois de la Jeunesse,
  - [parascolaire@uccle.brussels](mailto:parascolaire@uccle.brussels) – Parascolaire ;
  - [aes@uccle.brussels](mailto:aes@uccle.brussels) – Extrascolaire.
- Autre requête et/ou action en rapport avec le développement Sud/Nord
  - [solidariteinternationale@uccle.brussels](mailto:solidariteinternationale@uccle.brussels) – Solidarité internationale.

Je vous prie de croire, chère Madame Grommerch, à l'expression de mes meilleurs sentiments.



Boris Dillès  
Bourgmestre



---

---

**Extrait du registre aux délibérations du Collège communal**

---

---

Séance du 6 octobre 2025

Présents : M. DEBLIRE, *Bourgmestre-Président*  
M. WILLEM, M. JEUSETTE, Mme KLEIN, M. LEJEUNE, *Echevins*  
Mme LUXEN, *Présidente du Conseil de l'Action sociale*  
Mme A-C. PAQUAY, *Directrice générale*

**OBJET :** Collecte sur la voie publique – Asbl « Iles de Paix » - Demande d'autorisation

Le Collège communal,

Vu le courrier électronique reçu le 10 septembre 2025 par lequel Madame Céline Grommerch, chargée de suivi administratif de l'asbl « Iles de Paix », dont le siège est établi rue du Marché, 37 à 4500 Huy, sollicite l'autorisation de pouvoir effectuer les démarches humanitaires suivantes :

- autorisation de collecter sur la voie publique du 16 au 18 janvier 2025 inclus sur le territoire communal de Vielsalm ;
- affichage dans les bâtiments et sur les panneaux communaux ;
- affichage le long des voiries communales ;
- annonce de la campagne 2026 dans le bulletin communal (Salm Info) ;

Attendu que l'autorisation de collecte accordée par le Collège communal viendrait en complément de l'Arrêté royal n° III/42/CD/585.21-63 qui donne l'autorisation de collecter à domicile ;

Considérant que les missions humanitaires de l'association « Iles de Paix » consistent à financer d'importants projets de développement qui viennent en aide directement à des personnes en Amérique latine et en Afrique ;

**DECIDE**

1. D'autoriser les actions suivantes à l'asbl « Iles de Paix » :
  - l'autorisation de collecter sur la voie publique du 16 au 18 janvier 2025 inclus sur le territoire communal de Vielsalm ;
  - l'affichage dans les bâtiments et sur les panneaux communaux ;
  - l'affichage le long des voiries communales.
2. D'annoncer la campagne 2026 dans le bulletin communal (Salm Info).

La Directrice générale,  
A-C. PAQUAY

La Directrice générale,

Anne-Catherine PAQUAY

Par le Collège,

Pour extrait conforme,



Le Président,  
E. DEBLIRE

Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE



*Binv'nue à Virton. V'y atez tchûz vous !*

Madame GROMMERCH Céline  
ILES DE PAIX ASBL  
Rue du Marché, 37  
4500 HUY

Département des Affaires Internes  
Service Police Administrative  
Agent traitant: Marielle NOEL  
Tél.: 063/40.47.38  
[manifestations@virton.be](mailto:manifestations@virton.be)

Virton, le 14 octobre 2025

**Concerne : Campagne Iles de Paix 2026**

Chère Madame GROMMERCH,

Nous faisons suite à la demande datée du 23 juillet 2025 par laquelle vous sollicitez, au nom de l'ASBL ILES DE PAIX, une autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte lors de votre campagne 2026.

Nous vous informons que le Collège, lors de sa séance du 02 octobre 2025, a autorisé votre ASBL à collecter des fonds sur le territoire de la Ville de Virton, lors des 16, 17 et 18 janvier 2026, sur la voie publique et en porte-à-porte.

Lors de ces ventes, il est demandé que les vendeurs disposent d'une carte de légitimation en rapport avec votre institution.

Nous vous souhaitons plein succès dans cette nouvelle campagne et nous vous prions de recevoir, chère Madame GROMMERCH, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Par le Collège,

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

M. MODAVE



E. CHALON



PROVINCE DE LIEGE - VILLE DE VISE - Code Postal : 4600

**EXTRAIT du registre aux délibérations du Collège Communal**

**Séance du 28 juillet 2025**

Présents : Mme V. DESSART, Bourgmestre Président;  
M. F. THEUNISSEN, M. X. MALMENDIER, M. J. WOOLF, M. E. COLAK, M. L. MALMENDIER,  
Echevins;  
Mme N. LACH, Présidente du CPAS;  
M. CH. HAVARD, DG (Secrétaire communal).  
M. J. VANDERMAES, Directeur général f.f.

**Objet : Social - Demande de collaboration des Îles de Paix - décision.**

Le Collège,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;  
Considérant la demande de l'association "Ile de Paix" concernant une collaboration gratuite avec la commune ;  
Considérant que la commune pourrait s'engager à publier sur son site internet et dans son bulletin communal les informations transmises par l'association ;  
Sur proposition de Mme la Bourgmestre,

À l'unanimité, DÉCIDE:

Article unique : de répondre favorablement à la demande de l'association "Ile de Paix" concernant une publication dans le bulletin communal et sur le site internet de la Ville.

POUR EXTRAIT CONFORME :  
PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général f.f.,

J. VANDERMAES



La Bourgmestre,

V. DESSART



Références : Ref.  
20250108/29

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 08 janvier 2025

Présents :

Xavier LISEIN - Bourgmestre,  
Nicolas du FONTBARÉ - 1er Echevin,  
Olivier ORBAN - 2ème Echevin,  
Jacques RIGUELLE - 3ème Echevin,  
Malika LEBRUN - 4ème Echevine,  
Nadine HEINE - Présidente du CPAS,  
Eléonore MATHIEU, Directrice générale.

**Objet : Autorisations diverses - Campagne "Iles de Paix" janvier 2025 –  
récolte de fonds les 17, 18 et 19 janvier 2025 - Accord.**

Le Collège communal,

Vu la demande émanant de l'ONG/ASBL "Iles de Paix", rue du Marché 37 à 4500 Huy, relative à sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds pour notamment financer d'importants projets de développement en Afrique et en Amérique latine, entre autres par la vente de ses objets sur la voie publique, par des volontaires, principalement les 17, 18 et 19 janvier 2025, en Wallonie et à Bruxelles;

Considérant que ladite ASBL sollicite l'autorisation du Collège communal pour "collecter" sur le territoire braivois aux dates précitées, de même qu'elle souhaiterait l'appui de l'Autorité communale par l'annonce de la campagne 2025 dans le bulletin communal, au moyen d'affiches sur les panneaux communaux, ainsi que via les réseaux sociaux et site internet de la commune ; qu'elle informe également que les écoliers peuvent être sensibilisés aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable par des outils pédagogiques et animations gratuites qu'elle propose toute l'année, via son site (ilesdepaix.org) ou en envoyant un mail (education@ilesdepaix.org) pour obtenir des informations;

Attendu que l'organisation précise que son action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur (disponible sur simple demande);

Considérant qu'il s'agit d'une campagne ayant lieu chaque année à la même période depuis des décennies, à vocation humanitaire, bien connue des citoyens;

Au vu de ce qui précède, décide :

Article 1 : d'autoriser la vente d'objets par des bénévoles sur le territoire de la commune de Braives, aux dates précitées, et d'accepter de promouvoir la campagne susvisée via les différents supports médiatiques à sa disposition.

Article 2 : de transmettre la présente décision à la Zone de Police locale « Hesbaye-Ouest », pour information, ainsi qu'aux écoles communales.

**PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :**

**La Secrétaire,**

**(s) Eléonore MATHIEU**

**Le Président,**

**(s) Xavier LISEIN**

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**La Directrice générale,**

**Eléonore MATHIEU**



**Le Bourgmestre,**

**Xavier LISEIN**



VILLE DE  
**WAVRE**

## Service Secrétariat général

N/Réf. : PR/EGS/250814-65  
(à rappeler dans la réponse)

V/Réf. :

**Votre correspondant** : Emeline Geens  
Tél. : 010/23.03.19 - Fax : 010/23.03.13  
E-mail : secretariat@wavre.be

ILES DE PAIX Asbl

A l'attention de Madame Céline Grommerch  
campagne@ilesdepaix.org

Wavre, le 20 août 2025

### Objet : Iles de Paix 2026 - Campagne de sensibilisation et collecte de fonds

Madame,

Le Collège communal, réuni en sa séance du 14 août 2025, a pris connaissance de votre courriel daté du 23 juillet 2025 relatif à l'objet repris sous rubrique.

Afin d'informer les citoyens de votre campagne de sensibilisation et de récolte de fonds, le Collège a décidé de marquer son accord sur la visibilité de cette action dans notre bulletin communal, plus précisément dans la rubrique agenda, ainsi que pour l'apposition d'affiches sur les valves de l'administration.

Vous pouvez nous faire parvenir ces affiches à l'adresse suivante :

VILLE DE WAVRE  
Service du Secrétariat général  
Place de l'Hôtel de Ville, 1  
1300 WAVRE

Nous espérons avoir contribué positivement à la campagne 2026 des Iles de Paix et vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos salutations distinguées.

Par ordonnance,

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

Le Bourgmestre,

Benoît THOREAU

**De :** [Claude Séverine](#)  
**A :** [Campagne](#)  
**Cc :** [Demunter Lionel](#)  
**Objet :** RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2026  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

Madame,

Par la présente, je reviens à votre courriel du 23 juillet 2025.

À la demande de Monsieur le bourgmestre Olivier MAINGAIN, les informations relatives à votre campagne annuelle seront relayées sur les réseaux sociaux de la commune et un écho en serait également fait dans un prochain Wolu info.

Par ailleurs, les directions des écoles communales seront informées de la possibilité de vous solliciter pour toute sensibilisation aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien à vous.

Séverine CLAUDE  
Directrice du cabinet du bourgmestre Olivier MAINGAIN

---

**De :** Rygaert, Laurence **De la part de** Maingain, Olivier  
**Envoyé :** jeudi 24 juillet 2025 09:04  
**À :** Campagne <campagne@ilesdepaix.org>  
**Cc :** Maingain, Olivier <o.maingain@woluwe1200.be>; Claude, Séverine <s.claude@woluwe1200.be>; Demunter, Lionel <l.demunter@woluwe1200.be>  
**Objet :** RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

Madame,

J'accuse réception de votre courriel de ce 23 juillet.

Monsieur le bourgmestre, Olivier Maingain, veille à y réserver les suites voulues avec le service compétent.

Une réponse définitive vous sera communiquée en septembre.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Laurence Rygaert

Cabinet du bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert  
Olivier Maingain  
Avenue Paul Hymans 2  
1200 Woluwe Saint-Lambert  
Tel. : 02/761 27 41  
Fax : 02/771 63 63  
[l.rygaert@woluwe1200.be](mailto:l.rygaert@woluwe1200.be)

Merci d'accuser réception en précisant que je veille à réserver les suites voulues avec le service compétent.

Une réponse définitive sera communiqué en septembre.

---

**De :** Campagne [<mailto:campagne@ilesdepaix.org>]

**Envoyé :** mercredi 23 juillet 2025 11:43

**À :** Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)>

**Objet :** Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

Monsieur le Bourgmestre,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans, Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2026 au 15 février 2026. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles.**

Ils se mobiliseront **sur la voie publique**, et ce principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026.**

**Soutenir notre action permet :**

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Découvrez [notre rapport d'activité 2024](#) et [l'aftermovie de la campagne 2025.](#)

**Nous vous sollicitons pour soutenir Iles de Paix.**

Vous pouvez concrétiser cela en nous offrant de la visibilité :

- **Communication digitale** : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.
- **Bulletin communal** : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.
- **Affichage** : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du **16/12/25 au 27/01/26**. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne. [Celui-ci est disponible ici.](#)** Ce formulaire simplifié permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Votre appui nous est très précieux !

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que si vous souhaitez **sensibiliser les élèves, les mouvements de jeunesse ou les habitants** de votre commune **aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable**, Iles de Paix propose, **gratuitement**, toute l'année, des jeux pédagogiques, des animations, des ciné-débats, des expos temporaires... Envoyez-nous un mail à [education@ilesdepaix.org](mailto:education@ilesdepaix.org) pour plus d'informations.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention et le suivi que vous voudrez bien réserver à ce

courrier.

Cordialement,



**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne

+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](http://ilesdepaix.org/campagne)

Rue du marché 37 – 4500 Huy

*Ce courriel n'engage pas la commune de Woluwe-Saint-Lambert.*

*Seul un courrier revêtu de la double signature d'un agent dûment mandaté et d'un membre du Collège engage la commune Woluwe-Saint-Lambert*

*Deze mail houdt geen enkele verbintenis in voor de gemeente Sint-Lambrechts-Woluwe.*

*Enkel een dubbel gehandekend document van een gemachtigd ambtenaar en een lid van het college verbindt de gemeente Sint-Lambrechts-Woluwe*

**Madame Laureline Estievenart**  
Iles de Paix  
Organisateur responsable et personne de contact  
0456.64.26.05  
Par e-mail : laureline.estievenart@ilesdepaix.org

Nos ref. : BC/SEC/2025-239

Concerne : Demande d'autorisation pour une campagne de sensibilisation et de récolte de fonds de l'organisation Iles de Paix du 16 au 18 janvier sur le territoire de Woluwe-Saint-Pierre

Bruxelles, le **29 AOÛT 2025**

Monsieur Estievenart,

Par la présente et sur avis favorable des services de Police, je vous informe que j'autorise bien volontiers votre campagne de sensibilisation et de récolte de fonds de l'organisation Iles de Paix, du 16 au 18 janvier 2026, entre 08h00 et 20h00 dans les rues de notre commune, telle que présentée dans votre demande et aux conditions émises par la Police et reprises ci-dessous :

- Respect en tout temps des dispositions du Code de la Route et du Règlement Général de Police, (disponible sur le site internet de la commune : [www.woluwe1150.be](http://www.woluwe1150.be)) ;
- Si les campagnes devaient être tenues dans les stations de métro, une autorisation préalable de la STIB est requise ;
- Respect strict des dates et horaires prévus ;
- L'organisation devra prendre les mesures de sécurité nécessaire afin d'éviter tout incident ou accident ;
- Le bruit produit ne pourra en aucun cas être de nature à troubler la tranquillité et le repos des habitants ;
- Respect de l'environnement et de la propreté des lieux (sur place et aux alentours) avec remise en état si nécessaire ;  
Si des leaflets étaient jetés à terre, les distributeurs devront les ramasser ;
- Les usagers de la voie publique ne doivent en aucun cas être incommodés ;
- Ne pas entraver l'accès aux commerces.

Je vous informe par ailleurs que les patrouilles en activité sont avisées de l'évènement.

Restant à votre disposition et vous souhaitant des actions fructueuses sur notre commune, je vous prie d'agréer, Madame Estievenart, l'expression de mes salutations les meilleures.

  
Benoît Cerexhe

De : [Fanny Stainier](#)  
A : [Campagne](#)  
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2026  
Date : mardi 16 septembre 2025 11:07:39  
Pièces jointes : [jimage001.png](#)  
[jimage002.png](#)

---

Bonjour Madame GROMMERCH,

Je reviens vers vous dans le cadre de votre campagne prévue au mois de janvier 2026.

Je vous informe qu'en séance du 15 septembre 2025, le Collège communal a autorisé l'organisation de votre campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur le territoire de la commune de Waimes du 1er janvier au 15 février 2026, et plus particulièrement les 16, 17 et 18 janvier 2026 suite à la mobilisation des volontaires sur la voie publique.

De plus, le Collège communal a également décidé de participer à votre campagne, en la promouvant sur le site internet et la page Facebook de la commune de Waimes et en affichant vos affiches aux valves.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien à vous,

**Fanny STAINIER**

Employée d'administration  
Service Secrétariat



Administration Communale de Waimes

Place Baudouin 1 - 4950 Waimes

Tél : 080/689 177 ligne directe

Fax : 080/678.410

[www.waimes.be](http://www.waimes.be)

---

Ce message reste informel, n'engage que son auteur et ne peut être considéré comme une communication officielle de la Commune de Waimes.

Toute correspondance, pour être officielle, doit être revêtue à la fois de la signature du bourgmestre ou du membre du conseil communal qu'il délègue et de celle du directeur général ou de l'agent qu'il délègue.

Ce message et toutes ses annexes sont confidentiels et destinés seulement à l'utilisation de l'individu ou de l'entité à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, veuillez sans délai en informer son auteur et procéder à la suppression de ce message et de toutes ses annexes. La publication, l'impression, la reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ce message et de toutes ses annexes auprès de tiers sont formellement interdites.

La Commune de Waimes ne peut être tenue responsable d'une modification de son message qui résulterait de la transmission par voie électronique

---

**From:** Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)>  
**Sent:** Wednesday, September 10, 2025 5:58:27 PM  
**To:** Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)>  
**Subject:** Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre demande de soutien à notre 56ème Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de retour.  
Auriez-vous eu l'occasion d'examiner notre demande ci-dessous ?

Nous vous souhaitons une agréable journée,  
Céline Grommerch  
Chargée de suivi administratif à la Campagne d'Iles de Paix  
-----

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans, Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2026 au 15 février 2026. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles.**

Ils se mobiliseront **sur la voie publique**, et ce principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026.**

**Soutenir notre action permet :**

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Découvrez [notre rapport d'activité 2024](#) et [l'aftermovie de la campagne 2025.](#)

**Nous vous sollicitons pour soutenir Iles de Paix.**

Vous pouvez concrétiser cela en nous offrant de la visibilité :

- **Communication digitale** : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.
- **Bulletin communal** : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.
- **Affichage** : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du **16/12/25 au 27/01/26**. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne. Celui-ci est disponible ici.** Ce formulaire simplifié permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Votre appui nous est très précieux !

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que si vous souhaitez **sensibiliser les élèves, les mouvements de jeunesse ou les habitants** de votre commune **aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable**, Iles de Paix propose, **gratuitement**, toute l'année, des jeux pédagogiques, des animations, des ciné-débats, des expos temporaires... Envoyez-nous un mail à [education@ilesdepaix.org](mailto:education@ilesdepaix.org) pour plus d'informations.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention et le suivi que vous voudrez bien réserver à ce courrier.

Cordialement,



**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne

+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](http://ilesdepaix.org/campagne)

Rue du marché 37 – 4500 Huy

**De :** [Françoise Bossuyt](#)  
**A :** [Campagne](#)  
**Cc :** [Jacques Dupire](#); [Rudi Bral](#)  
**Objet :** Campagne Iles de Paix - Janvier 2026  
**Date :** jeudi 11 septembre 2025 10:31:01  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[20250808151941641 \(1\).pdf](#)

---

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courriel du 10 septembre dernier, nous vous confirmons que le Collège communal de Frasnes-lez-Anvaing, réuni en séance du 08 août 2025, a décidé :

- de réserver une suite favorable à la requête formulée par l'asbl Iles de Paix en autorisant les bénévoles à démarcher sur le territoire de Frasnes-lez-Anvaing les 16, 17 et 18 janvier 2026;
- de promouvoir l'action sur notre site internet et réseaux sociaux ainsi que dans notre bulletin communal "La Fourmilière" ;
- de commander gratuitement des affiches à placer aux valves, idéalement du 16 décembre 2025 au 27 janvier 2026.

La commande de packs gratuits a été faite en ligne le jour-même. Voir confirmation de votre part en pièce jointe.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le secrétariat,



**BOSSUYT Françoise**  
Tel : 069/87.16.43  
Mail : [f.bossuyt@frasnes-lez-anvaing.be](mailto:f.bossuyt@frasnes-lez-anvaing.be)

Place de l'Hôtel de Ville, 1  
7911 Frasnes-lez-Anvaing  
[www.frasnes-lez-anvaing.be](http://www.frasnes-lez-anvaing.be)



Ce message n'engage aucunement la commune de Frasnes-lez-Anvaing et reste informel. Tout courrier officiel doit toujours être confirmé par lettre revêtue de la signature du Bourgmestre et contresignée par le directeur général, et recevoir, en sus, le sceau communal. (article L1132-3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation)

**De :** [Francesca Piccinini](#)  
**A :** [Campagne](#)  
**Cc :** [Coline Dubois](#)  
**Objet :** Campagne Ils de Paix 2026  
**Date :** mardi 16 septembre 2025 10:32:14

---

Madame Grommerch,

En sa séance du 15 septembre 2025, le Collège Communal a décidé d'assurer la promotion de votre action via son site internet.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec Madame Coline Dubois chargée de la communication ([cdubois@ciney.be](mailto:cdubois@ciney.be) - 083/75.01.12).

Nous vous prions d'agréer, Madame Grommerch, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le Collège,

La Directrice Générale,  
Nathalie Constant

Le Bourgmestre,  
Frédéric Deville

De : [Secrétariat](#)  
A : [Campagne](#)  
Objet : Iles de Paix. Campagne annuelle sensibilisation et de récolte de fonds les 16, 17 et 18 janvier 2026  
Date : jeudi 16 octobre 2025 14:33:27  
Pièces jointes : [image001.png](#)  
Importance : Haute

---

Madame Grommerch,

Comme suite à votre courriel du 10 septembre dernier, nous avons le plaisir de vous informer que notre Collège communal, réuni en séance le 13 courant, a marqué son accord pour vous autoriser à organiser votre campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur l'ensemble du territoire de la Commune les 16, 17 et 18 janvier 2026.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions d'agréer, Madame Grommerch, l'expression de nos meilleures salutations.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,            Le Bourgmestre,  
S. LAKAILLE.                            F LEGROS.

---

**De :** Campagne <campagne@ilesdepaix.org>

**Envoyé :** mercredi 10 septembre 2025 17:58

**À :** Campagne <campagne@ilesdepaix.org>

**Objet :** Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre demande de soutien à notre 56ème Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de retour.  
Auriez-vous eu l'occasion d'examiner notre demande ci-dessous ?

Nous vous souhaitons une agréable journée,  
Céline Grommerch  
Chargée de suivi administratif à la Campagne d'Iles de Paix

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, **Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds**.

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2026 au 15 février 2026**. **Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**.

Ils se mobiliseront **sur la voie publique**, et ce principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026**.

**Soutenir notre action permet :**

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables**, **défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine**.

Découvrez [notre rapport d'activité 2024](#) et [l'aftermovie de la campagne 2025](#).

**Nous vous sollicitons pour soutenir Iles de Paix.**

Vous pouvez concrétiser cela en nous offrant de la visibilité :

- **Communication digitale** : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.
- **Bulletin communal** : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.
- **Affichage** : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du **16/12/25 au 27/01/26**. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne**. [Celui-ci est disponible ici](#). Ce formulaire simplifié permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Votre appui nous est très précieux !

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que si vous souhaitez **sensibiliser les élèves, les mouvements de jeunesse ou les habitants** de votre commune **aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable**, Iles de Paix propose, **gratuitement**, toute l'année, des jeux pédagogiques, des animations, des ciné-débats, des expos temporaires... Envoyez-nous un mail à [education@ilesdepaix.org](mailto:education@ilesdepaix.org) pour plus d'informations.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention et le suivi que vous voudrez bien réserver à ce courrier.

Cordialement,



**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne  
+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](http://ilesdepaix.org/campagne)  
Rue du marché 37 – 4500 Huy

De : [Info](#)  
A : [Campagne](#)  
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2026  
Date : jeudi 2 octobre 2025 17:09:04  
Pièces jointes : [image002.png](#)

---

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier relatif à l'objet repris sous rubrique.

C'est avec grand plaisir que, notre Collège communal a rendu un avis favorable à vos requêtes.

Voici la décision :

*« Vu la demande de l'asbl "Iles de Paix" qui sollicite le collège communal pour soutenir la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds, du 1er au 15 février 2026 ;*

*Considérant que la promotion de la campagne pourra se faire via l'affichage, via l'annonce dans le bulletin communal sous réserve de la place disponible et via le site internet communal ;*

*Pour ces motifs,*

**DECIDE**, unanimement, d'assurer la promotion de l'opération "Iles de paix 2026" par voie d'affichage dans nos services et la publication de l'annonce dans le bulletin communal sous réserve de la place disponible et via le site internet communal. »

Le formulaire en ligne a été complété pour la commande des packs.

Merci d'avance pour le suivi.

Belle journée

Brigitte DEDRY  
Secrétariat du Bourgmestre  
Rue des écoles 4  
4340 Awans  
Tél: 04/364.06.51  
[brigitte.dedry@awans.be](mailto:brigitte.dedry@awans.be)



N.B.: Ce message reste informel et n'engage aucunement la commune d'Awans. Tout courrier officiel doit être confirmé par lettre revêtue de la signature du Bourgmestre, contresignée par le directeur général et recevoir en sus le sceau communal conformément à l'article L 1132-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Ce message et tous les fichiers transmis en annexe sont confidentiels et destinés seulement à l'utilisation de l'individu ou de l'entité à qui ils sont adressés. Si vous avez reçu ce message par erreur, ayez la gentillesse d'informer l'auteur de celui-ci.

Avant d'imprimer ce courrier, pensez à l'impact sur l'environnement, merci.

---

De : Campagne <campagne@ilesdepaix.org>

Envoyé : mercredi 10 septembre 2025 17:47

À : Campagne <campagne@ilesdepaix.org>

Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre demande de soutien à notre 56ème Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de retour.

Auriez-vous eu l'occasion d'examiner notre demande ci-dessous ?

Nous vous souhaitons une agréable journée,  
Céline Grommerch  
Chargée de suivi administratif à la Campagne d'Iles de Paix

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, **Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds**.

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2026 au 15 février 2026**. **Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront **sur la voie publique**, et ce principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026**.

#### **Soutenir notre action permet :**

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables**, **défendre le droit à l'alimentation** et **promouvoir la dignité humaine**.

Découvrez [notre rapport d'activité 2024](#) et [l'aftermovie de la campagne 2025](#).

#### **Nous vous sollicitons pour soutenir Iles de Paix.**

Vous pouvez concrétiser cela en nous offrant de la visibilité :

- **Communication digitale** : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.
- **Bulletin communal** : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.
- **Affichage** : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du **16/12/25 au 27/01/26**. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne**. **Celui-ci est disponible ici**. Ce formulaire simplifié permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Votre appui nous est très précieux !

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que si vous souhaitez **sensibiliser les élèves, les mouvements de jeunesse** ou **les habitants** de votre commune **aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable**, Iles de Paix propose, **gratuitement**, toute l'année, des jeux pédagogiques, des animations, des ciné-débats, des expos temporaires... Envoyez-nous un mail à [education@ilesdepaix.org](mailto:education@ilesdepaix.org) pour plus d'informations.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention et le suivi que vous voudrez bien réserver à ce courrier.

Cordialement,



**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne  
+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](http://ilesdepaix.org/campagne)  
Rue du marché 37 – 4500 Huy

**De :** [secretariat](#)  
**A :** [Campagne](#)  
**Cc :** [enseignement](#)  
**Objet :** RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2026  
**Date :** vendredi 10 octobre 2025 10:32:34  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
**Importance :** Haute

---

Bonjour Madame Grommerch,

Le Collège communal, en sa séance du 24 septembre 2025, a pris de connaissance de votre email.

Nous avons le plaisir de vous informer que le Collège communal souhaite soutenir l'Iles de Paix et ce, en promouvant votre action via nos réseaux sociaux et notre site internet. Mais également via notre Bulletin communal et en plaçant vos affiches dans les valves communales. Nous venons à l'instant de compléter le formulaire en ligne pour obtenir les documents nécessaires à la réalisation des différentes publications.

Il a, également, été décidé de sensibiliser les élèves de notre Commune aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable. Pour cette partie, c'est notre service de l'Enseignement qui prendra contact avec vous pour voir ce qu'il est possible de réaliser.

En vous souhaitant bonne réception du présent email.

Belle journée à vous,

Cassandra DRUGMAND  
Secrétariat communal  
Commune de Brugelette  
Grand Place, 2A  
7940 BRUGELETTE  
**Tél :** 068/45.73.00  
**@:** [secretariat@brugelette.be](mailto:secretariat@brugelette.be)

*Ce message électronique reste informel. Seul un courrier signé par le Bourgmestre ou son délégué et contresigné par la Directrice générale ou son délégué est susceptible d'engager la Commune en vertu des articles L1132-3, L1132-4 et L1132-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD).*

*Faites bonne impression... n'imprimez ce mail que si nécessaire.*



\*\*\*\*\* DISCLAIMER \*\*\*\*\*

Ce message électronique et chacune de ses annexes sont établis à l'attention exclusive du destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur. Toute publication, reproduction, copie, distribution ou autre diffusion ou utilisation par des tiers est interdite sans autorisation expresse. L'expéditeur ne peut être tenu responsable d'une modification de son message qui résulterait de la transmission par voie électronique.

De : [Emmanuel Disabato](#)  
A : [Campagne](#)  
Cc : [Julien Flament](#)  
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2026  
Date : lundi 15 septembre 2025 15:09:01  
Pièces jointes : [image001.png](#)  
[image002.png](#)

---

Bonjour,

Merci pour votre message.

Nous relayerons votre communication sur nos réseaux sociaux et dans notre magazine communal le « F-Mag ».

Je joins notre responsable communication avec qui je vous laisse échanger pour l'opérationnel.

Bonne journée et plein succès dans l'organisation de vos actions,

Cordialement,



Emmanuel DISABATO  
Bourgmestre

Administration Communale de Frameries  
Rue Archimède, 1  
7080 Frameries  
e-mail : [mdisabato@frameries.be](mailto:mdisabato@frameries.be)  
Web : [www.frameries.be](http://www.frameries.be)

---

*Ce message, informel, n'engage aucunement l'Administration Communale de Frameries. Tout courriel, pour être officiel, doit toujours être confirmé par un document revêtu des signatures prévues par le Code de la Démocratie Locale (le Bourgmestre ou l'Echevin délégué et le Directeur Général ou son délégué).*

*Ce message électronique et chacune de ses annexes sont établis à l'attention exclusive du destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur. Toute publication, reproduction, copie, distribution ou autre diffusion ou utilisation par des tiers est interdite sans autorisation expresse. L'expéditeur ne peut être tenu responsable d'une modification de son message qui résulterait de la transmission par voie électronique.*

*Pas à pas, agissons au quotidien pour préserver notre environnement. N'imprimez ce courrier et les documents joints que si nécessaire.*

---

**De :** Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)>

**Envoyé :** mercredi 10 septembre 2025 17:47

**À :** Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)>

**Objet :** Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

**Avertissement:** Cet email provient d'une organisation externe et peut être malveillant.  
Soyez vigilants quand vous cliquez sur un lien ou quand vous ouvrez une pièce jointe.

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre demande de soutien à notre 56ème Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de retour.  
Auriez-vous eu l'occasion d'examiner notre demande ci-dessous ?

Nous vous souhaitons une agréable journée,  
Céline Grommerch  
Chargée de suivi administratif à la Campagne d'Iles de Paix  
-----

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, **Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds**.

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2026 au 15 février 2026**. **Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**.

Ils se mobiliseront **sur la voie publique**, et ce principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026**.

**Soutenir notre action permet :**

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables**, **défendre le droit à l'alimentation** et **promouvoir la dignité humaine**.

Découvrez [notre rapport d'activité 2024](#) et [l'aftermovie de la campagne 2025](#).

**Nous vous sollicitons pour soutenir Iles de Paix.**

Vous pouvez concrétiser cela en nous offrant de la visibilité :

- **Communication digitale** : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.
- **Bulletin communal** : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.
- **Affichage** : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du **16/12/25 au 27/01/26**. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne**. [Celui-ci est disponible ici](#). Ce formulaire simplifié permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Votre appui nous est très précieux !

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que si vous souhaitez **sensibiliser les élèves, les mouvements de jeunesse** ou **les habitants** de votre commune **aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable**, Iles de Paix propose, **gratuitement**, toute l'année, des jeux pédagogiques, des animations, des ciné-débats, des expos temporaires... Envoyez-nous un mail à [education@ilesdepaix.org](mailto:education@ilesdepaix.org) pour plus d'informations.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention et le suivi que vous voudrez bien réserver à ce courrier.

Cordialement,

**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne  
+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](http://ilesdepaix.org/campagne)  
Rue du marché 37 – 4500 Huy

**iles  
de  
paix**

De : [ECKER Stéphanie](#)  
A : [Campagne](#)  
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2026  
Date : jeudi 11 septembre 2025 12:57:54  
Pièces jointes : [image005.png](#)  
[image003.png](#)

---

Bonjour Madame,

Le Collège des Bourgmestres et Echevins de la commune de Ganshoren a approuvé son soutien à votre 56ème Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation.

Vous pouvez faire parvenir vos affiches à l'adresse suivante : Avenue Charles Quint 140 1083 Ganshoren.

Sincères salutations  
Vriendelijke groeten

**Stéphanie Ecker**  
Assistante administrative – Administratief assistente  
Secrétariat communal - Gemeentesecretariaat



**Commune de Ganshoren**  
**Gemeente Ganshoren**  
Avenue Charles-Quint, 140 – Keizer Karellaan, 140  
1083 Bruxelles – 1083 Brussel  
02/563.46.02

Denk aan het milieu: is het echt nodig deze email af te drukken!  
Deze e-mail is niet bekrachtigd door een elektronische handtekening zoals de wet van 9 juli 2001, het voorschrijft en heeft dus geen officiële waarde. Deze e-mail vervangt het document getekend door de gemeentelijke overheid niet.

Ce courrier n'est pas revêtu de la signature électronique prévue par la loi du 9 juillet 2001, il n'a donc pas de valeur officielle et ne remplace pas le document signé par l'autorité communale.  
Pensez à l'environnement: n'imprimez ce courriel que si nécessaire!

---

**De :** Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)>

**Envoyé :** mercredi 10 septembre 2025 17:47

**À :** Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)>

**Objet :** Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre demande de soutien à notre 56ème Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de retour.  
Auriez-vous eu l'occasion d'examiner notre demande ci-dessous ?

Nous vous souhaitons une agréable journée,  
Céline Grommerch  
Chargée de suivi administratif à la Campagne d'Iles de Paix  
-----

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, **Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds**.

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2026 au 15 février 2026**. **Plusieurs milliers de volontaires**

s'impliquent activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**.

Ils se mobiliseront **sur la voie publique**, et ce principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026**.

**Soutenir notre action permet :**

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des  **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine**.

Découvrez [notre rapport d'activité 2024](#) et [l'aftermovie de la campagne 2025](#).

**Nous vous sollicitons pour soutenir Iles de Paix.**

Vous pouvez concrétiser cela en nous offrant de la visibilité :

- **Communication digitale** : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.
- **Bulletin communal** : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.
- **Affichage** : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du **16/12/25 au 27/01/26**. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne**. **Celui-ci est disponible ici**. Ce formulaire simplifié permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Votre appui nous est très précieux !

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que si vous souhaitez **sensibiliser les élèves, les mouvements de jeunesse ou les habitants** de votre commune **aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable**, Iles de Paix propose, **gratuitement**, toute l'année, des jeux pédagogiques, des animations, des ciné-débats, des expos temporaires... Envoyez-nous un mail à [education@ilesdepaix.org](mailto:education@ilesdepaix.org) pour plus d'informations.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention et le suivi que vous voudrez bien réserver à ce courrier.

Cordialement,



**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne  
+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](https://ilesdepaix.org/campagne)  
Rue du marché 37 – 4500 Huy

De : [laurence crucifix](#)  
A : [Campagne](#)  
Objet : Re: Campagne Iles de Paix - Janvier 2026  
Date : vendredi 12 septembre 2025 14:20:13  
Pièces jointes : [image002.png](#)

---

Bonjour,

Nous accusons bonne réception de votre demande qui a retenu toute notre attention.

Comme chaque année, nous vous soutiendrons en relayant votre campagne sur nos réseaux sociaux.

Je transfère votre demande vers notre service "communication".

Merci.

Bien à vous.

*Laurence CRUCIFIX*

Bourgmestre de Libramont-Chevigny

NB: Ce message n'engage aucunement la Commune de Libramont-Chevigny et reste informel. Tout courrier officiel doit toujours actuellement être confirmé par lettre revêtue de la signature de la Bourgmestre et contresignée par le Directeur général.

Le mer. 10 sept. 2025 à 17:44, Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)> a écrit :

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre demande de soutien à notre 56ème Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de retour.

Auriez-vous eu l'occasion d'examiner notre demande ci-dessous ?

Nous vous souhaitons une agréable journée,

Céline Grommerch  
Chargée de suivi administratif à la Campagne d'Iles de Paix

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans, Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2026 au 15 février 2026. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles.**

Ils se mobiliseront **sur la voie publique**, et ce principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026.**

**Soutenir notre action permet :**

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables**, **défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine**.

Découvrez [notre rapport d'activité 2024](#) et [l'aftermovie de la campagne 2025](#).

### **Nous vous sollicitons pour soutenir Iles de Paix.**

Vous pouvez concrétiser cela en nous offrant de la visibilité :

- **Communication digitale** : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.
- **Bulletin communal** : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.
- **Affichage** : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du **16/12/25 au 27/01/26**. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne**. [Celui-ci est disponible ici](#). Ce formulaire simplifié permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Votre appui nous est très précieux !

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que si vous souhaitez **sensibiliser les élèves, les mouvements de jeunesse ou les habitants** de votre commune **aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable**, Iles de Paix propose, **gratuitement**, toute l'année, des jeux pédagogiques, des animations, des ciné-débats, des expos temporaires... Envoyez-nous un mail à [education@ilesdepaix.org](mailto:education@ilesdepaix.org) pour plus d'informations.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention et le suivi que vous voudrez bien réserver à ce courrier.

Cordialement,



**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne

+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](http://ilesdepaix.org/campagne)

Rue du marché 37 – 4500 Huy

*NB : Ce message n'engage aucunement la Commune de Libramont-Chevigny et reste informel. Tout courrier officiel doit toujours actuellement être confirmé par lettre revêtue de la signature de la Bourgmestre et contresignée par le Directeur général.*

L'Administration communale de Libramont-Chevigny s'engage à respecter le Règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que toutes dispositions légales, décrétales ou réglementaires belges prises en conformité avec ce Règlement. Les obligations de l'Administration communale de Libramont-Chevigny en la matière sont détaillées sur notre site [www.libramontchevigny.be/gdpr-view](http://www.libramontchevigny.be/gdpr-view).



Pensez à l'environnement, n'imprimez ce message que si cela est indispensable.

De : [Ancelin Johan](#)  
A : [Campagne](#)  
Cc : [zp\\_monsquevy.dirops@police.belgium.eu](mailto:zp_monsquevy.dirops@police.belgium.eu)  
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2026  
Date : lundi 6 octobre 2025 10:32:50  
Pièces jointes : [image003.png](#)  
[Outlook-cikbc4a3.png](#)

---

Madame,  
Bonjour,

Pour ce qui est de la sensibilisation en rue, pas de problèmes,

Vous disposez de notre autorisation sous respect des points suivants :

- Ne pas exercer votre activité sur l'axe "Grand'Rue - Rue de la Chaussée - Grand-Place",
- Ne pas importuner les passants ni entraver, de quelque manière que ce soit, le bon déroulement de la circulation et elles devront ramasser les éventuels documents jetés sur le sol.
- Ne pas avoir de comportement inadapté, contraire à l'ordre public et à la sécurité publique, ainsi que l'absence de propos injurieux, diffamants et contraires à l'Ordre Public.

Outre les impositions citées ci-dessus, votre organisation et vos partenaires doivent respecter les diverses réglementations en vigueur liées à vos activités.

Vous devrez obtempérer immédiatement aux injonctions que pourraient vous donner les Services de Police et les Services de Prévention de la Zone de Secours Hainaut-Centre.

Il vous appartient en tant qu'organisateur de souscrire les assurances Responsabilité civile et Organisation d'évènements pour couvrir l'événement.

Pour ce qui est de l'affichage public, nous ne disposons pas, en centre ville d'un lieu d'affichage dédié, il convient de prendre contact avec Clear Channel pour l'affichage dans leurs dispositifs,

Nous vous souhaitons plein succès dans votre organisation,

Restant à votre disposition,

Belle journée,

**Johan ANCELIN**

**S.P.O.C.** (Single Point Of Contact)

Rue Chanoine Puissant, 2 (5ème étage)

7000 MONS

(+0032) 471 / 34.12.42

johan.ancelin@ville.mons.be

[www.mons.be](http://www.mons.be)

Vous souhaitez organiser un événement ? Cliquez [ICI](#)



---

**De :** Campagne <campagne@ilesdepaix.org>

**Envoyé :** lundi 15 septembre 2025 13:40

**À :** Céline GROMMERCH <celine.grommerch@ilesdepaix.org>

**Objet :** Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de campagne@ilesdepaix.org. [Pourquoi c'est important](#)

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre demande de soutien à notre 56ème **Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation** et votre appui dans l'affichage sur panneaux de type **JCDecaux et Clear Channel**.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de retour.

Auriez-vous eu l'occasion d'examiner notre demande ci-dessous ?

Nous vous souhaitons une agréable journée,

Céline Grommerch

Chargée de suivi administratif à la Campagne d'Iles de Paix

-----

-----

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Îles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds**.

La campagne se tiendra du **1<sup>er</sup> janvier 2026 au 15 février 2026**. Nos **nombreux volontaires** quant à eux se mobiliseront **sur la voie publique**, principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026**. **Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**.

**Nous nous permettons de vous solliciter en deux temps :**

1. pour **l'affichage grand format**.
2. pour solliciter **votre soutien** dans le cadre de notre campagne de communication : affichage formats A3, A2, bulletin communal et communication web, etc.

Pourriez-vous mettre à notre disposition une ou plusieurs surfaces d'affichage grand format, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

A cet effet, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous retourner le document en pièce-jointe avant le 15 octobre ? Afin de vous aider dans cette démarche, nous vous invitons à choisir le format qui vous convient (PDF ou Word).

**Soutenir notre action permet :**

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

[Découvrez notre rapport d'activité 2024.](#)

**Soutenir notre action en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !**

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

**iles  
de  
paix**

**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne  
+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](https://ilesdepaix.org/campagne)  
Rue du marché 37 – 4500 Huy

**\*\*\* Disclaimer \*\*\***

"L'émetteur du présent message n'a pas la capacité juridique pour engager l'administration communale de la Ville de Mons. Seul un courrier signé par M. le Bourgmestre ou son délégué ET contresigné par la Directrice Générale ou son délégué, conformément au CDLD, peut être considéré comme une position officielle de la Ville de Mons. "

---

Als u niet de beoogde ontvanger van deze email bent, lees onze [disclaimer](#).  
Si vous n'êtes pas le destinataire prévu de cet email, lisez notre [disclaimer](#).  
Wenn Sie nicht der beabsichtigte Empfänger dieser email sind, lesen Sie unseren [disclaimer](#).  
If you aren't the intended recipient of this email, read our [disclaimer](#).

**De :** [Laurence Dauw](#)  
**A :** [Campagne](#)  
**Objet :** RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2026  
**Date :** mercredi 1 octobre 2025 14:52:37  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[image002.png](#)  
**Importance :** Haute

---

Madame,

Le Collège communal de Saint-Léger, en séance du 22 septembre 2025, a décidé d'accorder à votre association l'autorisation de procéder à la vente sur la voie publique et en porte-à-porte sur le territoire de la Commune de Saint-Léger, dans le cadre de la campagne « Iles de Paix »- Campagne 2026 .

Cette autorisation est valable du 16 janvier 2026 au 18 janvier 2026 et porte exclusivement sur les supports liés à votre campagne officielle (modules, bracelets, films alimentaires, etc.).

Elle est délivrée aux conditions suivantes :

- le respect de la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et de tranquillité publiques,
- la libre circulation des piétons et véhicules, sans entrave ni danger.

Nous vous rappelons que cette autorisation est incessible et peut être retirée à tout moment en cas de non-respect des conditions fixées ou pour motif d'ordre public.

Nous vous souhaitons plein succès dans le cadre de cette action solidaire.

Veillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.



**Laurence DAUW – Accueil – Secrétariat général**

Rue du Château, 19 - 6747 Saint-Léger | 063 46 02 35 | [Disclaimer](#)

---

**De :** Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)>

**Envoyé :** jeudi 11 septembre 2025 15:48

**À :** Vinciane Gigi <[vinciane.gigi@saint-leger.be](mailto:vinciane.gigi@saint-leger.be)>; Contact Commune de Saint-Léger (Lux.) <[contact@saint-leger.be](mailto:contact@saint-leger.be)>

**Objet :** TR: Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre demande de soutien à notre 56ème Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de retour.  
Auriez-vous eu l'occasion d'examiner notre demande ci-dessous ?

Nous vous souhaitons une agréable journée,  
Céline Grommerch  
Chargée de suivi administratif à la Campagne d'Iles de Paix

-----

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans, Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2026 au 15 février 2026.**

Nos **nombreux volontaires** se mobiliseront **sur la voie publique**, principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026**. Ils sont des milliers à s'impliquer activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles.**

Habituellement, nous recevons une **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

**Pourrions-nous, cette année encore, renouveler cette autorisation, s'il vous plaît ?**

**Soutenir notre action permet :**

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Découvrez [notre rapport d'activité 2024](#) et [l'aftermovie de la campagne 2025](#).

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous les objets annoncés pour cette campagne : les modules Iles de Paix, les bracelets, les modules à planter à l'aneth, les films alimentaires, les sacs à légumes et à fruits, les tote-bags ainsi que les tours de cou. Ces objets sont proposés aux prix de 8€, 10€ et 15€

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Avec nos sincères remerciements pour votre retour,

Cordialement,

**iles  
de  
paix**

**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne

+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](https://ilesdepaix.org/campagne)

Rue du marché 37 – 4500 Huy

De : [Ville d'Aubange - Service Communication](#)  
A : [Campagne](#)  
Objet : Re: Campagne Iles de Paix - Janvier 2026  
Date : jeudi 11 septembre 2025 08:51:18  
Pièces jointes : [E1bCDXlv119dhw0G.png](#)  
[zSkiCdjmOJCFbELX.png](#)  
[image002.png](#)

---

Bonjour Madame GROMMERCH,

Nous vous informons que le Collège communal a marqué un accord à votre demande en date du 30 juillet 2025 :

N°3

Le Collège,

*Vu l'article L1123-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;*

**PREND CONNAISSANCE** du courriel de Madame Céline GROMMERCH, équipe campagne de sensibilisation et de récolte de fonds, iles de paix, demandant l'autorisation de faire du porte-à-porte sur la Ville d'AUBANGE du 1er au 15 février 2026.

**MARQUE** un accord à la demande.

**CHARGE** le service communication du suivi.

Pouvez-vous me donner la suite de la procédure ?

Merci d'avance.



**Marjorie MARTINS DA SILVA**

Service Communication

Adresse : 22 rue Haute à 6791 ATHUS

Tél. : +32 63 43 03 63

 [www.aubange.be](http://www.aubange.be)

 [Ville d'Aubange](#)

 [admaubange](#)

 [Ville d'Aubange](#)

---

Ce message n'engage aucunement la commune et reste informel. Tout courrier officiel doit être confirmé par lettre et revêtu de la signature du Bourgmestre et du contreseing du directeur général conformément à l'article L1132-3 du Code de la démocratie locale. Cet E-mail et tous les fichiers transmis par lui sont confidentiels et destinés seulement à l'utilisation de l'individu ou de l'entité à qui ils sont adressés. Si vous avez reçu cet E-mail par erreur veuillez informer le gestionnaire du système.

Le 10/09/2025 à 17:44, Campagne a écrit :

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre demande de soutien à notre 56ème Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de retour.  
Auriez-vous eu l'occasion d'examiner notre demande ci-dessous ?

Nous vous souhaitons une agréable journée,  
Céline Grommerch  
Chargée de suivi administratif à la Campagne d'Iles de Paix  
-----

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans, Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2026 au 15 février 2026**. **Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**.

Ils se mobiliseront **sur la voie publique**, et ce principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026**.

**Soutenir notre action permet :**

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables**, **défendre le droit à l'alimentation** et **promouvoir la dignité humaine**.

Découvrez [notre rapport d'activité 2024](#) et [l'aftermovie de la campagne 2025](#).

**Nous vous sollicitons pour soutenir Iles de Paix.**

Vous pouvez concrétiser cela en nous offrant de la visibilité :

- **Communication digitale** : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.
- **Bulletin communal** : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.
- **Affichage** : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du **16/12/25 au 27/01/26**. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne**. [Celui-ci est disponible ici](#). Ce formulaire simplifié permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Votre appui nous est très précieux !

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que si vous souhaitez **sensibiliser les élèves, les mouvements de jeunesse** ou **les habitants** de votre commune **aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable**, Iles de Paix propose, **gratuitement**, toute l'année, des jeux pédagogiques, des animations, des ciné-débats, des expos temporaires... Envoyez-nous un mail à [education@ilesdepaix.org](mailto:education@ilesdepaix.org) pour plus d'informations.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention et le suivi que vous voudrez bien réserver à ce courrier.

Cordialement,

**Céline Grommerch**



Chargée de suivi administratif à la campagne  
+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](http://ilesdepaix.org/campagne)  
Rue du marché 37 – 4500 Huy

**De :** [Arnaud DELCOURT](#)  
**A :** [Campagne](#)  
**Cc :** [Adeline LEENAERT](#)  
**Objet :** RE: Iles de paix  
**Date :** jeudi 7 août 2025 15:14:07  
**Pièces jointes :** [image003.png](#)  
[image001.png](#)  
[Outlook-0yxfmi5a.png](#)

---

Bonjour,

S'agissant de poursuivre l'accord donné annuellement, vous pouvez dès lors considérer que vos activités habituelles sont acceptées.

Bien cordialement,



**Arnaud DELCOURT**

Directeur Général f.f.

**Administration communale de Chièvres**



Rue Grand Vivier 2 - 7950 Chièvres



068/65.68.30



[a.delcourt@chievres.be](mailto:a.delcourt@chievres.be)



**Respectons l'environnement : ce courrier ne nécessite peut-être pas d'être imprimé !**

Les informations ou ordres de quelque type que ce soit, contenus dans le présent message, ne peuvent en aucun cas engager la Ville de CHIEVRES. Seul un courrier à entête, portant une ou des signature(s) manuscrite(s) autorisée(s), engage la Ville. De même, la Ville de Chièvres n'est pas responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'usage fait des informations, avis ou opinions contenus dans ce message.

---

**De :** Campagne <campagne@ilesdepaix.org>

**Envoyé :** jeudi 7 août 2025 14:47

**À :** Arnaud DELCOURT <a.delcourt@chievres.be>; Campagne <campagne@ilesdepaix.org>

**Cc :** Adeline LEENAERT <a.leenaert@chievres.be>

**Objet :** RE: Iles de paix

Cher Monsieur Delcourt,

Merci pour votre retour. Permettez-moi d'insister sur le fait que la Campagne d'Iles de Paix consiste essentiellement en la vente des objets d'Iles de Paix et ne consiste, dès lors, pas en la distribution de tracts.

Peut-être pourriez-vous nous renvoyer un email (ou un autre document) stipulant clairement qu'il s'agit d'une vente d'objets et non la distribution de tracts ?

Bien cordialement,

**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne

+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](http://ilesdepaix.org/campagne)

Rue du marché 37 – 4500 Huy



---

**De :** Arnaud DELCOURT <a.delcourt@chievres.be>

**Envoyé :** mardi 5 août 2025 11:29

**À :** Campagne <campagne@ilesdepaix.org>

**Cc :** Adeline LEENAERT <a.leenaert@chievres.be>

**Objet :** Iles de paix

Bonjour,

En sa séance du 1er août 2025, le Collège communal a accepté que vous procédiez à la distribution de tracts durant votre campagne de janvier 2026.

Bien à vous,



**Arnaud DELCOURT**

Directeur Général f.f.

**Administration communale de Chièvres**



Rue Grand Vivier 2 - 7950 Chièvres



068/65.68.30



[a.delcourt@chievres.be](mailto:a.delcourt@chievres.be)



**Respectons l'environnement : ce courrier ne nécessite peut-être pas d'être imprimé !**

*Les informations ou ordres de quelque type que ce soit, contenus dans le présent message, ne peuvent en aucun cas engager la Ville de CHIEVRES. Seul un courrier à entête, portant une ou des signature(s) manuscrite(s) autorisée(s), engage la Ville. De même, la Ville de Chièvres n'est pas responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'usage fait des informations, avis ou opinions contenus dans ce message.*

De : [virginie.heine-mattart](mailto:virginie.heine-mattart)  
A : [Campagne](#)  
Cc : [Caroline BOLLY](#)  
Objet : Soutien et autorisation de vente d'objets "ILE DE PAIX"  
Date : mercredi 17 septembre 2025 10:17:07  
Pièces jointes : [image001.png](#)  
[image004.png](#)

---

Bonjour,

Le Collège communal a examiné votre demande sollicitant le soutien et l'autorisation pour ses bénévoles de vendre des objets dans le cadre de leur campagne annuelle, qui se déroulera du 17 décembre 2025 au 27 janvier 2026.

Après examen, le Collège communal a décidé à l'unanimité :

- D'autoriser la vente d'objets "ILE DE PAIX" sur le territoire communal pendant la période de la campagne.
- D'encourager la population à participer à cette campagne afin de soutenir les actions de l'association.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note de cette décision.

Cordialement,



---

De : Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)>

Envoyé : mercredi 10 septembre 2025 17:47

À : Campagne <[campagne@ilesdepaix.org](mailto:campagne@ilesdepaix.org)>

Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2026

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre demande de soutien à notre 56ème Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de retour.  
Auriez-vous eu l'occasion d'examiner notre demande ci-dessous ?

Nous vous souhaitons une agréable journée,  
Céline Grommerch  
Chargée de suivi administratif à la Campagne d'Iles de Paix

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, **Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds**.

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2026 au 15 février 2026**. **Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**.

Ils se mobiliseront **sur la voie publique**, et ce principalement les **16, 17 et 18 janvier 2026**.

**Soutenir notre action permet :**

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine**.

Découvrez [notre rapport d'activité 2024](#) et [l'aftermovie de la campagne 2025](#).

#### **Nous vous sollicitons pour soutenir Iles de Paix.**

Vous pouvez concrétiser cela en nous offrant de la visibilité :

- **Communication digitale** : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.
- **Bulletin communal** : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.
- **Affichage** : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du **16/12/25 au 27/01/26**. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne**. **Celui-ci est disponible ici**. Ce formulaire simplifié permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Votre appui nous est très précieux !

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que si vous souhaitez **sensibiliser les élèves, les mouvements de jeunesse ou les habitants** de votre commune **aux systèmes alimentaires durables et à l'alimentation responsable**, Iles de Paix propose, **gratuitement**, toute l'année, des jeux pédagogiques, des animations, des ciné-débats, des expos temporaires... Envoyez-nous un mail à [education@ilesdepaix.org](mailto:education@ilesdepaix.org) pour plus d'informations.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention et le suivi que vous voudrez bien réserver à ce courrier.

Cordialement,



**Céline Grommerch**

Chargée de suivi administratif à la campagne

+32 456 64 26 05

[ilesdepaix.org/campagne](https://ilesdepaix.org/campagne)

Rue du marché 37 – 4500 Huy